DOCUMENT DE REFERENCE

RAPPORT SUR L'EXERCICE 2003-2004

LE SPECIALISTE DE LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR DEDIEE A L'ELECTRICITE ET A L'ENGINEERING

AMF

LE PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE A ETE DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS LE 16 MARS 2005 CONFORMEMENT AU CHAPITRE PREMIER DU TITRE PRMIER DU LIVRE II DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.

IL POURRA ETRE UTILISE A L'APPUI D'UNE OPERATION FINANCIERE S'IL EST COMPLETE PAR UNE NOTE D'OPERATION VISEE PAR L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS.

IGE+XAO EN BREF

LE SPECIALISTE DE LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR

DEDIEE AUX METIERS DE L'ELECTRICITE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN MILLIONS D'EUROS	31/07/04	31/07/03	31/07/02
Chiffre d'affaires	17,3	16,1	15,4
Résultat d'exploitation	2,4	2,3	2,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1,5	1,3	1,2
Résultat net - part du Groupe	1,4	1,2	1,1
Résultat net par action en euros	0,84	0,70	0,67

BILAN CONSOLIDE EN MILLIERS D'EUROS	31/07/04	31/07/03	31/07/02
Actif immobilisé net	3,3	3,1	3,3
Actif circulant	14,9	12,3	11,7
Capitaux propres	9,0	7,8	6,9
Dettes financières	0,3	0,4	0,6
Dettes d'exploitation	3,7	3,2	3,7
Produits constatés d'avance	4,2	3,1	3,2

EFFECTIF MOYEN (ETP)	31/07/04	31/07/03
France	109	108
Etranger	184	155
Total	293	263

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE	31/07/04	31/07/03	31/07/02
COURS MOYEN PONDERE DU MOIS	18,71	11,73	11,49

LE MOT DU PRESIDENT

CHERS ACTIONNAIRES,

« Fournir à nos clients des logiciels innovants en vue de contribuer sensiblement à l'amélioration de la productivité et de la qualité des processus de conception, de fabrication et de maintenance des installations et équipements électriques » telle est la mission principale que s'est fixé le Groupe IGE+XAO à travers son offre de logiciels et de services. Pour répondre aux besoins de ses clients, IGE+XAO a mis en place, depuis sa création en 1986, une stratégie aussi volontariste qu'ambitieuse développée autour de deux axes : l'innovation et le dynamisme commercial.

Sur le plan commercial, le Groupe n'a eu de cesse de conquérir des parts de marché aussi bien en France que dans les différents pays d'Europe et d'Amérique. Cette conquête s'est effectuée au travers de ses 19 filiales et succursales réparties dans 11 pays et d'un réseau de partenaires de qualité. Aujourd'hui, IGE+XAO représente plus de 41 000 logiciels vendus dans le monde avec une clientèle s'étendant de la Très Petite Entreprise (TPE) aux grandes entreprises et ce, dans tous les secteurs de l'industrie et des services.

Second axe majeur de la stratégie du Groupe : l'innovation avec une activité de Recherche et Développement qui représente plus de 20% du chiffre d'affaires annuel. Nos équipes de développement, avec plus de 150 ingénieurs et techniciens à travers le monde, créent et améliorent sans cesse nos produits et technologies. En 2005 et 2006, l'activité de Recherche et Développement d'IGE+XAO rimera notamment avec PLM, topologie, câblage automatisé, ingénierie des systèmes, le tout dans un contexte d'amélioration de la productivité et de la qualité.

A ces différents succès commerciaux s'ajoute une structure financière solide avec une importante trésorerie disponible et un endettement quasi nul.

Je suis extrêmement confiant sur les capacités du Groupe à se développer sur ses différents marchés et à connaître une croissance forte dans les années à venir.

Je vous remercie de votre fidélité et de la confiance que vous accordez à notre Groupe et vous souhaite une bonne lecture à la découverte du Groupe IGE+XAO.

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

SOMMAIRE

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS 1

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 1
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 1
1.3 CONTROLEURS LEGAUX 1
1.4 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE 2
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION 3

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL 5

2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR 5
2.1.1 Dénomination sociale et siège social 5
2.1.2 Forme de la Société 5
2.1.3 Date de constitution et durée 5
2.1.4 Objet social 5
2.1.5 Registre du Commerce 5
2.1.6 Exercice social 5
2.1.7 Clauses statutaires particulières 5
2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL 9
2.2.1 Capital social 9
2.2.2 Autres titres donnant accès au capital 9
2.2.3 Capital autorisé non émis 9
2.2.4 Titres non représentatifs du capital 9
2.2.5 Modification du capital et des droits attachés aux actions 10
2.2.6 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 10
2.2.7 Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société –Pacte d'actionnaires 12
2.2.8 Nantissement 12
2.3 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 12
2.4 DIVIDENDES 13
2.5 COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES 13

3 ACTIVITE, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR 15

3.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU GROUPE IGE+XAO 15
3.1.1 Historique et évolution de la structure du Groupe 16
3.1.2 Organigramme du groupe IGE+XAO au 31 juillet 2004 18
3.1.3 Descriptions des marchés du Groupe 19
3.1.4 Les produits et services du groupe 25
3.1.5 Répartition du chiffre d'affaires par activité 29
3.1.6 Description de l'environnement concurrentiel 29
3.1.7 Les avantages concurrentiels de IGE+XAO 30
3.1.8 Description des principaux clients 32
3.1.9 Organisation et politique commerciales 34
3.1.10 Recherche : conception des logiciels 35
3.1.11 Production 36
3.1.12 Fournisseurs 37
3.1.13 Ressources humaines 37
3.2 ANALYSE DES RISQUES 39
3.2.1 Risques de taux et de change 39
3.2.2 Risques juridiques 40
3.2.3 Risque fiscal 42
3.2.4 Litiges ou faits exceptionnels 42

3.2.5 Risques industriels et liés à l'environnement ... 42
3.2.6 Risques technologiques ... 43
3.2.7 Autres risques ... 43
3.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ... 45
3.3.1 Principaux investissements en cours de réalisation ... 45
3.3.2 Investissements futurs ... 45
3.4 EVOLUTION RECENTE ... 45
3.4.1 Activité commerciale : chiffre d'Affaires du 1er trimestre ... 45
3.4.2 Partenariat avec EUROCOPTER ... 45
3.4.3 IGE+XAO contrôle 100% de la société danoise CAE Development Aps ... 46
3.4.4 Le Groupe IGE+XAO et la société espagnole "SOFTELEC Gestión y servisos Informáticos" signent un accord de partenariat stratégique ... 46
3.4.5 Activité de développement ... 47
3.5 STRATEGIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR ... 47
3.5.1 Axe technique ... 47
3.5.2 Axe Commercial ... 48
3.5.3 Axe financier ... 49

4 RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 51

4.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2004 (EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2004) ... 51
4.1.1 Activites et résultats du groupe ... 51
4.1.2 Activité et résultats de la Société IGE+XAO ... 53
4.1.3 Activités en matière de recherche et de développement et investissements ... 55
4.1.4 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice ... 55
4.1.5 Evolution prévisible de la situation de la société et du groupe – perspectives d'avenir 56
4.1.6 Passage aux normes ias / ifrs ... 56
4.1.7 Affectation du résultat de l'exercice ... 56
4.1.8 Filiales et participations en France et à l'étranger à la clôture de l'exercice ... 57
4.1.9 Informations diverses concernant le capital ... 58
4.1.10 Conventions visées a l'article l 225-38 du code de commerce ... 59
4.1.11 Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppleant ... 59
4.1.12 Autres informations ... 60
4.2 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 65
4.3 RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE ... 68
4.4 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ... 69

5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT ... 77

5.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2004 ... 77
5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES ... 80
5.2.1 Evénements significatifs de l'exercice et evenements post-clôture ... 80
5.2.2 Principes comptables ... 81
5.2.3 Périmètre de consolidation ... 84
5.2.4 Compléments d'information au bilan et au compte de résultat (en milliers d'euros) ... 85
5.2.5 Autres informations ... 93
5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2004 ... 95
5.4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE IGE+XAO AU 31 JUILLET 2004 ... 97
5.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX (EN MILLIERS D'EUROS SAUF INDICATION EXPRESSE) ... 100

5.5.1 Presentation de l'activite de l'entreprise ... 100
5.5.2 Faits caracteristiques de l'exercice et evenements post-clÔture ... 100
5.5.3 Principes comptables ... 101
5.6 COMPLEMENTS D'INFORMATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS SAUF INDICATION EXPRESSE) ... 102
5.6.1 Immobilisations incorporelles ... 102
5.6.2 Immobilisations corporelles ... 103
5.6.3 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice ... 103
5.6.4 Tableau de variation des immobilisations financières ... 104
5.6.5 Etat des créances et des dettes ... 104
5.6.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat ... 105
5.6.7 Valeurs mobilières de placement et actions propres ... 106
5.6.8 Etat des provisions ... 106
5.6.9 Etat des produits a recevoir ... 106
5.6.10 Etat des charges a payer ... 106
5.6.11 Etat des charges et produits constatés d'avance ... 107
5.6.12 Ventilation du chiffre d'affaire entre activité opérationnelle et prestations administratives ... 107
5.6.13 Charges et produits financiers ... 107
5.6.14 Détail des charges et produits exceptionnels ... 108
5.6.15 Participation des salaries ... 108
5.6.16 Composition du capital social ... 108
5.6.17 Engagements hors bilan ... 108
5.6.18 Rémunération des organes d'administration ... 109
5.6.19 Plan d'options d'achat d'actions ... 109
5.6.20 Tableau des filiales et participations en €. ... 111
5.6.21 Autres informations ... 112
5.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 JUILLET 2004 ... 113
5.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2004 ... 115

6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ... 119

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 119
6.1.1 Composition du conseil ... 119
6.1.2 Membres du conseil ... 120
6.1.3 Fonctionnement du conseil ... 120
6.1.4 Conseil d'administration et auditeurs ... 120
6.2 ORGANES DE DIRECTION ... 121
6.2.1 Composition de l'équipe dirigeants ... 121
6.2.2 Rémunération des dirigeants et avantages en nature ... 121
6.3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ... 122
6.3.1 Rapport du Président ... 122
6.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes ... 122
6.4 UTILISATION D'INFORMATION PRIVILEGIEE ... 124
6.5 OPTIONS ... 124
6.5.1 Mandataires sociaux ... 124
6.5.2 Salariés du groupe : Plan d'options d'achat d'actions ... 124
6.6 PARTICIPATION DES SALARIES ... 124

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Di Crescenzo,

Président du Conseil d'administration de la Société IGE+XAO (la ''Société'')

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

A Colomiers, le 14 mars 2005

Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'administration de la Société IGE+XAO

1.3 CONTROLEURS LEGAUX

Titulaires

- Monsieur Roger Dailhé, 1 impasse de Touraine, 31100 Toulouse, nommé en août 1986, renouvelé le 26 novembre 1999 pour 6 exercices sociaux jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003/2004.
- la société Ernst & Young Audit, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92 400 Courbevoie, représentée par Monsieur Jérôme Guirauden, nommée le 18 septembre 1996 et renouvelée par l'assemblée générale du 31 janvier 2002 pour 6 exercices sociaux jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Suppléants

- Monsieur Marc Lopez, 158, rue du Rouet, 13008 Marseille, nommé le 26 janvier 1999 pour 6 exercices sociaux jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003/2004.
- Monsieur Claude Hazard, 7-9 allée Haussmann, 33300 Bordeaux, nommé le 9 décembre 1996 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000/2001 et renouvelé par l'assemblée générale du 31 janvier 2002 pour 6 exercices sociaux jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

1.4 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

Roger DAILHE
1, Impasse de Touraine
31100 Toulouse

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche
92 400 Courbevoie
S.A. au capital de 3 044 220 €
344 366 315 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société IGE XAO S.A. et en application de l'article 211-5-2 du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 juillet 2004, 2003 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Le 14 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

A Toulouse

Roger DAILHE

A Courbevoie

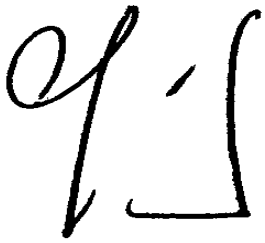

ERNST & YOUNG Audit
Jérôme GUIRAUDEN

Annexe

Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 juillet 2004 des commissaires aux comptes (partie 5 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce ;

- Le rapport des commissaires aux comptes (partie 6 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IGE+XAO décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'administration de la Société IGE+XAO

IGE+XAO

Le Pythagore
25, Boulevard Victor Hugo
31770 Colomiers
Téléphone : + 33.(0)5.62.74.36.36
Télécopie : + 33 (0)5.62.74.36.37
http: //www.ige-xao.com

Les informations suivantes sont disponibles sur le site Web du Groupe IGE+XAO :

- présentation du Groupe et de son activité,
- documents de référence déposés,
- comptes annuels : comptes consolidés, comptes sociaux et annexes afférentes,
- communiqués de presse,
- publications.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

IGE+XAO

Immeuble Le Pythagore

25 boulevard Victor Hugo

31770 COLOMIERS

2.1.2 FORME DE LA SOCIETE

IGE+XAO a été constituée sous la forme de société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de Commerce sur les sociétés commerciales.

2.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

IGE+XAO a été immatriculée, sous la dénomination sociale d'IGE SA, le 27 août 1986. Sa durée est de 99 ans expirant le 27 août 2085.

En date du 30 mai 1995, la Société a effectué une restructuration juridique, à l'issue de laquelle elle a apporté à une de ses filiales, actuellement dénommée IGE SA, son activité d'édition et de distribution de logiciels et modifié sa dénomination sociale, qui est désormais IGE+XAO SA.

2.1.4 OBJET SOCIAL

IGE+XAO a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : l'informatique ; la fabrication et le commerce de logiciels, de tous appareils, produits et systèmes informatiques et l'organisation et la dispense de formation ; la prise de participation dans toutes les sociétés et les prestations de services d'ordre administratif, comptable et financier.

2.1.5 REGISTRE DU COMMERCE

IGE+XAO est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 338 514 987 (Code APE : 722C).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

2.1.6 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet.

2.1.7 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

2.1.7.1 REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter ou de le distribuer. Après avoir

constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

2.1.7.2 ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser à la Société une procuration sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

2.1.7.3 DROIT DE VOTE DOUBLE

Par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 février 1997, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété.

2.1.7.4 TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLE

Conformément à l'article L228-2 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, la Société a opté pour le régime des titres au porteur identifiable. Elle est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à la SICOVAM, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.1.7.5 FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 février 1997, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) pour cent du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, devra notifier à la Société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues au paragraphe précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus au paragraphe ci-dessus.

En cas de non respect de ces dispositions, les actions ou les certificats de droit de vote excédant le seuil donnant lieu à déclaration seront privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 356.3 de la loi sur les sociétés commerciales et compte tenu des informations reçues en application des articles 356-1 et 356-2 de ladite loi, les principaux actionnaires de la Société IGE+XAO SA sont les suivants au 31 juillet 2004 :

TRANCHES DE DETENTION	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture
5 à 10 %	- Axa Investissement Managers Private Equity Europe	- Axa Investissement Managers Private Equity Europe
10 à 20 %	- IRDI Midi-Pyrénées	- IRDI Midi-Pyrénées
20 à 33 1/3 %	- Financelec	- Financelec
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
Plus de 66 2/3 %	--	--

La société de gestion de fonds AXA Investment Managers Private Equity Europe a franchi en hausse le seuil de 5% des actions et des droits de vote le 15 août 2003 puis a franchi en baisse ce même seuil le 12 janvier 2005.

La société de gestion de fonds Odyssée Venture a franchi en hausse les seuils de 4%, 5% et 6% des actions respectivement les 5 juillet 2004, 30 septembre 2004 et le 10 janvier 2005 et le seuil de 4% des droits de vote le 5 novembre 2004.

Au premier jour de l'ouverture de l'exercice social (1er Août 2003), la situation était la suivante :

TRANCHES DE DETENTION	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture
5 à 10 %	--	--
10 à 20 %	- IRDI Midi-Pyrénées	- IRDI Midi-Pyrénées
20 à 33 1/3 %	- Financelec	- Financelec
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
Plus de 66 2/3 %	--	--

La société de gestion de fonds Odyssée Venture a franchi en hausse le seuil de 2% des actions le 13 juin 2003 et le seuil de 2% des droits de vote le 21 novembre 2003.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2004.

2.1.7.6 ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, la Société peut acheter en bourse ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

L'achat par la Société de ses propres actions doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire qui fixe les conditions de l'opération, notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite, étant précisé que l'autorisation de l'assemblée doit être donnée pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois.

Dans le cadre des autorisations consenties par les assemblées générales ordinaires du 29 janvier 1998, du 25 janvier 2000, du 31 janvier 2001 (visa Cob N°01-001 du 2/01/2001) et du 2 décembre 2002 (visa Cob N°02-1144 du 14/11/2002), 92 767 actions de la Société ont été achetées directement et indirectement (dans le cadre du contrat de liquidité) par IGE+XAO et étaient détenues par la Société au 31 juillet 2004.

Un nouveau programme de rachat d'actions a été ouvert par l'assemblée générale du 28 septembre 2004 (visa AMF n° 04-749 du 7 septembre 2004) pour une durée de 18 mois. Toutefois, compte tenu de l'entrée en application le 13 octobre 2004 des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 concernant les programmes de rachat et la stabilisation des instruments financiers, IGE+XAO a suivi la recommandation de l'AMF qui préconisait de mettre en conformité le programme de rachat en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle. En conséquence, un nouveau programme de rachat d'actions a été ouvert par l'assemblée générale du 31 janvier 2005 (visa AMF n° 05-10 du 12 janvier 2005) pour une durée de 18 mois afin de respecter les règles fixées dans le Règlement européen.

Ce nouveau programme de rachat d'actions porte sur un maximum de 10% du capital de la société (en tenant compte des 5,14% déjà acquis par la Société). Ce programme a pour finalité et par ordre de priorité :

- ✓ la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- ✓ assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la société IGE+XAO par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- ✓ l'annulation dans les conditions légales,
- ✓ la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.

Aucune action n'a été annulée par la Société.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social de la Société s'élève à 6 752 900 euros au 31 juillet 2004 réparti en 1 754 000 actions. Le 15 mars 2000, le Conseil d'Administration a décidé de convertir la valeur nominale en euros et a choisi, pour ce faire, d'incorporer 446 120,23 FF de réserves pour porter la valeur nominale à 3,85 euros.

EVOLUTION DU CAPITAL D'IGE+XAO DEPUIS SA CREATION						
DATES	NATURE DE L'OPERATION	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	AUGMENTATION DE CAPITAL	PRIME D'EMISSION PAR ACTION	CAPITAL APRÈS OPÉRATION	NOMBRE D'ACTIONS APRES OPERATION
26/06/86	Constitution	2 600	--	--	F 260 000	2 600
22/12/87	Augmentation de capital en numéraire	400	F 40 000	--	F 300 000	3 000
28/02/88	Augmentation de capital en numéraire souscrite par l'IRDI	1 000	F 100 000	F 100	F 400 000	4 000
27/11/90	Augmentation de capital en numéraire	848	F 84 800	F 1400	F 484 800	4 848
27/11/90	Augmentation de capital par incorporation de réserves	35 152	F 3 515 200	--	F 4 000 000	40 000
05/03/92	Augmentation de capital en numéraire	10 059	F 1 005 900	F 50	F 5 005 900	50 059
05/03/92	Augmentation de capital par incorporation de réserves	20 941	F 2 094 100	--	F 7 100 000	71 000
16/11/92	Augmentation de capital en numéraire	15 000	F 1 500 000	--	F 8 600 000	86 000
14/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves	144 000	F 14 400 000	--	F 23 000 000	230 000
24/06/96	Augmentation de capital par incorporation de réserves à hauteur de 375 000 F et par apport en nature d'actions IA Micro détenues par Alain Di Crescenzo évaluées à 325 000F	7 000	F 700 000	--	F 23 700 000	237 000
04/11/96	Augmentation de capital par conversion de 30 000 obligations convertibles par l'IRDI et Rémusat Investissements	30 000	F 3 000 000	--	F 26 700 000	267,000
10/02/97	Division de la valeur nominale des actions de la Société par 4	--	--	--	F 26 700 000	1 068 000
05/03/97	Emission de 686 000 actions d'une valeur nominale de 25 F	686 000	F 17 150 000	F 26	F 43 850 000	1 754 000
19/03/01	Conversion du capital en euros	--	F 446 120,23	--	F 44 296 120	1 754 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves			--	€ 6 752 900	1 754 000

2.2.2 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.2.3 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Néant

2.2.4 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

2.2.5 MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de disposition spécifique.

2.2.6 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 24 décembre 2004, le capital de la Société est composé de 1 754 000 actions dont 834 037 sont détenues au nominatif par 16 actionnaires. Deux actionnaires au porteur (cf point 2.1.7.5) ont franchi à la hausse les seuils de 5% en août 2003 et en septembre 2004.
A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice et il n'est intervenu aucun autre mouvement significatif sur la répartition du capital au cours des trois derniers exercices.

Au 24 décembre 2004, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	NOMBRE D'ACTIONS		NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
	DROITS DE VOTE SIMPLE	DROITS DE VOTE DOUBLE				
FINANCELEC	--	545 855	545 855	1 091 710	31,12%	44,03%
CAOUEC INVESTISSEMENTS	--	1 020	1 020	2 040	0,06%	0,08%
IRDI	115	264 501	264 616	529 117	15,09%	21,34%
Sanchez André	--	2 715	2 715	5 430	0,15%	0,22%
Danner Gérard	--	276	276	552	0,02%	0,02%
Cobbet Bruce	165	--	165	165	0,01%	0,01%
Baudron Jean	--	120	120	240	0,01%	0,01%
Lalane Jean-Marc	--	36	36	72	--	--
Grezes Robert	--	36	36	72	--	--
Dubezy Michel	--	24	24	48	--	--
Brambilla Jean	--	16	16	32	--	--
Baudron Charles	--	4	4	8	--	--
Di Crescenzo Alain	17 899	4	17 903	17 907	1,02%	0,72%
Proxivest SARL	--	1	1	2	--	--
Boulin Dominique	--	50	50	100	--	--
S.C.I. BEJIN	--	1200	1 200	2 400	0,10%	0,10%
IGE+XAO (ACTIONS PROPRES)	--	--	90 598	0	5,17%	0
Nominatifs	18 179	815 858	924 635	1 649 895	52,72%	66,55%
AU PORTEUR	829 365	--	829 365	829 365	47,28%	33,45%
TOTAL	847 544	815 858	1 754 000	2 479 260	100,00%	100,00%

A titre d'information, la répartition du capital et des droits de vote au 15 janvier 2004 était la suivante :

ACTIONNARIAT	NOMBRE D'ACTIONS DROITS DE VOTE SIMPLE	NOMBRE D'ACTIONS DROITS DE VOTE DOUBLE	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
FINANCELEC	--	545 855	545 855	1 091 710	31,12%	44,03%
CAOUEC INVESTISSEMENTS	--	1 020	1 020	2 040	0,06%	0,08%
IRDI	115	264 501	264 616	529 117	15,09%	21,34%
Sanchez André	--	2 715	2 715	5 430	0,15%	0,22%
Danner Gérard	--	276	276	552	0,02%	0,02%
Cobbet Bruce	165	--	165	165	0,01%	0,01%
Baudron Jean	--	120	120	240	0,01%	0,01%
Blanc TailleurPascal	--	5	5	10	--	--
Lalane Jean-Marc	--	36	36	72	--	--
Grezes Robert	--	36	36	72	--	--
Dubezy Michel	--	24	24	48	--	--
Brambilla Jean	--	16	16	32	--	--
Baudron Charles	--	4	4	8	--	--
Di Crescenzo Alain	--	4	4	8	--	--
PROXIVEST SARL	--	1	1	2	--	--
Boulin Dominique	--	50	50	100	--	--
S.C.I. BEJIN	--	1200	1 200	2 400	0,07%	0,10%
IGE+XAO (ACTIONS PROPRES)	--	--	90 161	0	5,14%	0
Nominatifs	280	815 863	906 304	1 632 006	51,67%	65,81%
AU PORTEUR	847 696	--	847 696	847 696	48,33%	34,19%
TOTAL	847 976	815 863	1 754 000	2 479 702	100,00%	100,00%

A titre d'information, la répartition du capital et des droits de vote au 16 janvier 2003 était la suivante :

ACTIONNARIAT	NOMBRE D'ACTIONS DROITS DE VOTE SIMPLE	NOMBRE D'ACTIONS DROITS DE VOTE DOUBLE	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
FINANCELEC	10 300	535 555	545 855	1 081 410	31,12%	43,81%
CAOUEC INVESTISSEMENTS	--	1 020	1 020	2 040	0,06%	0,08%
IRDI	--	264 501	264 501	529 002	15,08%	21,43%
Sanchez André	--	2 715	2 715	5 430	0,15%	0,22%
Danner Gérard	--	276	276	552	0,02%	0,02%
Baudron Jean	--	120	120	240	0,01%	0,01%
Blanc TailleurPascal	--	5	5	10	--	--
Lalane Jean-Marc	--	36	36	72	--	--
Grezes Robert	--	36	36	72	--	--
Dubezy Michel	--	24	24	48	--	--
Brambilla Jean	--	16	16	32	--	--
Baudron Charles	--	4	4	8	--	--
Di Crescenzo Alain	--	4	4	8	--	--
Proxivest SARL	--	1	1	2	--	--
Boulin Dominique	--	50	50	100	--	--
S.C.I. Bejin	1 200	--	1 200	1 200	0,07%	0,05%
IGE+XAO (ACTIONS PROPRES)	--	--	90 161	--	5,14%	--
NOMINATIFS	11 500	804 363	906 024	1 620 226	51,65%	65,64%
AU PORTEUR	847 976	--	847 976	847 976	48,35%	34,36%
TOTAL	859 476	804 363	1 754 000	2 468 202	100,00%	100,00%

2.2.7 PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT LE CONTROLE DE LA SOCIETE –PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, les actionnaires de la Société ne sont liés à ce jour par aucun pacte d'actionnaires.

2.2.8 NANTISSEMENT

Aucune action n'est nantie.

2.3 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Depuis l'introduction de la Société à la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris en mars 1997 (code SICOVAM 3082), nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action dans nos rapports de référence successifs.

Les statistiques des trois dernières années sont rappelées dans le tableau* ci-dessous (en euros) :

MOIS/ ANNEE	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX EN MILLIERS D'€	COURS LE PLUS BAS	COURS LE PLUS HAUT	COURS MOYEN
01/02	16 088	155	9,3	9,9	9,65
02/02	12 164	114	9,0	9,6	9,44
03/02	51 053	538	8,9	11,0	10,38
04/02	13 530	144	10,0	10,9	10,61
05/02	10 997	111	9,5	10,4	10,14
06/02	43 662	495	10,0	12,0	11,34
07/02	88 844	1 020	10,2	11,7	11,49
08/02	5 245	56	10,0	11,4	10,77
09/02	7 332	72	9,0	11,1	10,14
10/02	11 231	97	8,0	9,5	8,94
11/02	16 899	153	8,0	9,8	9,21
12/02	43 428	429	9,0	11,0	9,97
01/03	8 601	83	9,5	10,8	9,83
02/03	6 048	57	9,2	9,7	9,46
03/03	7 337	69	9,2	10,0	9,52
04/03	3 861	36	9,2	9,9	9,59
05/03	13 208	129	9,3	10,0	9,73
06/03	34 473	386	9,9	12,5	11,13
07/03	13 159	153	11,2	12,0	11,73
08/03	15 802	188	11,6	12,2	11,84
09/03	27 157	338	11,7	13,3	12,38
10/03	18 333	226	12,2	12,9	12,43
11/03	33 221	444	12,4	14,1	13,32
12/03	65 575	1 000	13,3	16,5	15,18
01/04	51 440	927	15,0	19,9	16,63
02/04	19 266	349	17,0	18,5	18,14
03/04	32 980	620	18,0	19,5	18,84
04/04	18 144	346	18,7	19,5	18,98
05/04	32 300	640	18,8	20,5	19,36
06/04	32 168	606	18,2	19,0	18,63
07/04	27 500	516	18,1	19,1	18,60
08/04	9 289	167	17,5	18,5	17,91
09/04	8 559	150	17,3	18,0	17,59
10/04	16 929	296	17,2	18,4	17,48
11/04	26 470	498	17,3	19,2	18,81
12/04	36 426	722	18,9	20,5	19,68
01/05	110 366	2 370	19,1	25,9	21,50

*Sources statistiques d'Euronext à Paris.

La Société a signé une nouvelle convention de tenue de marché avec la société de Bourse Portzamparc le 13 décembre 2004 conforme à la charte AFEI. Cette convention est tacitement reconductible par période d'un an.

Il est précisé que la Société n'est cotée que sur l'Eurolist de la Bourse de Paris.

2.4 DIVIDENDES

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent au terme d'un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des cinq derniers exercices clos a été le suivant :

	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2000	0,15 €	0,075 €
Exercice clos le 31 juillet 2001	0,15 €	0,075 €
Exercice clos le 31 juillet 2002	0,15 €	0,075 €
Exercice clos le 31 juillet 2003	0,16 €	0,080 €
Exercice clos le 31 juillet 2004	0,17 €	N/A

L'intention de la Société est d'instaurer des dividendes pour autant que l'activité de cette dernière et la conjoncture le permettent.

2.5 COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

IGE+XAO développe, depuis son introduction en Bourse, une communication régulière avec ses actionnaires et la communauté financière. Au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2004, les actions de communication suivantes ont eu lieu :

- diffusion du document de référence 2002-2003,
- parutions d'avis financiers et de communiqués de presse,
- réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs,
- refonte du site Web en un site « Corporate » traduit en français et en anglais,
- poursuite du développement de sites locaux par pays.

3 ACTIVITE, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU GROUPE IGE+XAO

Depuis plus de 18 ans, le Groupe IGE+XAO est un éditeur de logiciels qui conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO).

Ces logiciels de CAO ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique des processus de production et des produits finis. Ce type de CAO est appelé "CAO Electrique".

IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO Electrique destinée à tous les industriels, fonctionnant soit sur un ordinateur indépendant, soit sur un réseau d'entreprises.

Cette gamme est constituée des logiciels :

- "Xelec", "SEE Electrical Expert" , "SEE Functional", "SEE Logical" et "SEE Topology" pour les grandes installations industrielles et le câblage des véhicules (câblage embarqué ou conception de harnais) tels que avions, navires, automobiles, chars, trains, ...
- "SEE Electrical Expert", "SEE 2 000" et "CADdy ++Electrical" pour les installations industrielles de taille moyenne,
- "SEE 2 000" et "SEE Technical" pour les petites installations.

Les logiciels "SEE Functional" et "SEE Logical" permettent de gérer tout type de système quelque soient les technologies mises en œuvre (Electricité, fluide, …)

En France, IGE+XAO estime être actuellement le numéro un de la CAO Electrique avec plus de 60% de parts de marché (source IGE+XAO).

Sur le plan international, IGE+XAO représente :

- un chiffre d'affaires de 17,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 juillet 2004,
- plus de 41 000 postes de travail équipés pour plus de 20 000 clients.

L'avantage concurrentiel d'IGE+XAO repose sur :

- une importante équipe de conception, de développement et d'industrialisation des logiciels,
- l'existence d'une gamme de logiciels qui permet actuellement de couvrir l'ensemble du marché de la CAO Electrique,
- des clients présents dans tous les secteurs de l'industrie et reconnus dans le monde entier,
- des équipes de commercialisation performantes et présentes sur le plan international.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'IGE+XAO

(EN MILLIONS D'EUROS)

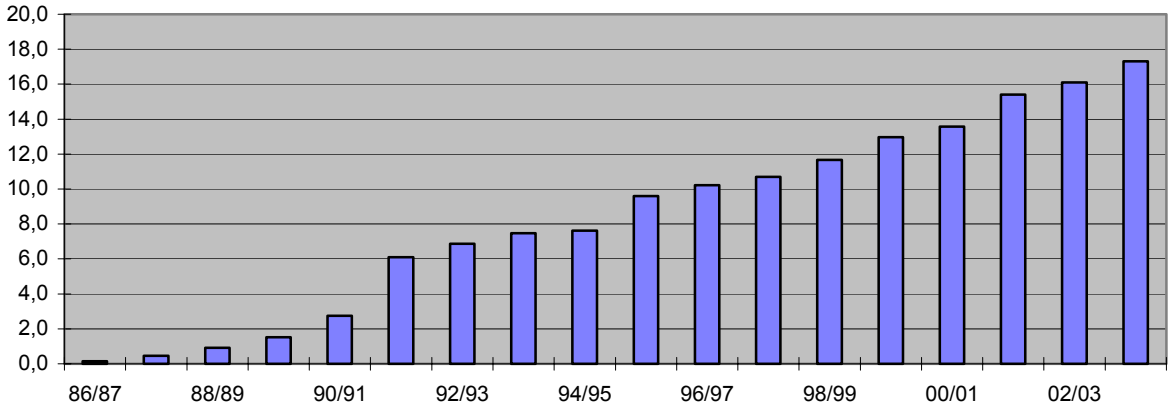

3.1.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

La constitution du Groupe IGE+XAO est le fruit d'une politique volontairement axée sur une croissance maîtrisée, qui s'est traduite par des opérations de croissance externe régulières aboutissant à la constitution d'une gamme complète de logiciels de CAO Electrique et à un réseau de vente international.

L'historique est le suivant :

1986/1987 : Création de la société IGE SA et du logiciel Schéma par Messieurs Charles Baudron et Jean-Marc Lalane.
(17 postes de travail installés, chiffre d'affaires de 152 449 €).

1987/1988 : L'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel) entre au capital de la société IGE SA à hauteur de 25%.
(170 postes de travail installés, chiffre d'affaires de 457 347 €).

1988/1989 : Création d'une structure de développement de logiciels à Cracovie, Pla Na Stawach 3-30107 Krakow (Pologne) en liaison avec l'université.
(600 postes de travail installés, chiffre d'affaires de 1 million d'euros €).

1989/1990 : Plus de 1 500 postes de travail installés, chiffre d'affaires de 1 524 490€.

1990/1991 : Rémusat Investissements (filiale du Crédit du Nord), entre au capital de la Société IGE+XAO à hauteur de 7%. Ouverture d'une agence commerciale en région parisienne.
(2 600 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros).

1991/1992 : Rachat de Xao Industrie, société spécialisée dans les logiciels de CAO Electrique sur station de travail et issue de l'un des centres de recherche de l'association Armines. Le produit développé par cette société, X-Elec, constitue le produit "haut de gamme" qui a permis le développement de la clientèle des grands groupes industriels.
(3 600 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 6,1 millions d'euros).

1992/1993 : Rachat d'Alpage Ingénierie, société conceptrice d'Alpage-Elec, logiciel de CAO Electrique dans l'environnement AutoCad® de la société AutoDesk®. Création d'une filiale de commercialisation en Italie.
(4 400 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros).

1993/1994 : Ouverture d'une agence commerciale à Barcelone en Espagne.
Création de La Foliothèque, filiale dont l'activité est la ressaisie électronique de plans électriques existants au moyen des logiciels du Groupe.
(5 400 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros).

1994/1995 : Mise en place d'un bureau de représentation commerciale en Allemagne. Création d'une filiale de développement de logiciels en Bulgarie.

(6 800 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros).

1995/1996 : Mise en place de la holding IGE+XAO. Création d'une agence commerciale à Gdansk (Pologne). Rachat de Ia-Micro et du logiciel Win-Elec. Prise de participation à hauteur de 34 % dans Vectra Informatique, distributeur de matériel informatique qui assure pour le compte du Groupe les prestations relatives au matériel (hardware). Rachat de Mayridis Voyages, devenue agence de voyages interne du Groupe.
(8 300 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros).

1996/1997 : Introduction à la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris de la Société IGE+XAO. Création de la société IGE+XAO North America (Canada). Création de différentes agences commerciales à Madrid (Espagne), à Tournai (Belgique) et à Rastatt (Allemagne).
Acquisition au Groupe Schneider Electric de son activité CAO Electrique dénommée Handel sous la forme d'un fond de commerce et des différentes marques (Handel, Hcontrol et Hdesign). Liquidation de la société Vectra Informatique.
(11 000 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 10,2 millions d'euros).

1997/1998 : Changement de Président du Conseil d'Administration de la Société cotée IGE+XAO, Monsieur Alain Di Crescenzo succédant à Monsieur Charles Baudron. Réorganisation juridique du Groupe se traduisant par la fusion-absorption par IGE SA des sociétés Xao Industrie, Ia Micro et ALPAGE INGENIERIE. Dissolution anticipée de La Foliothèque SARL après cession de ses actifs à la société IGE SA. Création d'une société en nom collectif WINSOFT ELEC DIFFUSION en vue de regrouper les forces de ventes françaises. Création de deux agences commerciales l'une en banlieue de Londres (Angleterre) et l'autre à Toronto (Canada).
(11 800 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 10,7 millions d'euros).

1998/1999 : Création d'une société IGE+XAO Ltd en banlieue de Londres (Angleterre). Lancement de la nouvelle génération de logiciels de la Société (la gamme SEE : Software For Electrical Engineering) composée des logiciels SEE 4000, SEE 3000 et SEE 2000 dédiés respectivement ; aux grands industriels, aux PME/PMI et aux petites entreprises. Mise en place d'une nouvelle organisation basée sur un nouveau projet d'entreprise (SEE WORLDWIDE).
(14 000 postes de travail installés dans l'industrie, chiffre d'affaires de 11,7 millions d'euros).

1999/2000 : Acquisition du logiciel de calcul C15-100 (VASCO) à la société SOCOTEC . Création de la filiale "IGE XAO Software Vertrieb GmbH" en Allemagne. Distribution des premiers dividendes.
(24 500 licences installées, chiffre d'affaires de 13 millions d'euros).

2000/2001 : Acquisitions des sociétés : française INGEDATA DEVELOPPEMENT SARL, pour un coût total de 245 442,91 € (100% du capital), hollandaise TESSDATA BV, pour un montant divisé en une partie acquise de 691 475 € et une partie conditionnelle de 216 085 € (100% du capital), danoise CAE DEVELOPMENT APS, acquise pour 587 986 €, (100% du capital) et danoise CADdy DENMARK A/S (49% du capital) pour un coût de 51 129 € .
Création de la SA SEE PL@NET, détenue à 90% par la Société, dont le but est d'assurer le développement et la commercialisation de logiciels dans l'environnement Internet.
(34 000 postes de travail installés, chiffre d'affaires de 13,6 millions d'euros).

2001/2002 : Acquisitions de 19% de la société française Anyware Technologies S.A. créée depuis moins de deux ans et spécialisée dans la fabrication d'un atelier Logiciel permettant de développer des applications informatiques sur Internet. Création d'une seconde agence commerciale en Allemagne à Monchengladbach.
(36 000 licences installées, chiffre d'affaires de 15,4 millions d'euros).

2002/2003 : Accélération des opérations à l'étranger et des développements basés sur Microsoft Visio®.

(38 500 licences installées, chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros).

2003/2004 : Accélération des opérations dans le domaine de la conception de harnais (câblage embarqué), Signature d'un partenariat technique et commercial avec Dassault Systèmes.
Evolution de la prise de la participation dans la société Anyware Technologies S.A suite à son augmentation de capital.
(41 700 licences installées, chiffre d'affaires de 17,3 millions d'euros).

3.1.2 ORGANIGRAMME DU GROUPE IGE+XAO AU 31 JUILLET 2004

IGE+XAO se présente comme suit :

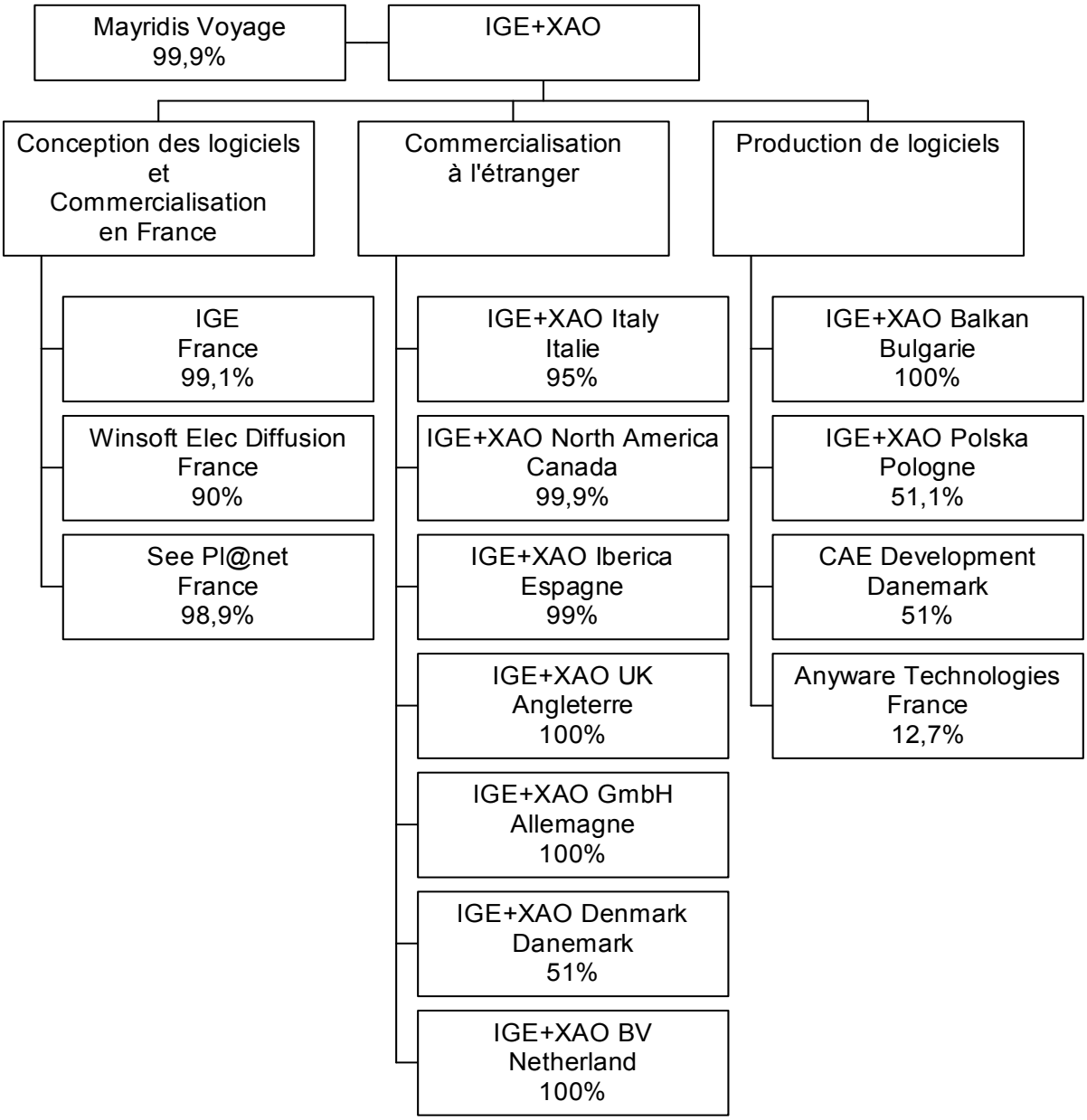

La Société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- ✓ gestion du portefeuille de participations,
- ✓ gestion de trésorerie,
- ✓ prestations administratives et comptables.

Les principaux flux financiers entre IGE+XAO et ses filiales consistent en des avances financières rémunérées à hauteur de 4%.

Les actionnaires minoritaires dans les filiales sont des personnes physiques impliquées dans l'activité du Groupe IGE+XAO. Toutefois, ces minoritaires n'ont pas d'influence notable au sein des organes de direction du Groupe. Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Les informations financières significatives sur l'impact des principales filiales du Groupe disposant d'actionnaires minoritaires sont les suivantes :

EN K€	IGE+XAO POLOGNE	IGE+XAO DENMARK	IGE SA	AUTRE FILIALES	IGE+XAO SA SOCIETE COTEE	TOTAL CONSOLIDE
Actif immobilisé	179	840	935	581	734	3 269
Trésorerie au bilan	355	438	4 329	1 174	1 735	8 031
Flux de trésorerie liés à l'activité	80	77	4 234	11	(21)	4 381
Dividendes versés dans l'exercice à IGE+XAO	--	22	758	--	N/A	780

Le pourcentage du capital détenu par la Société dans ses filiales correspond à ses droits de vote.

3.1.3 DESCRIPTIONS DES MARCHES DU GROUPE

3.1.3.1 LA CAO ELECTRIQUE : LA REPONSE A UN BESOIN INDUSTRIEL OMNIPRESENT

Depuis son invention, l'électricité est sans aucun doute la source énergétique la plus importante de l'industrie. L'utilisation de l'énergie électrique ainsi que sa production nécessitent de concevoir et de maintenir des installations électriques.

Les opérations de conception et de maintenance des installations électriques imposent l'élaboration et la gestion de plans électriques appelés dossiers électriques.

Les plus grands utilisateurs de dossiers électriques sont les entreprises des secteurs industriels suivants qu'IGE+XAO a réparties en trois marchés:

- La Productique
  - ✓ la construction automobile, pour la réalisation et la maintenance des machines de production et pour le câblage de l'appareillage électrique des véhicules.

    A titre d'exemple, l'ensemble des machines de production permettant à Renault SA de réaliser son nouveau moteur «D» (Clio 1.1 Litre) a nécessité la réalisation de plus de 60 000 plans électriques.
  - ✓ la production et le transport d'énergie, pour la réalisation et la maintenance des centrales électriques et des postes de transformation,
  - ✓ l'agro-alimentaire, la chimie et la métallurgie, pour la réalisation et la maintenance des machines de production.

Ainsi, l'ensemble des processus d'une usine métallurgique moyenne représente plus de 300 000 plans.

- Le câblage embarqué (Conception des harnais)
  - ✓ La construction automobile pour le câblage des véhicules,
  - ✓ les transports, pour le câblage de l'appareillage électrique des avions, des navires ou des trains,
- La construction
  - ✓ le BTP, pour le câblage des bâtiments domestiques ou industriels.

Grands consommateurs de logiciels de CAO Electrique, les sociétés d'études et d'ingénierie interviennent sur l'ensemble des secteurs industriels cités ci-dessus.

Les besoins se situent à deux niveaux :

- Les besoins de conception, avec d'une part, la conception des machines ou chaînes de production qui servent à fabriquer des produits finis (chaînes de production d'un moteur d'automobile) et, d'autre part, la conception des produits (câblage embarqué) quand ceux-ci intègrent des processus électriques embarqués dans les véhicules tels que avions, bateaux, automobiles, chars, trains, fusées…
- Les besoins de maintenance, que ce soit pour les machines de production ou les produits finis ; ce besoin réside dans la maintenance des éléments électriques intervenant dans :

  - ✓ le dépannage,
  - ✓ la réhabilitation (rénovation des machines et processus en vue de prolonger leur utilisation),
  - ✓ l'évolution des machines et des processus (prise en compte de nouvelles fonctions).

Il est important que ces opérations soient effectuées en assurant la cohérence des informations et le suivi des modifications.

3.1.3.2 LA CAO ELECTRIQUE : ABOUTISSEMENT D'UN PROCESSUS D'EVOLUTION

- La planche à dessin : la solution ancienne

Avant la décennie 1980, les dossiers électriques étaient traditionnellement réalisés par des dessinateurs sur des planches à dessin, sur papier en deux dimensions. La qualité et la cohérence des informations passaient souvent au deuxième plan face aux contraintes de coût et de temps. De plus, ce processus manuel générait un grand nombre d'erreurs détectées au niveau de la fabrication, ce qui entraînait des temps et coûts de modification conséquents.

- Le Dessin Assisté par Ordinateur ("DAO") : une solution intermédiaire

L'arrivée du DAO a permis aux industriels d'automatiser le dessin du dossier électrique et d'améliorer sa lisibilité, facilitant ainsi la gestion des documents graphiques. Cependant, le DAO n'est qu'une transposition informatique d'une méthodologie entièrement manuelle et n'a donc pas permis d'améliorer la conception des dossiers électriques :

- absence de contrôle de cohérence,
- absence de prise en compte des normes et usages des métiers de l'électricité.

C'est de ces lacunes que sont nés, à la fin des années 1980, les logiciels de Conception Assisté par Ordinateur dans le domaine électrique (CAO Electrique).

- La CAO Electrique : la solution

La CAO Electrique permet, quant à elle, de faire intervenir l'informatique dès la conception de l'installation et donc d'obtenir des gains de productivité, de qualité et de cohérence aussi bien en conception qu'en maintenance des installations.

Pendant la phase d'étude, la CAO Electrique assiste en permanence le concepteur en le guidant, le contrôlant dans ses choix technologiques (vérification de l'adéquation de l'appareillage avec la fonction à réaliser, détection des courts-circuits). Elle permet de prendre entièrement en charge des opérations telles que la génération automatique du câblage, l'identification de l'appareillage, supprimant ainsi tout risque d'erreur et réduisant le temps nécessaire à la conception.

Il faut en outre souligner qu'à la différence du DAO, la CAO Electrique apporte une aide très significative en matière de maintenance, pour le suivi de l'évolution d'une installation et la recherche de panne grâce à l'assistance dans la compréhension du processus de production.

La CAO Electrique permet aux concepteurs d'installations industrielles d'optimiser la définition d'un dossier électrique à travers les étapes suivantes :

- définition du principe de fonctionnement de l'installation, représentée sous forme symbolique (appelé "Schéma de principe"). Ce Schéma de principe est composé d'un ensemble de symboles

graphiques reliés entre eux. Tous les symboles ainsi que les liaisons sont identifiés de manière unique.

- définition de tous les matériels utilisés pour réaliser une fonctionnalité précise (appelée "Nomenclature"). Cette opération consiste, à partir des contraintes liées au principe de fonctionnement (exemple : Tension de 24 volts), à rechercher un appareil dans un catalogue électronique de constructeurs tels que Schneider Electric ou Siemens. La nomenclature est représentée sous forme de listes ou de bases de données, pour être accessible par les différents services de l'industriel tels que les approvisionnements.
- définition des plans de situation : ils permettent de positionner en deux ou trois dimensions les différents appareils dans les armoires et les pupitres de l'installation.
- définition du plan de câblage : il s'agit de la réalisation des différents raccordements électriques entre les appareils. Ces derniers sont réalisés soit avec des fils à l'intérieur des armoires électriques, soit à l'aide de câbles afin de relier les différentes armoires. A titre d'exemple, le câblage d'un navire tel que le "Souverain des mers" nécessite plus de 1 000 kilomètres de câbles.

La CAO Electrique permet d'établir les définitions qui précèdent en assurant automatiquement un grand nombre de traitements et de contrôles tels que :

- la création et la gestion du repérage des appareils, connexions, fils, câbles et borniers,
- la détection des erreurs de conception (défauts d'alimentation dans les appareils, courts-circuits...),
- le choix automatique des références des constructeurs de matériel électrique à partir de spécifications techniques,
- la création automatique des câbles et des borniers en fonction du besoin exprimé par le Schéma de principe,
- le contrôle de la cohérence entre le contenu de l'armoire électrique et les matériels utilisés dans le Schéma de principe,
- le calcul des protections électriques et des caractéristiques des câbles nécessaires à partir des normes de référence (norme NF C 15-100 et respect du guide UTE C 15-500) et le suivi des modifications pour la gestion des révisions.

ILLUSTRATION GRAPHIQUE :UNE ARMOIRE ELECTRIQUE

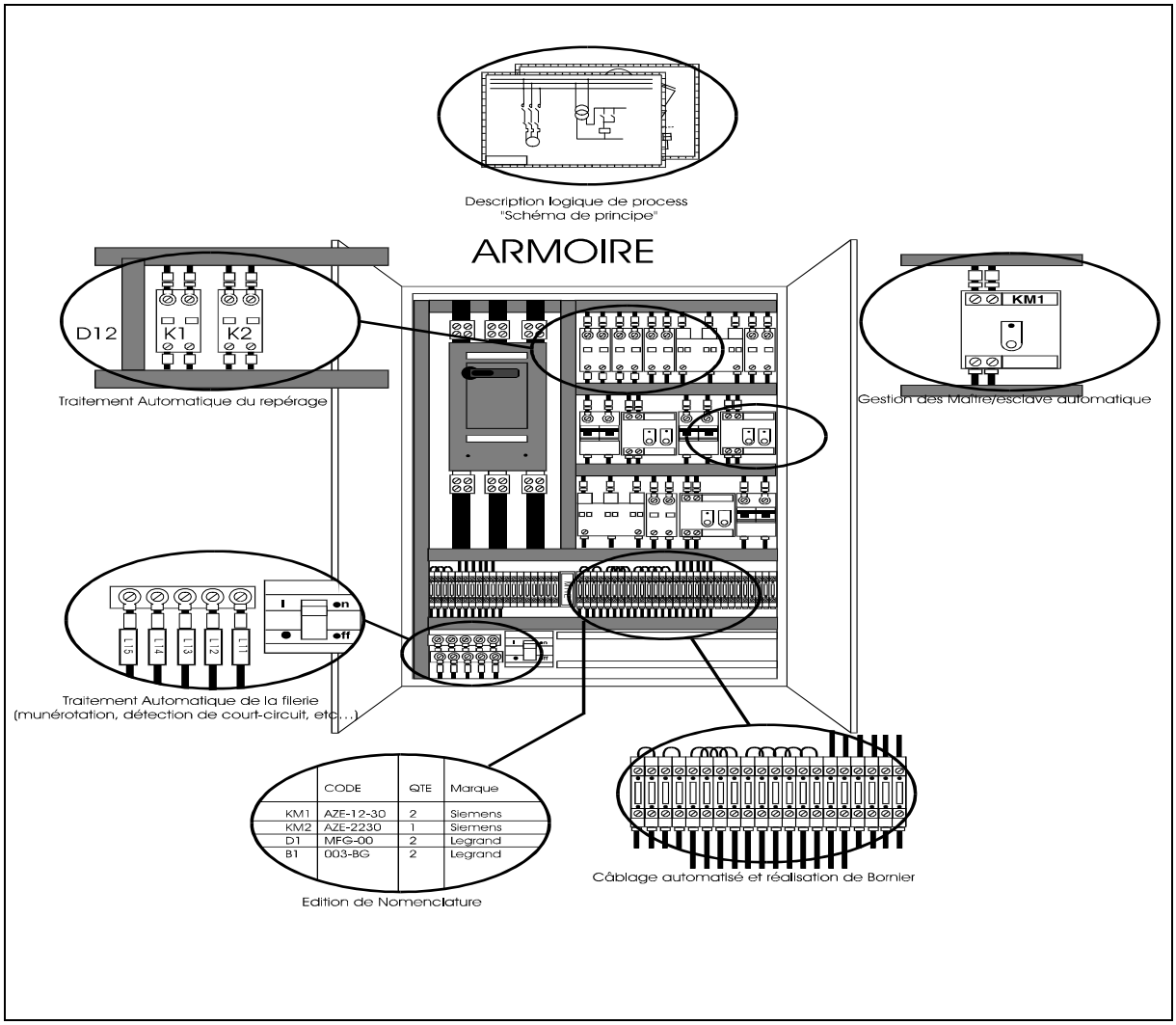

3.1.3.3 LA CAO ELECTRIQUE : SEGMENTATION GEOGRAPHIQUE

- **Le marché mondial**[1]

Le marché mondial de la CAO Electrique (assez fortement lié à celui de la CAO Mécanique) est mal identifié par les observateurs traditionnels des marchés de la CAO (pour l'essentiel d'origine américaine) ; toutefois, nous estimons que ce marché, dont le potentiel est évalué à environ 200 millions d'euros, se répartit approximativement comme suit :

[1]Sources IGE+XAO : sur la base de l'actualisation de la première évaluation du marché effectuée par Monsieur Michel Théron, journaliste spécialisé, au jour de l'introduction en Bourse.

Amérique du Nord	45%
Europe	40%
Asie-Pacifique	15 %

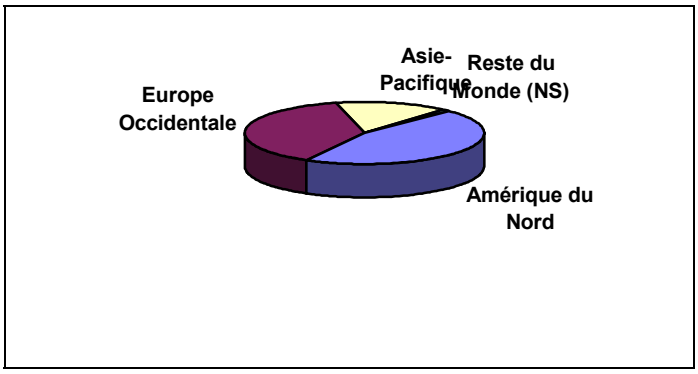

- **Le marché d'Europe Occidentale**[2]

Ce marché est évalué à environ 40% du marché mondial, soit un potentiel de prés de 75 millions d'euros.

Les pays dominants sont :

Allemagne	40%
France	24%
Grande Bretagne	18%
Reste de l'Europe	18%

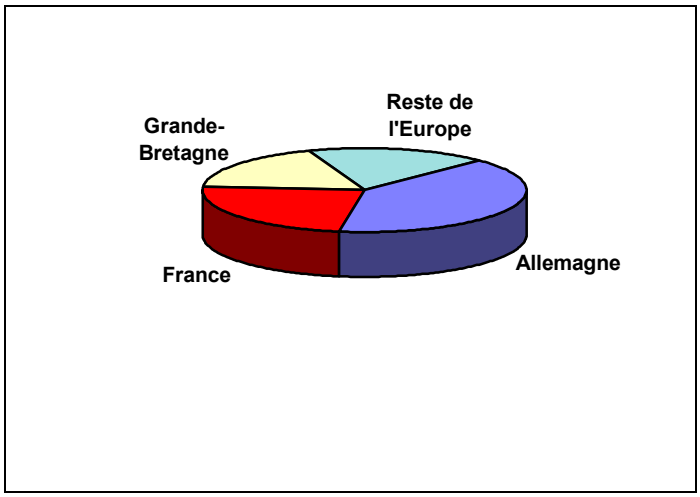

- **Le marché français**

Le marché français est entré en phase de maturité, ce qui devrait se traduire par une stabilisation des ventes de logiciels auprès de nouveaux clients et par une augmentation des ventes des nouvelles versions des logiciels et des services associés auprès des clients déjà équipés.

De plus, un marché de renouvellement est apparu avec le remplacement des logiciels de Dessins Assistés par Ordinateur (DAO) au profit de logiciels de CAO Electrique.

3.1.3.4 LA CAO ELECTRIQUE : SEGMENTATION PAR TYPE DE CLIENT

Le marché s'articule autour des trois niveaux d'exigence suivants :

- **Les grands industriels**

De par la complexité, l'importance (plusieurs milliers de plans électriques) et la sensibilité (sécurité, confidentialité...) des installations électriques à concevoir ou à maintenir, les grands industriels dont le besoin peut dépasser 500 licences, demandent des solutions complètes intégrant une automaticité maximale, un degré de technicité élevé (richesse fonctionnelle du logiciel) et une grande fiabilité.

Leurs exigences par ordre d'importance sont :

- la pérennité de la solution dépendant de sa capacité à évoluer (utilisation des standards),

[2]Sources IGE+XAO : sur la base de l'actualisation de la première évaluation du marché effectuée par Monsieur Michel Théron, journaliste spécialisé, au jour de l'introduction en Bourse.

- la technologie (fonctionnalité, adaptabilité, puissance de traitement...),
- le service (conseil, formation, maintenance),
- les prix.

Exemples : Airbus, PSA Peugeot Citroën, Renault, HydroQuebec, D.C.N., Schneider Electric, Thales, Alstom, CEA, Michelin, Eurocopter, Kodak Pathé… et leurs principaux sous-traitants.

- **Les petits et moyens industriels**

Ce segment comprend les industriels ayant à concevoir ou à maintenir des installations électriques de taille moyenne.

Ils demandent des solutions plus simples et moins onéreuses que celles des grands industriels.

Leurs exigences par ordre d'importance sont :

- la technologie (niveau de fonctionnalité),
- le prix,
- la simplicité d'utilisation (convivialité du logiciel),
- le service (conseil, formation, maintenance).

Exemples : unités de production de taille moyenne, sociétés d'études et d'ingénierie,...

- **Les très petites entreprises (TPE) et les artisans**

Il s'agit essentiellement des professionnels de l'électricité du bâtiment. Ils demandent une solution basée surtout sur la génération de devis et de rendus descriptifs du chantier.

Leurs exigences par ordre d'importance sont :

- le prix,
- la simplicité d'utilisation.

Exemples : sociétés d'électricité générale, artisans électriciens,...

3.1.3.5 LA CAO ELECTRIQUE : SAISONNALITE

Le marché est marqué par le phénomène de saisonnalité suivant :

- la période estivale, pendant laquelle l'activité est quasi inexistante car elle correspond aux opérations de maintenance des unités de production. Pendant cette période, les usines ralentissent voire stoppent leur production. Les services de maintenance interne et les sociétés spécialisées dans cette activité remettent les installations en état.
- le mois de décembre peut faire apparaître un léger pic d'activité du fait des mécanismes budgétaires.

3.1.4 LES PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

3.1.4.1 L'OFFRE DE PRODUITS D'IGE+XAO

L'offre IGE+XAO, pour satisfaire les besoins des industriels en matière de CAO Electrique, repose sur une gamme complète de familles de logiciels.

Cette gamme, structurée autour de cinq produits répondant chacun aux besoins d'industriels différents, permet de couvrir l'ensemble des segments du marché (grands industriels, PME/PMI et TPE) et l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à l'élaboration des dossiers électriques.

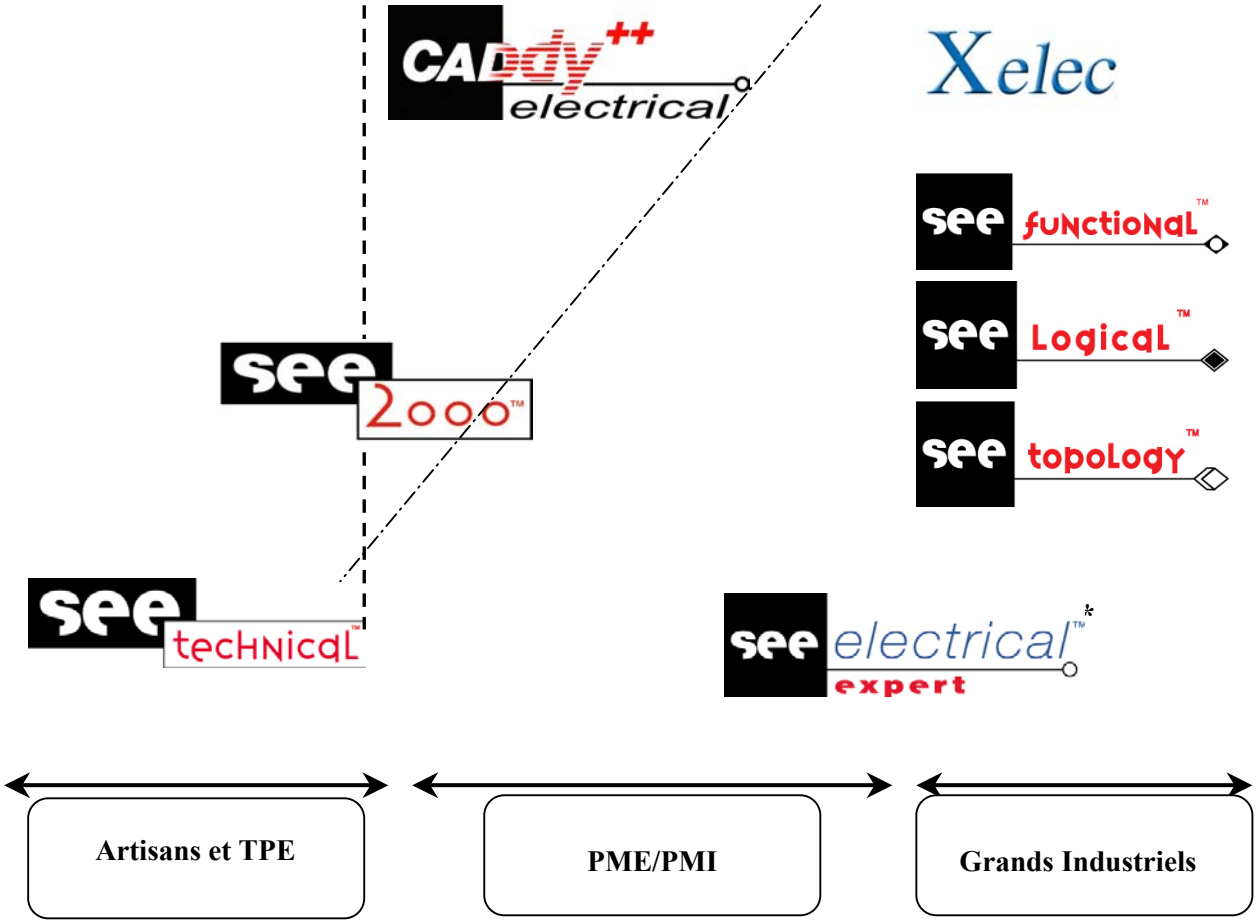

Le nombre total de licences (industrie et éducation) pour l'ensemble des logiciels vendus par le Groupe IGE+XAO est d'environ 41 700[1].

- **LE HAUT DE GAMME**

  - ⇨ **Xelec**

Xelec est le fruit d'une étroite collaboration entre IGE+XAO et les plus grands industriels français (Renault, PSA, Michelin, EADS). Xelec, produit modulaire et évolutif, fonctionne sur PC sous Windows® NT.

De par sa capacité de traitement, Xelec convient parfaitement à la réalisation de chaînes de production importantes. En plus de sa richesse fonctionnelle, il est particulièrement bien adapté aux clients ayant à gérer de multiples relations avec leurs sous-traitants.

[1] Evaluation au 31juillet 2004

Le logiciel Xelec est composé d'un ensemble de modules en vue d'assurer les fonctions suivantes :

- création et modification des schémas à partir de bibliothèques.
- numérotation automatique des composants et des équipotentielles,
- vérification de la cohérence des schémas,
- génération automatique des borniers d'armoire,
- génération automatique des torons ou harnais (faisceaux de câbles),
- création de synoptiques de câblage en cohérence avec le schéma de principe,
- génération automatique des câbles et des borniers sans la présence des bornes et des câbles dans le schéma de principe,
- modification interactive du câblage avec mise à jour automatique des modifications dans le schéma de principe,
- création automatique des nomenclatures en fonction des critères de choix retenus,
- gestion des catalogues de matériels et des standards,
- mise à jour automatique des nomenclatures dans le schéma de principe et le câblage,
- implantation des matériels en deux ou trois dimensions avec génération automatique des différentes vues,
- traitement des volumes de sécurité entre les matériels,
- implantation des composants à partir des catalogues de constructeurs de matériels ou de la nomenclature,
- dessin, cotation et hachures associatifs.

Prix HT de la licence : de 7 000 € à 22 000 € en fonction des modules installés.

⇨ SEE Electrical Expert

Evolution de SEE 4000, SEE Electrical Expert est le logiciel haut de gamme issus de la nouvelle génération de logiciels du Groupe IGE+XAO. SEE Electrical Expert s'adresse au même marché que celui d'Xelec et à terme, il succédera à ce dernier.

SEE Electrical Expert offre le même niveau fonctionnel que le logiciel Xelec avec en plus :

- une ergonomie totalement revue du type Windows® (entité/action, glisser/lâcher),
- un fonctionnement Multi-Utilisateurs (gestion des accès de plusieurs intervenant sur un même dossier électrique),
- un système de navigation schématique intégré,
- une approche système intégrée permettant de visualiser des dossiers complexes sous une forme fonctionnelle plus simple,
- une panoplie d'utilitaires permettant d'assurer les fonctions de traduction, visualisation, gestion de dossiers électriques ou d'échanges de données.

Prix HT de la licence : de 2 000 € à 15 000 € en fonction des modules installés.

⇨ SEE Topology

Logiciel dédié à la conception de harnais, SEE Topology permet de générer automatiquement une base de données de câblage électrique à partir d'information système ou d'un simple schéma de principe.

Les principales fonctions de SEE Topology sont les suivantes :

- Lecture d'une scène de réservation d'espace 3D (Cheminement des harnais et volume délimitant les différents équipements) via une interface XML,
- Création automatique des harnais logiques,
- Routage des signaux dans les harnais logiques,
- Mise en câbles,
- Allocation des pins des connecteurs,
- Gestions des modifications.

Prix HT de la licence : de 10 000 € à 20 000 € en fonction des modules installés.

⇨ Offre SEE Visio®

Gamme de logiciels dédiée à la conception des Systèmes, l'offre logicielle SEE Visio est composée des logiciels suivants:

- SEE Functional
- SEE Logical

Ces applications de modélisation Système sont dédiées respectivement à conception fonctionnelle de systèmes (Functional System Design), à la schématique des systèmes (System Diagram). Avec ces solutions, les utilisateurs disposent de moyens hautement interactifs pour créer et revoir leurs Systèmes (électriques ou mettant en œuvres d'autres technologies) d'un point de vue logique et fonctionnel.

Prix HT de la licence : de 8 000 € à 10 000€ .

■ LE MILIEU DE GAMME

⇨ SEE 2000

Produit dédié à la conception des petites et moyennes installations, SEE 2000 a été conçu pour fonctionner sous Windows®. SEE 2000 apporte une ergonomie totalement intégrée à Windows®, ce qui facilite sensiblement sa prise en main.

Le logiciel SEE 2000 est composé d'un ensemble de modules en vue d'assurer les fonctions suivantes:

- création et modification des schémas à partir de bibliothèques,
- numérotation automatique des composants et des équipotentielles,
- vérification de la cohérence des schémas,
- génération automatique des borniers d'armoire,
- création des nomenclatures,

- implantation des matériels en deux dimensions,
- dessin, cotation et hachures associatifs.

Prix HT de la licence : de 1000 € à 2 000 € en fonction des modules installés.

⇨ CADdy ++ Electrical

CADdy ++ Electrical a été conçu par la société danoise CAE Development qui a rejoint le Groupe en juin 2001 à la suite d'une prise de participation d'IGE+XAO s'élevant à 51% (aujourd'hui IGE+XAO détient 100% des actions de CAE Development).

Le logiciel CADdy++ Electrical est composé d'un ensemble de modules en vue d'assurer les fonctions suivantes :

- création et modification des schémas à partir de bibliothèques,
- numérotation automatique des composants et des équipotentielles,
- vérification de la cohérence des schémas,
- génération des borniers,
- implantation manuelle des câbles,
- création des nomenclatures,
- dessin, cotation et hachures associatifs.

Prix HT de la licence : de 1000 € à 7 000 € en fonction des modules installés.

■ L'ENTRE DE GAMME

3.1.4.2 L'OFFRE DE SERVICES D'IGE+XAO

Compte tenu de l'importance du poste Ventes de services (60,6% du chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 juillet 2004 soit 10,5 millions d'euros) et de son évolution prévue dans les prochaines années, IGE+XAO a décidé d'accélérer le déploiement de son offre de services. Les prestations offertes comprennent la mise à jour des produits, l'assistance à l'utilisation, la formation et le conseil.

De plus, la majorité des éditeurs de CAO Electrique étant de petite taille, l'apport d'un niveau de service maximum par un acteur de l'importance d'IGE+XAO constitue un élément déterminant en sa faveur.

■ La formation

Sur la base de supports pédagogiques qu'il a élaborés, IGE+XAO assure des prestations de formation à l'utilisation et au paramétrage de ses logiciels.

Cette formation peut être dispensée soit en stage inter-entreprise dans les locaux d'IGE+XAO soit directement chez le client.

■ Le service après-vente ou maintenance

Le service après-vente est assuré pour tous les clients contre paiement d'une redevance annuelle de maintenance s'élevant à environ 12% du prix des logiciels et qui inclut les prestations suivantes :

- La Hot-Line (assistance téléphonique) : son rôle est d'assister l'utilisateur dans l'exploitation quotidienne des logiciels. En France, une dizaine de collaborateurs est en charge de ces prestations.
- La mise à jour des logiciels : IGE+XAO fournit à ses clients sous contrat de maintenance, les nouvelles versions des logiciels qui contiennent des corrections d'anomalies et des nouvelles fonctionnalités.
- Les prestations de Conseil, d'assistance, d'intégration et de développements informatiques spécifiques.

■ **Les prestations de conseil, d'assistance et de développement informatique**

IGE+XAO est amené à proposer de plus en plus souvent des prestations de conseil, d'assistance et de développement informatique visant à l'intégration de ses logiciels à l'environnement informatique de ses clients (généralement pour de grands industriels). Pour cela, IGE+XAO a une direction des Solutions dédiée à ce type de prestations.

3.1.5 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, le Groupe ne distingue pas dans son mode d'organisation interne de secteur d'activités. A titre indicatif, la répartition des ventes du Groupe IGE+XAO par nature est donnée ci-après :

VENTES	2003/2004	2002/2003	2001/2002
LOGICIELS	38,3%	40,9%	41,7%
SERVICES	22,7%	18,9%	20,3%
MAINTENANCE	38,2%	38,9%	36,5%
DIVERS	0,9%	1,3%	1,5%
TOTAL	100%	100%	100%

3.1.6 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Dans l'ordre croissant de concurrence, on peut distinguer les trois niveaux suivants :

3.1.6.1 NIVEAU 1

Une concurrence résultant de l'utilisation de logiciels non spécialisés de type bureautique ou de DAO/CAO généralement mécanique, avec lesquels il est possible de réaliser des dessins électriques (AutoCAD®,…).

3.1.6.2 NIVEAU 2

Une concurrence résultant de l'utilisation de logiciels faiblement spécialisés. Il s'agit le plus souvent de modules additifs, intégrant quelques fonctionnalités de schématique, aux logiciels de :

■ CAO Electronique

Historiquement les premiers, ils permettent la conception des cartes et circuits imprimés (implantation et routage des composants électroniques sur les circuits imprimés, simulation des appareils électroniques...).

■ CAO Mécanique

Représentant le chiffre d'affaires le plus important, ils permettent la conception des organes mécaniques et des pièces moulées, pliées ou soudées. Les sociétés Dassault Systèmes (France) et Parametric Technology Corp. (Etats-Unis) sont parmi les principaux éditeurs de CAO mécanique.

3.1.6.3 NIVEAU 3

Une concurrence résultant de l'utilisation de véritables logiciels de CAO Electrique.

Les Principales sociétés concurrentes sur ce niveau sont :

- **En France**

SOCIETES	CA REALISE EN CAO ELECTRIQUE EN 2003/2004	
	EN MILLIONS D'EUROS	SEGMENTS OCCUPES
IGE+XAO (CAO)	11,2	Tous
AUTODESK (DAO : AUTOCAD)	< 2 [1]	Petits et Moyens Industriels
FTZ	< 2 [1]	Grands Industriels
EPLAN Software & Service	< 2[1]	Grands et Moyens Industriels
TRACE (applicatif su AutoCad®)	< 2[1]	Petits et Moyens Industriels
ASSIGRAPH	< 1[1]	Grands Industriels
HP-MDD	< 1[1]	Grands Industriels
ECT (applicatif sur AutoCad®)	< 1[1]	Petits et Moyens Industriels
AUCOTEC	< 1[1]	Grands et Moyens Industriels
ALGOTECH	< 1[1]	Petits et Moyens Industriels

[1]Les CA mentionnés sont estimés par IGE+XAO car les sociétés citées ne communiquent pas leurs chiffres d'affaires en France ou alors lorsqu'elles le font, elles ne détaillent pas leur activité en CAO/DAO Electrique.

- **Dans le reste du monde**

En Allemagne, trois sociétés représentent environ 70% du marché (d'après les estimations IGE+XAO), il s'agit de EPLAN Software & Service, Aucotec et E.C.S..

Pour le reste du monde, de nombreux petits éditeurs se partagent le marché de la DAO/CAO Electrique fonctionnant sous AutoCad©. Le plus souvent, le chiffre d'affaires réalisé par ces éditeurs dépasse rarement 2 millions d'euros.

Parmi les éditeurs les mieux implantés, on peut citer les sociétés EPLAN Software & Service et E.C.S.(avec E.C.T. son distributeur aux USA, en Angleterre et en Europe du Nord) dont les produits sont presque les seuls à être distribués dans les différents pays d'Europe et aux USA.

Spécialisées en CAO Electronique, les sociétés Mentor Graphics (Etats-Unis) et Zuken (Japon), disposent aussi d'une activité électricité majoritairement dédiée au câblage embarqué.

En 2004, Autodesk a aussi fait son entré, en direct, sur ce marché via l'acquisition de la société américaine Via Development.

3.1.7 LES AVANTAGES CONCURRENTIELS DE IGE+XAO

Les produits d'IGE+XAO mettent en oeuvre des technologies de pointe leur donnant les avantages suivants :

- ensemble modulaire,
- utilisation d'un modeleur électrique,
- traitement des systèmes embarqués,
- gestion de plusieurs normes électriques,
- accès aux bases de données des constructeurs de matériels électriques,

- personnalisation des méthodologies de traitement des industriels,
- intégration avec les autres logiciels de CAO (Dassault Systèmes, Parametric Technology,…),
- ouverture sur les standards (Oracle, ODBC, Dxf et Dwg).

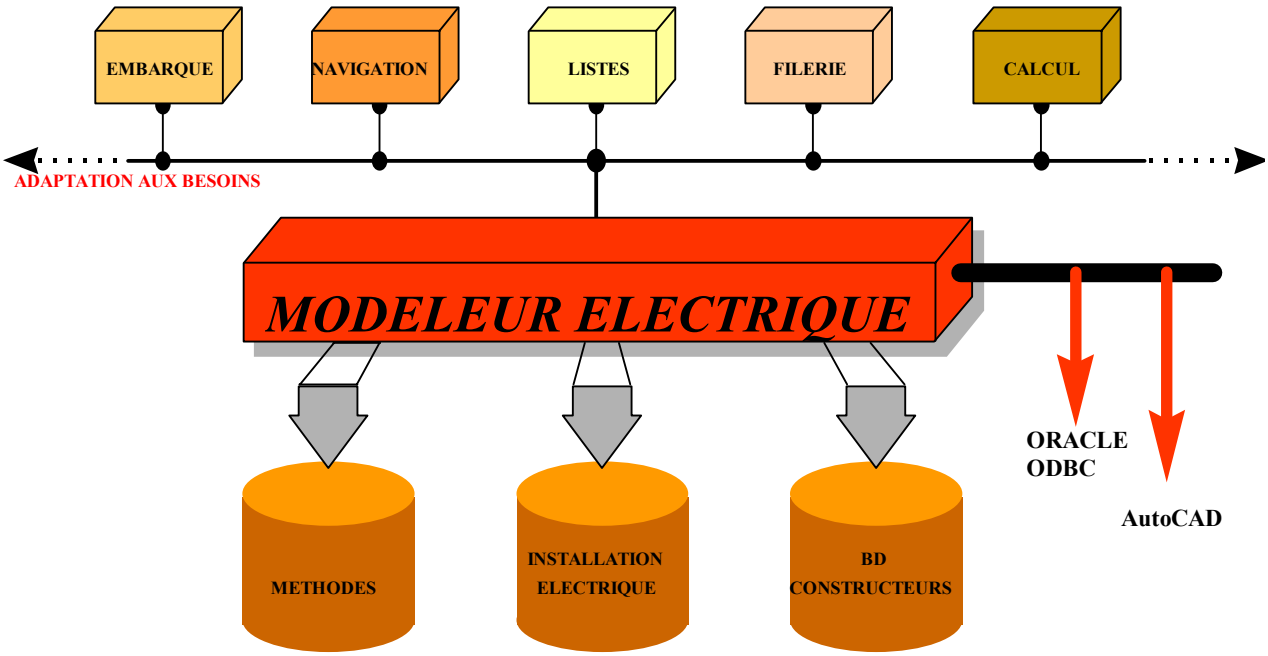

3.1.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX CLIENTS

3.1.8.1 NATURE DE LA CLIENTELE D'IGE+XAO

Compte tenu de l'étendue de son offre produit, IGE+XAO est présent sur l'ensemble du marché de la CAO Electrique. On peut citer, pour les seuls grands industriels, les références suivantes :

ACTIVITES	INDUSTRIELS		
Aéronautique et Spatial	AIRBUS Air France-KLM CNRS	Dassault Aviation ONERA SOGERMA	Thales Eurocopter
Construction Automobile	Bertrand Faure Caterpillar Dunlop Française de Mécanique	General Motors Heuliez Volkswagen VU Valéo	PSA Renault RVI
Chimie, Pétrochimie	ATOCHEM Ciments Lafarge ELF TOTAL FINA Glaxo Hutchinson	Kodak Pathé Sanofi-Avantis Roussel-Uclaf Saint Gobain	Shell SNPE Solvay Kléber Michelin
Agro-alimentaire	Biscuits LU Bongrain Boursin Cointreau Danone Eridania Beghin Say	Haribo Hennessy (LVMH) Kraft General Food Lindt Martell Perrier	Quaker Rivoire &Carré Lustucru Rotschild Schweppes SOPAD Nestlé William Saurin
Electricité générale et Production d'énergie	Hydro Quebec CEA Cegelec Cogéma	EDF/GDF INEO Forclum Vina Energies	Santerne Clemessy SGN Amec Spie
Mines et Métallurgie	Cockerill Mines du Bourneix Mines de Potasse d'Alsace	Mines de Salsigne Pechiney Sollac	Talcs de Luzenac UGINE Vallourec

3.1.8.2 EVOLUTION DES VENTES D'IGE+XAO

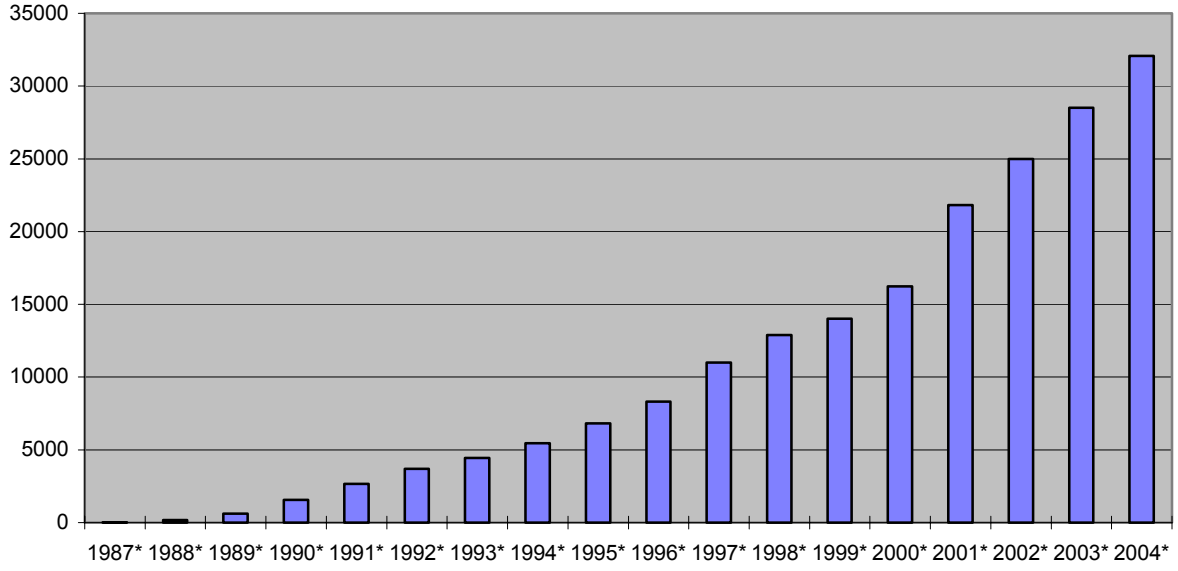

* Evaluation au 31 juillet

3.1.8.3 CONCENTRATION, DEPENDANCE ET RECURRENCE DES RELATIONS COMMERCIALES

Le degré de dépendance du Groupe, vis à vis de quelque secteur d'activité que ce soit, est très faible. Aucun secteur d'activité ne représente plus de 30% des ventes du Groupe.

Les clients avec lesquels IGE+XAO réalise le chiffre d'affaires le plus important sont :

CLIENTS (OU GROUPES)	CHIFFRE D'AFFAIRES
Dassault Systèmes	18,9%
Airbus Industries	3,2%
D.C.N.	2,1%
Peugeot Citröen Automobiles	0,8%
Renault	0,8%
Michelin	0,7%
SPIE	0,6%
Eurocopter	0,6%
Clemessy	0,5%
Inéo	0,4%
	28,6%

3.1.8.4 CARNET DE COMMANDES

IGE+XAO vend des logiciels sur étagères immédiatement disponibles, ce qui induit un délai de livraison très court. Pour ce type de ventes, la notion de carnet de commandes n'a donc pas de sens.

En revanche, les contrats de maintenance annuels qui sont :

- renouvelables par tacite reconduction avec un préavis de résiliation de trois mois,
- payables en début de période,

ont généré un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 juillet 2004.

3.1.8.5 SOLVABILITE DE LA CLIENTELE ET DELAIS DE PAIEMENT

IGE+XAO réalisant l'essentiel de son chiffre d'affaires auprès de grands industriels, le risque d'insolvabilité reste faible. Cette bonne solvabilité permet à IGE+XAO de ne pas avoir recourir à une assurance crédit. Le délai de paiement moyen est de 88 jours pour l'exercice clos au 31 juillet 2004 (avec un taux de TVA moyen de 19,6%).

3.1.9 ORGANISATION ET POLITIQUE COMMERCIALES

3.1.9.1 UNE ORGANISATION COMMERCIALE AU SERVICE DU CLIENT

IGE+XAO a mis en place des interlocuteurs et des modes de commercialisation adaptés aux couples client/produit.

CLIENTS	COMMERCIALISATION	INTERLOCUTEURS	RESSOURCES COMMERCIALES
Grands Industriels	Ventes directes	Direction et ingénieurs commerciaux et technico- commerciaux de haut niveau	20%*
PME/PMI	Ventes directes	Ingénieurs technico-commerciaux	60%*
TPE et artisans	Ventes indirectes	Ingénieurs technico-commerciaux et Animateurs de marché	20%*

* information à titre indicatif, sachant que certains segments du marché se recouvrent.

3.1.9.2 UNE POLITIQUE COMMERCIALE AXEE SUR LA PRESCRIPTION

Conscient de l'importance de la prescription dans son domaine, IGE+XAO multiplie les actions auprès des prescripteurs.

3.1.9.3 LES GRANDS INDUSTRIELS: PRESCRIPTEURS AUPRES DE LEURS SOUS-TRAITANTS

Le marché de la CAO Electrique est marqué par le fait que les grands industriels imposent les logiciels qu'ils utilisent à leurs sous-traitants du fait :

- du nombre élevé de sous-traitants intervenant régulièrement sur les installations électriques,
- de la quasi impossibilité pour deux logiciels de CAO Electrique différents de communiquer intelligemment.

3.1.9.4 UNE POLITIQUE FORTE DE PARTENARIAT

IGE+XAO développe une politique de partenariat visant à augmenter le nombre de promoteurs de ses produits avec notamment :

- les distributeurs des produits IGE+XAO dédiés aux TPE voire aux P.M.E. (SEE 2000, SEE Technical et CADdy ++ Electrical) afin de promouvoir également les logiciels plus haut de gamme (Xelec, SEE Electrical Expert, SEE Topology, et l'offre SEE Visio®), non commercialisés par ces derniers.
- les éditeurs d'autres types de logiciels de DAO/CAO (mécanique, électronique, ...).
- les constructeurs matériels informatiques,
- les constructeurs matériels électriques,
- des clients.

3.1.9.5 L'EDUCATION : DE FUTURS CLIENTS ET PRESCRIPTEURS

Depuis plusieurs années, IGE+XAO mène une campagne de promotion auprès de l'enseignement technique afin de sensibiliser et de former les futurs techniciens et ingénieurs en électrotechnique aux différents produits du Groupe. Ainsi, environ 2 000 établissements (lycées techniques, IUT, écoles d'ingénieurs, centres de formation pour adultes,…) sont équipés des logiciels IGE+XAO. Cet investissement doit permettre dans les années à venir d'augmenter la notoriété d'IGE+XAO auprès des futurs acteurs du monde de l'électrotechnique.

3.1.10 RECHERCHE : CONCEPTION DES LOGICIELS

Les activités de recherche sont au cœur du métier d'éditeur de logiciels et à ce titre, elles ont toujours représenté l'investissement le plus important d'IGE+XAO.

Une équipe d'une vingtaine d'ingénieurs, à partir des besoins qu'ils ont recensés chez les clients, réalise la conception des nouveaux modules et logiciels.

Depuis sa création, la veille technologique est une priorité d'IGE+XAO à la fois dans le domaine des techniques de l'informatique et de l'électrotechnique. Grâce à cette veille active, les délais de réaction d'IGE+XAO ont toujours été très courts, lui procurant un avantage concurrentiel certain comme en témoignent les exemples suivants :

- Dès 1988, utilisation dans le produit Xelec d'une Structure de Données Orientée Objet issue du laboratoire de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.
- Sortie d'une version de Schéma sous Windows® 95 moins de 3 mois après la commercialisation de ce système d'exploitation.
- Définition d'un modèle d'échange de données entre les logiciels de CAO Electrique et ceux de programmation d'automates. Cette "norme" (FNES "Fichier Neutre d'Entrées Sorties") est utilisé par l'ensemble de la profession.

EXERCICES CLOS AU	MONTANT DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN MILLIONS D'EUROS
31/07/02	2,9
31/07/03	3,1

Pour l'exercice clos au 31 juillet 2004, le montant des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 3,6 millions d'euros représentant 20,6 % du chiffre d'affaires.

Exemples de programmes de recherche :

- L'adaptation des modules et logiciels aux nouvelles demandes des utilisateurs (nouvelles fonctions), aux nouvelles technologies informatiques (Windows®, Bases de Données, ...) et aux évolutions des métiers des clients du Groupe.
- CAO Electrique embarquée : après avoir répondu aux besoins des industriels en matière de CAO Electrique des outils de production, IGE+XAO développe depuis quelques années, en collaboration avec des sociétés telles que Airbus, Eurocopter, Thales, GIAT industries, Air France, un ensemble de fonctionnalités permettant à ses logiciels (Xlec, SEE Electrical Expert) de répondre aux besoins de la CAO Electrique des systèmes embarqués (avions, hélicoptères, char Leclerc, simulateurs de vol,…).
- Déploiement sur de multiples environnements : à partir d'un noyau indépendant regroupant son savoir faire en CAO Electrique, IGE+XAO s'est fixé comme objectif de l'adapter et de le rendre compatible avec la plupart des logiciels de CAO Mécanique, de DAO généraliste ou de gestion de données techniques,
- Développement d'une nouvelle offre intégrée aux logiciels Dassault Systèmes.

IGE+XAO a obtenu la certification ISO 9001 au mois d'août 1998. Ce certificat a été renouvelé en novembre 2001 et est actuellement en cours de renouvellement.

3.1.11 PRODUCTION

La production des logiciels se décompose en deux activités :

3.1.11.1 LE DEVELOPPEMENT

Réparti majoritairement sur les deux sites de Pologne et de Bulgarie, le développement est organisé autour d'équipes comprenant un responsable de production, des ingénieurs informaticiens et des techniciens assurant le contrôle du développement. Au 31 juillet 2004, l'activité de développement employait 65 personnes.

3.1.11.2 L'INDUSTRIALISATION

Elle consiste à effectuer les opérations suivantes :

- la localisation (traduction et adaptation aux normes),
- la documentation (notice technique, aide électronique et support pédagogique),
- le contrôle produit.

Au 31 juillet 2004, l'activité d'industrialisation employait 49 personnes.

Les principaux logiciels de IGE+XAO sont disponibles pour les marchés français, suisse, belge, anglais, nord américain, italien, espagnol, allemand, hollandais, danois, polonais et bulgare.

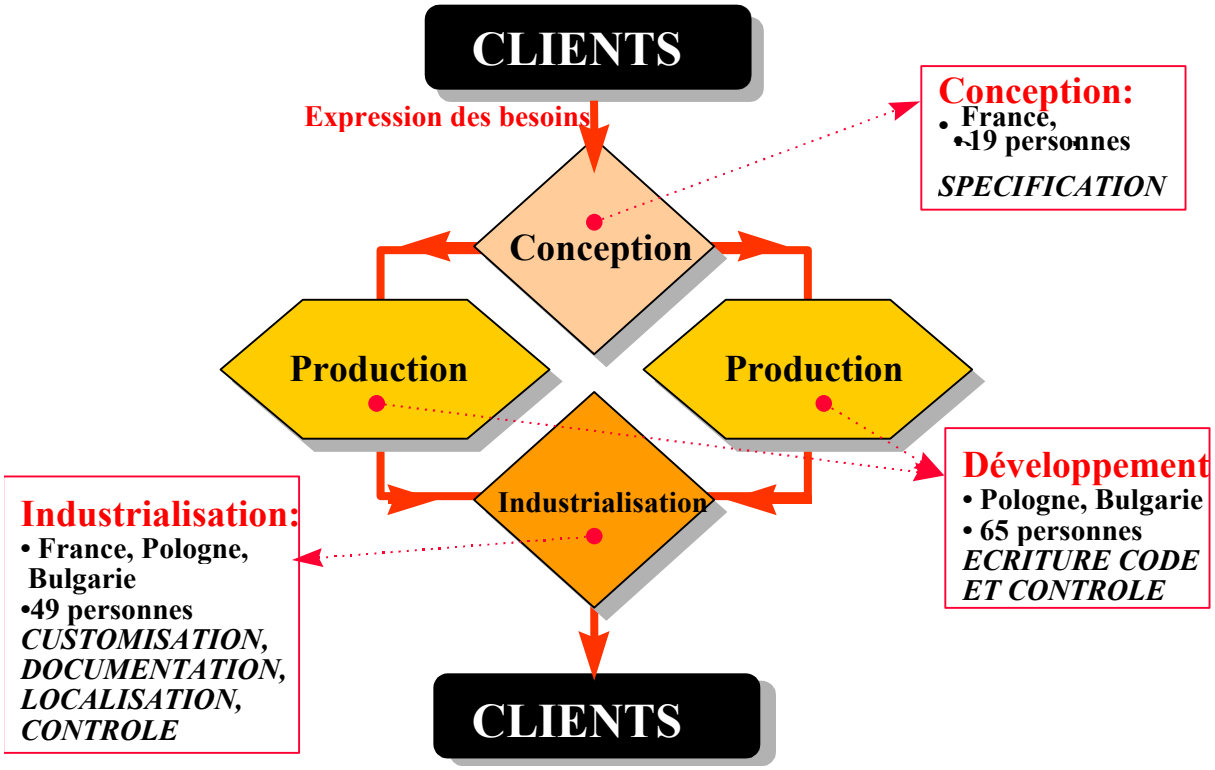

3.1.12 FOURNISSEURS

Les achats de matériels ou de logiciels représentent moins de 5% du chiffre d'affaires d'IGE+XAO. Ils sont constitués essentiellement de matériels informatiques et de logiciels standards disponibles auprès de l'ensemble des fournisseurs du marché. IGE+XAO possède plusieurs sources d'approvisionnement qu'il remet en cause régulièrement évitant ainsi une dépendance trop forte par rapport à un fournisseur.

Dans le cadre de la commercialisation de ses produits, IGE+XAO réalise moins de 2% de son chiffre d'affaires avec les ventes de produits tiers .

3.1.13 RESSOURCES HUMAINES

3.1.13.1 L'EQUIPE DIRIGEANTE

Au 31 juillet 2004, l'équipe dirigeante d'IGE+XAO était composée de trois personnes, toutes actionnaires :

- Alain Di Crescenzo, 42 ans, Président Directeur Général depuis janvier 1998, a intégré le management du Groupe lors du rachat de la société XAO Industrie qu'il avait intégrée en août 1988. Ingénieur Art et Métiers, il est directement en charge de la direction administrative et financière ainsi que des filiales de commercialisation.
- Charles Baudron, Directeur Général Délégué, 42 ans, fondateur d'IGE+XAO en mai 1986. Délégué Autodidacte (Prix des Victoires des Autodidactes Midi-Pyrénées Harvard et Coopers & Lybrand en 1995) et informaticien chevronné, il occupe les fonctions de Directeur Technique du Groupe.
- Robert Grèzes, Directeur, 55 ans, informaticien de formation, a été responsable informatique d'une entreprise du secteur textile avant de rejoindre le Groupe en septembre 1988. Il occupe les fonctions de Directeur des Services.

Les autres personnes importantes au sein du Groupe sont :

- Pawel Godula, 42 ans, Ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Cracovie, est actionnaire à hauteur de 22 % de la filiale polonaise. Dés 1988, il a rejoint IGE+XAO Pologne dont il est Président.
- Jacek Dziedzic, 42 ans, Ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Cracovie. Comme Pawel Godula, il a rejoint IGE+XAO dés 1988 et est actionnaire de la filiale polonaise à hauteur de 22 %. Il est en charge de la direction de la production.

3.1.13.2 L'EFFECTIF DE IGE+XAO

- **Répartition par pays au 31 juillet 2004 (effectifs inscrits):**

PAYS	2003/2004	2002/2003	2001/2002
France	121	113	113
Pologne	100	77	77
Bulgarie	32	27	27
Autres	59	53	53
TOTAL	312	270	261

- **Répartition par activité au 31 juillet 2004 (effectifs inscrits) :**

FONCTION		ACTIVITE	QUALIFICATION	NOMBRE DE PERSONNES
Direction :	**2**			2
Systèmes d'information :	**3**		Ingénieurs et Techniciens supérieurs	3
Qualité :	**1**		Techniciens supérieurs	1
Business :	**160**			
		Commerce	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	125
		Marketing & communication	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	5
		Administration & Finances	Techniciens supérieurs et plus	30
R&D :	**133**			
		Design	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	19
		Laboratories	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	114
Solutions :	**13**			
		Customers project leaders	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	7
		Services	Ingénieurs et Techniciens supérieurs	6
TOTAL :	**312**			**312**

L'âge moyen des collaborateurs d'IGE+XAO est d'environ 34,4 ans.

L'effectif lié à la sous-traitance externe est non significatif.

3.1.13.3 LES DEPENSES DE FORMATION

IGE+XAO a fondé sa réussite sur la compétence de ses collaborateurs. La formation étant l'un des moyens privilégiés d'augmenter cette richesse, elle a toujours été largement prise en compte aussi bien dans le domaine technique que dans les autres domaines.

En France, les dépenses consacrées à la formation en interne et en externe, sur l'exercice clos au 31 juillet 2004, ont représenté plus de 2 % de la masse salariale.

3.1.13.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

Les collaborateurs en contact avec les clients (commerciaux, formateurs, support après vente et assistantes commerciales) bénéficient d'une rémunération variable basée sur leurs résultats qui peut représenter plus de 25% de leur rémunération globale.

Les autres collaborateurs (fonctions technique et administrative) bénéficient d'une rémunération variable calculée sur le respect des délais et sur la qualité de leurs réalisations qui peut représenter jusqu'à 15% de leur rémunération globale.

3.2 ANALYSE DES RISQUES

Outre les autres informations contenues dans ce document de référence, les actionnaires et les acheteurs potentiels des actions ici offertes doivent considérer avec soin les facteurs suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités commerciales.

3.2.1 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

3.2.1.1 RISQUES DE CHANGE

La devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro. La position du Groupe au 31 juillet 2004 peut être analysée de la façon suivante :

En K€	Dollars USD	Sloties PLN	Levas BLN	Couronnes Danoises DKK	$ Canadiens CAD	£ Sterling GBP
Actifs	3 100	3 196	914	4 719	355	51
Passifs	--	1 132	51	2 480	633	23
Position nette avant gestion	3 100	2 064	863	2 239	278	28
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	3 100	2 064	863	2 239	278	28
Taux clôture	0,831	0,228	0,511	0,134	0,628	1,509
Position nette globale en €	2 576	470	441	300	175	42
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	31	21	9	22	2	0

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures le cas échéant.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance quotidienne des cours de change au niveau de la holding ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

- **Pologne, Bulgarie et Danemark :**

Les sociétés d'exploitation françaises du Groupe IGE+XAO achètent des prestations de production de logiciels aux sociétés polonaise, bulgare et danoise du Groupe et leur vendent des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

- **Angleterre et Canada :**

Les sociétés d'exploitation françaises du Groupe IGE+XAO vendent aux filiales du Groupe ou à des clients finaux des logiciels et des prestations de maintenance.

La Société IGE+XAO estime qu'à l'avenir le développement des ventes sur ces pays entraînera une augmentation du volume des transactions.

- **Asie :**

Les opérations effectuées en Asie ne sont pas significatives.

3.2.1.2 RISQUES DE TAUX

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux (cf point 5.2.4.13)

Au 31 juillet 2004, le solde des emprunts à plus d'un an contractés par les différentes sociétés du Groupe était de 0,3 millions d'euros. Ces emprunts ont été contractés en euros en France sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être amené à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

3.2.1.3 RISQUES SUR ACTIONS

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.
La Société IGE+XAO dispose d'un produit de SICAV indexé sur le PIBOR 3 mois renouvelable tous les 3 mois. La sensibilité du résultat du Groupe à une baisse de 10% sur ce produit est la suivante :

En K€	Sensibilité 10% Pibor 3 mois
Position à l'actif	500
Hors-bilan	--
Position nette globale	500
Indice	2,11%
Impact en K€ d'une variation de 10% de l'indice	0,4

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

La sensibilité du résultat du Groupe à une baisse de 10% du titre IGE+XAO par rapport au prix d'achat moyen (5,18 €) est nulle dans la mesure où la valeur au bilan des titres est largement inférieure à leur valeur de marché.

3.2.2 RISQUES JURIDIQUES

3.2.2.1 CONFIDENTIALITE

Certains clients confient à IGE+XAO, dans le cadre de ses activités, des documents qui dans certains cas font l'objet d'accords de confidentialité.

3.2.2.2 ACTIF NECESSAIRE A L'EXPLOITATION NON DETENU PAR IGE+XAO

Le logiciel Xelec nécessite l'incorporation d'un atelier logiciel (ensemble de logiciels), Xao Tools, qui a fait l'objet d'un contrat de concession de droits d'utilisation en 1984 entre le Groupe et l'association Armines. L'évolution technologique sur les dernières années a incité IGE+XAO à aller vers le remplacement des Xao Tools par un nouvel atelier logiciel fruit des activités de recherche du Groupe.

De plus, dans le cadre de sa politique active de partenariats, les offres IGE+XAO intègrent et intégreront de plus en plus des logiciels et savoir-faire développés par des tiers (Microsoft, Dassault Systèmes,…).

Enfin, l'exploitation d'IGE+XAO nécessite l'utilisation de bureaux à usage commercial, qui sont loués (baux commerciaux traditionnels) à des tiers sans relation avec l'organe d'administration de la Société.

IGE+XAO a fait l'acquisition d'une surface de 800 mètres carrés en Pologne et de 600 mètres carrés en Bulgarie.

3.2.2.3 DEPENDANCE A L'EGARD DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques utilisées par le Groupe ont été déposées en France en dehors de celles issues des acquisitions effectuées aux Pays-Bas et au Danemark en 2001.

L'état actuel de la réglementation ne permet pas le dépôt de brevet concernant les logiciels. La protection d'IGE+XAO repose donc sur :

- Son savoir faire.
- Le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et peser sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, la Société ne fait l'objet d'aucun contentieux en matière de droits d'auteur, marques de fabrique, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle fondés sur une éventuelle contrefaçon de droits de tiers.

3.2.2.4 RISQUES POLITIQUES, ECONOMIQUES, JURIDIQUES ET FISCAUX CORRELATIFS A LA DETENTION DE FILIALES EN POLOGNE ET EN BULGARIE

La Pologne et la Bulgarie ont procédé à d'importantes réformes politiques, économiques et juridiques depuis ces dernières années. Ces réformes peuvent affecter l'économie et les marchés financiers de ces pays et avoir, par conséquent, une incidence sur l'activité et les résultats du Groupe IGE+XAO et sur le cours de ses actions.

L'accroissement de l'inflation et des taux d'intérêts a été bien supérieure en Pologne et en Bulgarie que dans les pays d'Europe de l'Ouest. La variation des taux de change n'a pas toujours permis la conversion des devises au taux réel du marché. Ces éléments peuvent avoir un impact sur l'activité du Groupe IGE+XAO.

Les droits de la propriété, des contrats, des sociétés, des valeurs mobilières, de la concurrence et des procédures collectives ont été et continuent à être modifiés dans le cadre de la transition de ces pays vers une économie de marché. Par conséquent, la jurisprudence et les règles de procédure permettant la mise en oeuvre de ces législations récentes sont en cours d'élaboration, ce qui peut donner lieu à des interprétations divergentes par les tribunaux. Il peut également, dans certaines circonstances, s'avérer difficile voire impossible d'obtenir satisfaction devant les juridictions de ces pays dans un délai raisonnable.

3.2.2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES EN K€	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Remboursements d'emprunts	253	140	113
Intérêts des emprunts	14	9	5
Engagement de départ à la retraite : écarts actuariels non amortis	109	--	109
TOTAL	376	149	227

ENGAGEMENTS REÇUS EN K€	MONTANT		MONTANT
Engagements reçus :	--	--	--
TOTAL	--	--	--
Engagements réciproques	--	--	--
TOTAL	--	--	--

Dans le cadre de la prise de participation effectuée durant la période précédente dans la société IGE+XAO B.V. située aux Pays-Bas, une clause de complément de prix avait été signée subordonnée à la réalisation par la filiale néerlandaise d'objectifs assis sur le chiffre d'affaires et le résultat avant impôts. Suite à la non réalisation de ces objectifs, les parties se sont mis d'accord en juillet 2004 pour mettre un terme définitif à cette clause de complément de prix. Le Groupe est dans l'attente de la signature d'un document officialisant cette position.

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société (circularisation de tiers, suivi juridique,…) et ont été audités par les Commissaires aux Comptes.

La présentation qui en est faite dans les annexes de IGE+XAO n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

3.2.3 RISQUE FISCAL

Le 15 avril 2004, la Société IGE+XAO a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Le 20 septembre 2004, IGE+XAO a reçu une proposition de rectification de la Direction Générale des Impôts portant principalement sur la notion de secteurs d'activité distincts et s'élevant à 13 045 €. La Société n'a pas contesté cette proposition dont l'impact est enregistré dans les comptes au 31 juillet 2004.

Le 15 juin 2004, la filiale Mayridis a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Ce contrôle n'a pas eu d'impact financier dans les comptes de Mayridis, comme confirmé le 23 juillet 2004 par la Direction Générale des Impôts.

Le 15 septembre 2004, la filiale See Planet a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Ce contrôle n'a pas eu d'impact financier dans les comptes de See Planet, comme confirmé le 15 décembre 2004 par la Direction Générale des Impôts.

3.2.4 LITIGES OU FAITS EXCEPTIONNELS

IGE+XAO n'a pas connaissance de litiges ou de faits exceptionnels susceptibles d'affecter significativement le patrimoine, la situation financière l'activité ou le résultat du Groupe. La provision pour risque afférente s'élève à 125 K€ au 31 juillet 2004.

3.2.5 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

3.2.5.1 PRODUITS DANGEREUX

De par son activité, IGE+XAO ne manipule pas et ne stocke pas de produit dangereux.

3.2.5.2 SECURITE

IGE+XAO a mis en place les deux niveaux de sécurité suivants :

- pour les sites de production, un contrôle d'accès et l'utilisation d'un système anti-intrusion,
- pour les autres sites, généralement un système d'alarme classique.

3.2.5.3 ASSURANCES

IGE+XAO et ses filiales françaises ont contracté avec plusieurs compagnies d'assurances en vue de se couvrir des risques dans les domaines suivants :

- responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie CHUBB : tous dommages confondus y compris corporels (pour les dommages pouvant résulter des prestations effectuées par le personnel ou de l'utilisation de ses logiciels),
- multirisques industrielles auprès de la compagnie GAN garantissant l'ensemble des locaux en dégâts des eaux, vol, incendie, foudre explosion, ainsi que le bris de machine pour l'ensemble des équipements,
- flotte automobile et préposée en mission auprès de la compagnie GAN,
- responsabilité civile des dirigeants auprès de la compagnie CHUBB,
- homme clé auprès de la compagnie CARDIF pour se prémunir de la perte d'un de ses membres clés : Le Président du Conseil d'Administration, Alain Di Crescenzo.

Les principales couvertures et primes d'assurance sont les suivantes :

ASSURANCES SIGNIFICATIVES	COUVERTURES	PRIMES
Responsabilité civile professionnelle	6,0 M€	15 K€
Multirisque industrielle	0,25 M€	3 K€

La Société estime que les couvertures de ses contrats d'assurances sont correctes eu égard aux sinistres maximaux possibles identifiés.

3.2.5.4 CODES SOURCES INFORMATIQUES

IGE+XAO effectue systématiquement une copie des codes sources de ses logiciels sur deux sites différents, dont un exemplaire est stocké dans un coffre ignifugé.

3.2.6 RISQUES TECHNOLOGIQUES

3.2.6.1 BAISSE DES PRIX

De manière générale, les prix des logiciels sont soumis à une évolution à la baisse. IGE+XAO peut donc être touchée par ce phénomène.

3.2.6.2 LANCEMENT DE NOUVEAUX LOGICIELS OU MODULES

IGE+XAO prévoit de mettre sur le marché de nouveaux modules et logiciels. Il est impossible d'affirmer que les nouvelles technologies mises en oeuvre dans ces logiciels le seront avec succès. Ils peuvent toutefois contenir des erreurs non détectées avant leur mise sur le marché et ce malgré les contrôles opérés par le Groupe.

En outre, même un développement réussi ne peut garantir l'acceptation des logiciels par les utilisateurs finaux et, par conséquent, que son impact sur l'évolution du chiffre d'affaires soit conforme aux prévisions.

3.2.7 AUTRES RISQUES

3.2.7.1 RETARD DANS LA PENETRATION DE NOUVEAUX PAYS

Les prévisions de croissance d'IGE+XAO reposent essentiellement sur la pénétration de nouveaux marchés.

Des difficultés non prévues, pouvant survenir dans certains pays, sont susceptibles de retarder la pénétration et d'avoir ainsi une incidence négative sur le résultat d'exploitation du Groupe.

3.2.7.2 ARRIVEE DE NOUVEAUX CONCURRENTS

L'importance de l'investissement nécessaire à la mise au point et au lancement d'une technologie concurrente, ainsi que la connaissance intime de ce secteur par IGE+XAO, constituent des barrières à l'entrée très significatives.

Il est cependant impossible d'exclure l'arrivée de nouveaux entrants sur les marchés servis par IGE+XAO qui se traduirait éventuellement par une incidence défavorable sur les prix pratiqués.

3.2.7.3 DIFFICULTES A GERER LA CROISSANCE

Comme indiqué ci-dessus, IGE+XAO prévoit une phase de croissance dans les années à venir. Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans le domaine commercial, technique ou administratif.

Par le passé, IGE+XAO a fait face avec succès à ce type de difficultés. Cependant, il est impossible d'affirmer qu'il en sera de même à l'avenir.

3.2.7.4 ALEAS DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

IGE+XAO prévoit de développer ses activités dans divers pays étrangers, s'exposant ainsi à divers risques inhérents aux facteurs économiques et politiques desdits pays susceptibles d'affecter sa situation financière.

3.2.7.5 VOLATILITE POSSIBLE DU COURS DES ACTIONS

IGE+XAO faisant partie des sociétés de haute technologie, les cours des actions sont très volatiles et sont sujets à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact significatif sur le cours des actions :

- la fluctuation saisonnière des résultats financiers,
- les annonces de nouveaux produits ou d'améliorations des produits existants par IGE+XAO ou par ses concurrents,
- les conditions du marché dans le secteur technologique.

3.2.7.6 DEPENDANCE VIS-A-VIS DE FOURNISSEURS

Voir 3.1.12. : Les fournisseurs.

3.2.7.7 DEPENDANCE VIS-A-VIS DES CLIENTS

Voir 3.1.8.3. Concentration, dépendance et récurrence des relations commerciales.

3.2.7.8 DEPENDANCE A L'EGARD DU PERSONNEL CLEF

La Société est largement dépendante de ses principaux dirigeants et des membres de l'équipe de recherche dont le départ pourrait affecter de manière significative les perspectives du Groupe. Ces personnes ne sont en général pas liées par une clause de non concurrence.

3.2.7.9 RISQUES INHERENTS AU METIER DE L'EDITION DE LOGICIEL

La plupart des logiciels existant dans le monde contient des anomalies qui peuvent nuire à leur fonctionnement. Bien qu'il ait mis en place des dispositions pour y remédier, IGE+XAO n'échappe pas à cet état de fait. De ce fait, il n'est pas possible d'affirmer que des litiges ne surviendront pas avec des clients mécontents.

3.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.3.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel de dépenses consacrées au développement de nouveaux logiciels, à l'amélioration des produits existants pour le marché français et à l'adaptation de ces derniers aux marchés internationaux. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société (cf point 3.1.10 - recherche : conception des logiciels) sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Comme cela a été le cas par le passé, certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides ANVAR sous la forme d'avances remboursables ou de financements clients.

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 500 euros (matériel informatique). Son obsolescence technologique étant rapide (2 à 3 ans), le besoin d'investissement se situe autour de 300 000 € par an. Avec ce niveau, le parc d'ordinateurs est sans cesse renouvelé.

3.3.2 INVESTISSEMENTS FUTURS

Outre d'éventuelles opérations de croissance externe, IGE+XAO ne prévoit pas d'investissements significatifs à court terme.

3.4 EVOLUTION RECENTE

3.4.1 ACTIVITE COMMERCIALE : CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1ER TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2004/2005 a été le suivant (publication BALO) :

en euros	Exercice 2004/2005	Exercice 2003/2004	Variation
Chiffre d'affaires total	4 286 080	3 572 003	20%

Après avoir inscrit un exercice 2003/2004 dans le haut de la fourchette des objectifs, IGE+XAO affiche une forte croissance sur le premier trimestre 2004/2005 avec un chiffre d'affaires de 4 286 080 € en hausse de 20%.

Même si cette forte croissance intervient dans une période traditionnellement de faible activité, elle n'en est pas moins révélatrice d'une bonne tendance pour le Groupe.

Sur le plan de la recherche et du développement, IGE+XAO prévoit, sur ce nouvel exercice, une intensification de ses opérations sous l'effet conjugué du lancement des nouvelles versions de ses logiciels dans le domaine de la Productique et de l'accélération de ses développements sur le marché de la Conception de harnais (Avionique, Automobile,….), avec notamment les travaux se rapportant au partenariat avec la société Dassault Systèmes.

Au niveau financier, l'objectif du Groupe IGE+XAO est de poursuivre son plan de marche visant la croissance à la fois du chiffre d'affaires et de la rentabilité, avec une marge nette qui devrait être supérieure à 8% du chiffre d'affaires*.

* données correspondant aux objectifs de la Direction

3.4.2 PARTENARIAT AVEC EUROCOPTER

Eurocopter et IGE+XAO signent un contrat de partenariat stratégique

Marignane/Toulouse, France – le 3 février 2005

Près de trois ans après la signature du contrat EADS et après deux ans d'utilisation du logiciel de câblage SEE Electrical Expert d'IGE+XAO, le Groupe Eurocopter (Allemagne, France et Espagne) a

décidé de faire appel à IGE+XAO en vue d'optimiser l'ensemble du processus électrique durant tout le cycle de vie de fabrication des hélicoptères.

IGE+XAO (EURONEXT Paris: NextEconomy FR0000030827 FTSE 977) fournira l'ensemble de son offre logicielle,depuis la définition des équipements jusqu'à la génération automatique des harnais et des plans de câblage. L'ensemble sera géré en configuration par un système de gestion de base de données électrique intégrée.

Le Groupe Eurocopter va investir plus de 1,5 millions d'euros sur deux ans dans les logiciels et services IGE+XAO. Outre les aspects financiers, un véritable partenariat réunit les deux sociétés qui ont décidé de mettre en commun leur expérience et leur savoir-faire, ceci en vue d'améliorer leurs opérations dans le domaine de la gestion du cycle de vie des installations électriques.

«Pour Eurocopter, ce partenariat va permettre d'améliorer de manière très significative la filière CFAO électricité et de devenir '' Best in class''. Nous sommes très impatients de travailler avec IGE+XAO pour mettre en place la solution PLM (Product Lifecycle Management) Electrique» déclare Georges-Eric Moufle Responsable CFAO d'Eurocopter et Responsable du Projet.

« Grâce à ce partenariat, Eurocopter va mettre en place une filière électricité qui apportera un gain significatif en réactivité et en qualité sur l'installation des systèmes dans nos hélicoptères. Ceci permettra de devenir LA référence dans le monde de l'Aéronautique, mais surtout garantira une homogénéité du processus et des moyens au sein du réseau mondial d'Eurocopter » commente Gérard Goninet Directeur du Centre de Compétences Electricité du Groupe Eurocopter.

Pour Alain Di Crescenzo Président du Groupe IGE+XAO « Ce contrat avec Eurocopter, leader mondial dans son domaine, souligne notre position d'acteur majeur dans le monde de la Conception Assistée par Ordinateur dédiée à l'Electricité (CAO Electrique) ». Dynamisme, amélioration de la productivité et innovation sont les piliers de ce partenariat à forte valeur ajoutée.

3.4.3 IGE+XAO CONTROLE 100% DE LA SOCIETE DANOISE CAE DEVELOPMENT APS

Toulouse, le 28 février 2005 – Après avoir acquis 51% de la société danoise CAE Development Aps en 2001, le Groupe IGE+XAO annonce l'achat des 49% restants.

CAE Development Aps édite le logiciel "CADdy++ Electrical" dédié au marché entrée et milieu de gamme de la CAO Electrique (Conception Assistée par Ordinateur).

Avec cette acquisition, le Groupe IGE+XAO affirme clairement sa volonté de devenir le n°1 mondial de la CAO Electrique entrée et milieu de gamme pour les marchés de la productique et de la construction. IGE+XAO prévoit une importante croissance sur ce segment de marché, où le Groupe représente d'ores et déjà près de 20 000 licences vendues.

IGE+XAO prévoit d'augmenter sensiblement ses investissements dans la gamme "CADdy++ Electrical" dont les solutions seront complètement intégrées dans l'offre du Groupe. La première étape consistera à lancer les nouveaux produits sur le marché mondial, notamment aux Etats-Unis et en Chine au quatrième trimestre 2005.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la politique du Groupe IGE+XAO , qui dispose d'une forte capacité d'investissement lui permettant de conduire ses opérations de croissance à la fois interne et externe.

3.4.4 LE GROUPE IGE+XAO ET LA SOCIETE ESPAGNOLE "SOFTELEC GESTION Y SERVISOS INFORMATICOS" SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIQUE

Toulouse, le 7 mars 2005 – Le Groupe IGE+XAO annonce qu'il vient de signer un accord de partenariat stratégique avec la société espagnole "SOFTELEC Gestión y servisos Informáticos" qui commercialise le logiciel ESQUEMALEC. Ce logiciel de Conception Assistée par Ordinateur dédié à

l'électricité (CAO Electrique) est, dans son domaine, le logiciel le plus diffusé en Espagne avec plus de 4500 clients.

Avec ce contrat SOFTELEC et IGE+XAO joindront leurs efforts pour proposer aux utilisateurs du logiciel ESQUEMALEC, une évolution vers le logiciel SEE ELEC™ qui est édité par la société danoise CAE Development Aps détenue depuis peu à 100% par le Groupe IGE+XAO.

Pour le Groupe IGE+XAO, ce partenariat permet de consolider sa présence sur le territoire espagnol notamment sur les petites et moyennes entreprises des marchés de la productique et de la construction. « Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la stratégie annoncée par le Groupe. Aujourd'hui, avec SOFTELEC, IGE+XAO devrait rapidement représenter en Espagne la première base clients équipée en logiciels de CAO Electrique en Espagne» déclare Alain Di Crescenzo PDG du Groupe IGE+XAO.

Pour Angel Hernandez Arenas, Directeur de la société SOFTELEC « Cette opération permet aux utilisateurs de la gamme ESQUEMALEC de pérenniser leur investissement grâce à IGE+XAO, qui, pour moi, avec ses 40 000 logiciels vendus dans le monde, est l'éditeur de logiciels de CAO Electrique, le plus solide, le plus innovant et le plus dynamique du marché. »

3.4.5 ACTIVITE DE DEVELOPPEMENT

Aucun élément particulier n'est à signaler.

3.5 STRATEGIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir le standard mondial du logiciel de CAO Electrique.

La stratégie définie pour atteindre cet objectif s'organise selon les deux axes qui suivent.

3.5.1 AXE TECHNIQUE

- Continuation du développement d'une large gamme de logiciels, modulaire et évolutive

IGE+XAO est l'un des seuls éditeurs proposant une gamme complète de logiciels, tous modulaires, adaptée à l'ensemble des segments du marché, ce qui lui permet de suivre l'évolution des besoins de ses clients en leur offrant la possibilité soit d'intégrer des modules complémentaires, soit d'évoluer vers des logiciels de gamme supérieure.

- Poursuite de l'internationalisation des logiciels

IGE+XAO poursuivra son effort dans ce domaine par :

- ✓ la prise en compte des spécificités locales dès la phase de conception,
- ✓ la localisation des produits,
- ✓ l'intégration des bases de données des constructeurs de matériels électriques.

- Lancement de nouveaux logiciels

Sur l'exercice 2004/2005, IGE+XAO prévoit notamment les lancements des produits suivants :

- ✓ CADdy ++ Electrical (Version 2005),
- ✓ SEE Functional (Version 2005), SEE Logical (Version 2005) et SEE Topology (Version 2005),
- ✓ SEE Electrical Expert (Version 2005).

- Intégration des nouvelles technologies et des standards

Que ce soit dans le cadre de ses produits haut, moyen ou entrée de gamme, IGE+XAO s'attache en permanence à intégrer les nouvelles technologies (programmation orientée objet...) et les standards du marché (Windows©, AutoCAD©, Oracle, ODBC, Visual Basic, XML, offre Dassault Systèmes, ...).

Ainsi, dès leur sortie, IGE+XAO a intégré les solutions suivantes :

- ✓ les grands systèmes d'exploitation et plates-formes informatiques du marché : Unix pour les stations de travail Hewlett Packard, Sun Microsystems, IBM et Windows pour les PC.
- ✓ le standard du DAO en proposant d'une part en option sur sa nouvelle génération de logiciels (SEE 2000 et SEE Electrical Expert) un fonctionnement sous d'AutoCAD© et d'autre part des logiciels de communication au standard 'DXF' permettant d'échanger des informations graphiques avec d'autres systèmes.
- ✓ la prise en compte de Systèmes de Gestion de Bases de Données Relationnelles (SGBDR), pour la gestion des nomenclatures et des catalogues de matériels : les produits Xelec et SEE Electrical Expert ainsi que l'offre SEE Visio© utilisent les SGBDR Oracle© et Access©. L'offre SEE Visio© est aussi intégrée au logiciel Smarteam© de Dassault Systèmes.

- Continuation du développement des standards

Dans son rôle de leader, IGE+XAO a constamment participé à l'élaboration de normes professionnelles.

Ainsi, le Groupe IGE+XAO, après avoir développé la "Norme" FNES, a travaillé à la mise au point en collaboration avec la société Legrand, d'un standard d'échange entre une CAO Electrique et les systèmes de marquage du matériel.

De même, depuis plusieurs années, le Groupe IGE+XAO travaille à la définition d'un modèle permettant aux logiciels de CAO Electrique d'exploiter directement sous forme électronique les catalogues de matériels électriques.

3.5.2 AXE COMMERCIAL

- **En France : une stratégie commerciale adaptée à l'importance de la base installée**

En France, compte tenu de la part importante du marché détenue par IGE+XAO et du nombre de licences installées, le Groupe consacre environ 50% de ses opérations commerciales aux clients déjà équipés de ses logiciels afin de pérenniser ce fonds de commerce qui représentait sur l'exercice clos au 31 juillet 2004 plus de la moitié ses revenus.

Ainsi, les équipes commerciales proposent aux clients équipés des solutions IGE+XAO, les prestations suivantes :

- ✓ une panoplie complète de services (conseils, formations et assistance téléphonique ou sur site),
- ✓ des modules complémentaires dans la gamme utilisée (stratégie d'Add On),
- ✓ des possibilités d'évolution vers des logiciels de gamme supérieure.
- ✓ Cette stratégie d'optimisation de la rentabilité de la base installée s'appuie sur un réseaud'agences commerciales situées à Paris, Toulouse, Grenoble, Nantes et Marseille.

- **A l'international : une stratégie de développement volontariste**

Depuis qu'il a commencé à exporter, IGE+XAO a toujours suivi la même démarche progressive :

- ✓ étude de marché validée par la réalisation de ventes directes depuis la France,

- ✓ implantation dans le pays par l'intermédiaire d'un bureau marketing, création d'une filiale locale.

- Le développement en Europe

IGE+XAO est déjà implanté en France, en Espagne, en Italie, au Benelux, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark, en Pologne et en Bulgarie. Afin d'accélérer sa croissance dans ces pays, le Groupe mettra en place les actions ci-dessous :

- ✓ mise en place d'une politique d'implantation grands comptes suivant le modèle développé en France,
- ✓ recherche d'opérations de croissance externe permettant d'acquérir plus rapidement les parts de marché escomptées,
- ✓ renforcement des actions de marketing et de communication notamment par une participation renforcée aux expositions, par des opérations de mailing et de phoning et une présence dans les différents médias,
- ✓ mise en place de partenariats stratégiques.

- Le développement en Amérique du Nord

Déjà implanté au Canada (à Montréal et Toronto) et afin d'accélérer sa croissance dans ce pays, IGE+XAO mettra en place des actions identiques à celles menées en Europe.

A moyen terme IGE+XAO prévoit de s'installer aux Etats-Unis.

- Le développement en Asie

Le Groupe étudie la possibilité de s'implanter en Chine.

3.5.3 AXE FINANCIER

Depuis son admission à la cote du Nouveau Marché, IGE+XAO a toujours conduit une politique de communication volontariste et régulière envers ses actionnaires et les marchés financiers.

COMMUNICATIONS	DEADLINES
Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2004/2005	13/12/2004
Chiffre d'affaires consolidé du second trimestre 2004/2005	14/03/2005
Comptes consolidés du premier semestre 2004/2005	29/04/2005
Chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre 2004/2005	13/06/2005
Chiffre d'affaires consolidé de l'année 2004/2005	12/09/2005
Comptes consolidés annuels 2004/2005	28/10/2005
Assemblée générale annuelle – comptes clos au 31 juillet 2005	27/01/2006

4 RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2004 (exercice clos au 31 juillet 2004)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, dont l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et de ses rapports annexés, présentation par le conseil d'administration des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2004;
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2004;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2004;
- approbation des conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce;
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts;
- quitus aux administrateurs;
- affectation des résultats;
- nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la société, conformément à l'article L225.129 du Code de commerce,
- autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société;
- pouvoirs en vue des formalités légales.

Par ailleurs, il vous sera donné lecture des rapports établis par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles de l'année précédente.

Vous trouverez dans l'annexe toute explication complémentaire.

4.1.1 ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

Activité :

Le 30 septembre 2003, Dassault Systèmes et IGE+XAO ont annoncé la signature d'un accord de développement stratégique aux termes duquel IGE+XAO, en tant que « Gold Software Partner », développera, commercialisera et vendra des applications de modélisation électrique et de génération de schémas électriques basées sur l'architecture CAA V5.

Le 23 janvier 2004, IGE+XAO a annoncé son premier grand projet issu de cette collaboration suite à la décision de Boeing d'utiliser les logiciels de C.A.O (Conception Assistée par Ordinateur) du

Groupe en vue de définir l'architecture des systèmes, la topologie et les plans électriques des avions commerciaux.

L'exercice n'appelle pas d'autre commentaire.

Contrôles fiscaux :

Trois contrôles fiscaux ont été opérés dans les sociétés françaises du Groupe : IGE+XAO a reçu une proposition de redressement de 13 K€ qui a été acceptée, les contrôles sur Mayridis Voyages et See Planet n'ont pas donné lieu à redressement.

Le compte de résultat du Groupe se présente comme suit au 31 juillet 2004 :

	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004 12 mois	31 juillet 2003 12 mois	31 juillet 2002 12 mois
Chiffre d'affaires net France et export	17 290	16 068	15 411
Autres produits d'exploitation	250	374	256
Produits d'exploitation	17 540	16 442	15 667
Achats de Mses et autres approvision.	(625)	(709)	(860)
Autres services extérieurs	(5 008)	(4 746)	(4 570)
Charges de personnel	(8 388)	(7 651)	(7 135)
Impôts et taxes	(322)	(273)	(252)
Dotations aux amort. et provisions	(805)	(689)	(625)
Autres charges d'exploitation	(1)	(37)	(245)
Charges d'exploitation	(15 149)	(14 105)	(13 687)
Résultat d'exploitation	2 391	2 337	1 980
Résultat financier	97	(21)	32
Résultat courant des sociétés intégrées	2 488	2 316	2 012
Résultat exceptionnel	33	(95)	(46)
Impôts sur les résultats	(932)	(872)	(659)
Résultat net des sociétés intégrées	1 589	1 349	1 307
Dotation aux amort. des écarts d'acquisition	(70)	(70)	(70)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 519	1 279	1 237
Part des minoritaires	(82)	(57)	(100)
Résultat net - part du Groupe	1 437	1 222	1 137
Nombre d'actions émises	1 754 000	1 754 000	1 754 000
Nombre d'actions après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres	1 708 364	1 708 364	1 708 364
Résultat par action en €	0,84	0,72	0,67

L'exercice clos le 31 juillet 2004 s'analyse comme suit :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 17 290 K€ contre 16 068 K€ en 2002/2003, soit une croissance de 7,6%. Cette performance est particulièrement sensible à l'international où l'activité a augmenté de 11% sur la période.

- **- Le résultat d'exploitation** est un bénéfice de 2 391 K€ contre 2 337 K€ en 2002/2003, soit une progression de 2,3%.
- **- Le résultat financier** correspond à un résultat de 97 K€ contre une perte de 21 K€ en 2002/2003.
- **- Le résultat avant impôts** est un bénéfice de 2 521 K€ contre 2 221 K€ en 2002/2003, soit une progression de 13,5%.
- **- Le résultat net** part du Groupe est un bénéfice de 1 437 K€ contre 1 222 K€ en 2002/2003 soit une progression de 17,8%.
- **- La situation financière du Groupe** s'est sensiblement améliorée avec notamment :

  → une progression de 14,8 % des capitaux propres à 9 006 K€,

  → une forte progression de la trésorerie à 7 029K€,

  → une diminution de l'endettement qui s'élève à 292 K€ contre 434 K€ au 31 juillet 2003.

4.1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE IGE+XAO

La Société IGE+XAO exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

- Le compte de résultat de la Société se présente comme suit au 31 juillet 2004 :

COMPTE DE RESULTAT			
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004 12 mois	31 juillet 2003 12 mois	31 juillet 2002 12 mois
Chiffre d'affaires net France et export	1 905	1 632	1 997
Subvention d'exploitation	--	--	--
Autres produits d'exploitation	30	201	42
Produits d'exploitation	1 935	1 833	2 039
Autres services extérieurs	(1 123)	(1 037)	(1 196)
Charges de personnel	(679)	(647)	(697)
Impôts et taxes	(63)	(53)	(46)
Dotations aux amort. et provisions	(58)	(73)	(94)
Autres charges d'exploitation	--	(4)	(6)
Charges d'exploitation	(1 923)	(1 814)	(2 039)
Résultat d'exploitation	12	19	0
Résultat financier	823	896	117
Résultat exceptionnel	(11)	1	24
Impôts sur les résultats	(1)	(14)	(37)
Participation	(23)	(14)	(27)
Résultat net	800	888	77

- Commentaires :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 1 905 K€ contre 1 632 K€ pour 2002/2003, il est principalement constitué de prestations intra-groupe facturées sans marge,
- le résultat d'exploitation correspond à un bénéfice de 12 K€ contre 19 K€ lors de l'exercice précédent,
- le résultat financier est un bénéfice de 823 K€ contre 896 K€ pour l'exercice précédent. Ce niveau élevé résulte principalement du versement de dividendes en provenance de la Société IGE SA. Les postes qui interviennent dans la composition du résultat financier sont indiqués dans le tableau ci-après :

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES EN K€	31/07/04	31/07/03
Dotations aux provisions		
dépréciation des titres participation	(82)	(124)
dépréciation des VMP	--	--
risque de change	(20)	(26)
risques financiers sur Mayridis Voyages		--
TOTAL DES DOTATIONS	(102)	(151)
Reprises de provisions	137	155
TOTAL DES REPRISES	137	155
Dividendes reçus	762	788
Autres charges et produits financiers	26	104
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS	788	892

- le résultat exceptionnel correspond à une perte de 11 K€ contre un bénéfice de 1 K€ sur l'exercice 2002/2003.
- le résultat net est un bénéfice de 800 K€ contre 888 K€ pour l'exercice précédent.

4.1.3 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Les coûts de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge dès leur exercice d'engagement. Ces derniers s'élèvent à 3 559 K€ contre 3 108 K€ en 2002/2003, soit respectivement 20,6% du chiffre d'affaires contre 19,3% en 2002/2003, et traduisent ainsi l'important effort consacré au développement et à l'industrialisation des produits.

Les coûts de recherche et développement augmentent de 14,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par le lancement de nouvelles versions de logiciels ainsi que par l'accélération des développements notamment dans le cadre du partenariat avec Dassault Systèmes.

4.1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 28 septembre 2004, les actionnaires réunis en assemblée générale ont pris notamment les décisions suivantes :

- ✓ nomination d'un nouvel administrateur répondant aux critères d'indépendance préconisés par le rapport Bouton et la Loi sur la Sécurité Financière,
- ✓ autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions (visa AMF n° 04-749 du 7 septembre 2004). Les prix maximum et minimum ont été fixés respectivement à 35€ et 5€. L'autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée.

L'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 a eu pour conséquence de modifier les modalités des programmes de rachat et conduit le Conseil à proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2005 de statuer sur un nouveau programme de rachat.

Le 8 octobre 2004, l'avance en compte-courant d'un montant de 88 000 euros consentie par IGE+XAO à la Société Anyware Technologies le 5 janvier 2004 a été incorporée en capital. Compte tenu de la réalisation d'importantes opérations en capital chez Anyware Technologies à la même date et de l'entrée d'un nouvel actionnaire, la participation de IGE+XAO dans Anyware Technologies est ainsi passée de 19% à 12,7%.

4.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE – PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur les trois premiers mois de l'exercice 2004/2005, le Groupe a enregistré, par rapport à 2003/2004, une progression exceptionnelle de son activité de 20%.

Pour l'exercice en cours et à périmètre constant, le Groupe prévoit une croissance de son chiffre d'affaires* qui devrait se situer entre :

- 3% et 5% en l'absence d'amélioration de la conjoncture économique internationale,
- 5% et 9% dans le cas d'une amélioration de la conjoncture économique internationale et de la concrétisation de négociations commerciales en cours.

Ces deux scénarios d'évolution, associés à une bonne maîtrise des coûts devraient permettre au Groupe de clôturer l'exercice 2004/2005 avec un résultat net se situant entre de 8% et 10% du chiffre d'affaires*.

* données correspondant aux objectifs de la Direction

4.1.6 PASSAGE AUX NORMES IAS / IFRS

Le Groupe a engagé les premiers travaux préparatoires (pré-diagnostic) relatifs au passage aux normes comptables IAS/IFRS applicables aux comptes consolidés de IGE+XAO à compter de l'exercice ouvert au 1er août 2005. Sont notamment en cours de recensement les principales divergences entre ces nouvelles normes comptables et celles appliquées jusqu'alors ainsi que les conséquences qui en découleront tant sur les plans comptables et financiers qu'en matière d'organisation interne et de systèmes d'information. Plus précisément, les répercussions de l'application de la norme IAS 38 se rapportant aux immobilisations incorporelles sur l'organisation interne restent un point d'analyse sensible. Les provisions pour engagements de retraite sont aujourd'hui déterminées conformément à la norme IAS 19 sur la base d'une revue d'actuaire ; toutefois, leur périmètre de détermination doit encore être étendu au sein des sociétés du Groupe. Enfin, conformément à la norme IAS 17, les contrats de location au sein du Groupe sont en cours d'analyse pour pouvoir préciser, en fonction de leurs données juridiques, leur mode de comptabilisation. Les autres normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

4.1.7 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2004 de la Société IGE+XAO s'établit à 799 352 €.

Après affectation à la réserve légale d'un montant de 39 968 € correspondant au minimum légal de 5% du bénéfice, le solde représente un bénéfice disponible de 759 384 €.

Compte tenu de la bonne performance de l'exercice qui s'est soldé par un résultat net consolidé s'élevant à 1 436 557 €, soit une progression de 17,65% par rapport à l'exercice précédent, et tout en ne nous départant pas de notre politique de prudence, nous voulons marquer notre confiance dans l'avenir en proposant la distribution d'une somme globale maximum de 298 180 € qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice.

Cette somme globale permettra le paiement d'un dividende de 17 centimes d'euro par action contre 16 centimes d'euro en 2002/2003 soit une évolution de plus de 6%.

Ce dividende sera mis en paiement le 14 février 2005.

Compte tenu du nouveau régime fiscal des distributions applicable à compter du 1er janvier 2005, aucun avoir fiscal ne sera attaché à cette distribution de dividendes quelle que soit la personne bénéficiaire des dividendes. Pour information, les dividendes perçues par des personnes physiques donneront lieu à un abattement de 50% et les actionnaires bénéficieront d'un crédit d'impôt plafonné à 230 euros (couples avec imposition commune) ou 115 euros (autre cas).

Par ailleurs, les actions détenues par la Société IGE+XAO, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Le Conseil demande à l'Assemblée de constater qu'il n'y a pas eu sur de dépenses et des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2001	0,15 €	0,075 €
Exercice clos le 31 juillet 2002	0,15 €	0,075 €
Exercice clos le 31 juillet 2003	0,16 €	0,080 €

4.1.8 FILIALES ET PARTICIPATIONS EN FRANCE ET A L'ETRANGER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2004, les changements dans les détentions de IGE+XAO ont été les suivantes :

- dans la filiale SEE PLANET : de 93% à 98,8% suite à l'acquisition de titres auprès des actionnaires minoritaires.
- dans la filiale MAYRIDIS VOYAGES : de 99,7% à 99,9% suite à une augmentation de capital par incorporation de créances en compte-courant (suivie d'une réduction de capital).

Le tableau des filiales et participations de la Société IGE+XAO au 31 juillet 2004 figure en annexe du bilan. Il est rappelé ci-après :

En France :

- 99,1 % du capital social d'IGE SA,
- 100 % du capital social de WINSOFT ELEC DIFFUSION,
- 98,8% du capital social de SEE PL@NET,
- 99,9 % du capital social de MAYRIDIS VOYAGE,
- 19% du capital social de Anyware Technologies

o A l'étranger :

- 100 % du capital social de IGE+XAO Balkan,
- 49% du capital social de IGE+XAO Denmark A/S,
- 99 % du capital social de IGE+XAO Iberica,
- 95 % du capital social de IGE+XAO Italie,
- 100 % du capital social de IGE+XAO Limited,
- 100 % du capital social de IGE+XAO Netherlands,
- 99,9 % du capital social de IGE+XAO North America,
- 51,1 % du capital social de IGE+XAO Pologne (et 5,7% détenus directement par IGE SA),
- 100 % du capital social de IGE+XAO Software Vertrieb Gmbh,
- 51% du capital social de CAE DEVELOPMENT APS.

4.1.9 INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LE CAPITAL

4.1.9.1 IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

TRANCHES DE DETENTION	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	Société de Participations Techniques et Financières ODYSSEE Venture	Société de Participations Techniques et Financières ODYSSEE Venture
5 à 10 %	AXA Investment Managers Private Equity Europe	AXA Investment Managers Private Equity Europe
10 à 20 %	IRDI Midi-Pyrénées	IRDI Midi-Pyrénées
20 à 33 1/3 %	Financelec	Financelec
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
Plus de 66 2/3 %	--	--

Les fonds gérés par Odyssée Venture ont franchi en hausse le seuil de 4% des droits de vote le 5 novembre 2004.

Les fonds gérés par AXA Investment Managers Private Equity Europe ont franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote le 5 août 2003.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

4.1.9.2 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DETENTION DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS DE VOTE VISEE CI-DESSUS

Au premier jour de l'ouverture de l'exercice social (1er août 2003), la situation était la suivante :

TRANCHES DE DETENTION	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture	- Société de Participations Techniques et Financières - Odyssée Venture
5 à 10 %	--	--
10 à 20 %	- IRDI Midi-Pyrénées	- IRDI Midi-Pyrénées
20 à 33 1/3 %	- Financelec	- Financelec
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
Plus de 66 2/3 %	--	--

4.1.9.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

4.1.9.4 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L225.102 du Code de Commerce, le Président rappelle que les actions detenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225.180 du Code de Commerce représente moins de 3% du capital social. La société devra se prononcer sur une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés en 2007.

4.1.9.5 OPTION D'ACHATS D'ACTIONS VISE A L'ARTICLE L225.179 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	PLAN N°1
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	0
Prix de souscription en euros	9,80

4.1.10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la Société IGE+ XAO a conclu trois nouvelles conventions approuvées respectivement suivant les conseils en date du 15 décembre 2003, du 4 avril 2004 et du 30 juillet 2004.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

4.1.11 NOMINATION D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Le mandat de Monsieur Roger DAILHE arrive à expiration lors de l'assemblée amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2004, ainsi que celui du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Marc LOPEZ.

La loi sur la Sécurité Financière interdit à des commissaires aux comptes personnes physiques de certifier les comptes d'une société faisant appel public à l'épargne pendant plus de six exercices consécutifs. Ainsi au terme de cette loi, Monsieur Roger DAILHE ne peut examiner les comptes de la société IGE+XAO pour les six nouveaux exercices qui se présenteraient dans le cadre d'un renouvellement. Cette règle ne s'applique pas au commissaire suppléant.

Le Président tient particulièrement à remercier Monsieur DAILHE pour sa collaboration efficace. Il propose pour pourvoir à son remplacement Monsieur Marc LOPEZ, demeurant 1 montée de Saint-Menet – 13 0011 Marseille, qui jusqu'à présent était co-commissaire aux comptes suppléant. En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, le Président suggère de nommer Monsieur Bernard Paris, demeurant Espace Valentine B, 1 Montée de Saint-Menet, 13011 Marseille.

4.1.12 AUTRES INFORMATIONS

4.1.12.1 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au titre de l'exercice 2003/2004, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES ECHANGES	CAPITAUX EN K€	COURS LE PLUS BAS EN €	COURS LE PLUS HAUT EN €	COURS MOYEN EN €
08/03	15 802	188	11,61	12,15	11,84
09/03	27 157	338	11,65	13,27	12,38
10/03	18 333	226	12,20	12,90	12,43
11/03	33 221	444	12,40	14,05	13,32
12/03	65 575	1000	13,30	16,47	15,18
01/04	51 440	927	15,00	19,87	16,63
02/04	19 266	349	17,75	18,52	18,14
03/04	32 980	620	18,01	19,50	18,84
04/04	18 144	346	18,65	19,50	18,98
05/04	32 300	640	18,80	20,45	19,36
06/04	32 168	606	18,21	19,0	18,63
07/04	27 500	516	18,10	19,13	18,60

4.1.12.2 ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE IGE + XAO

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce et dans le cadre de l'autorisation que vous nous avez donnée lors des Assemblées Générales Ordinaires du 29 janvier 1998, du 25 janvier 2000, du 31 janvier 2001, du 2 décembre 2002 et du 28 septembre 2004, d'intervenir sur le marché des actions de la Société, en vue de la régularisation des cours, nous vous informons que sur l'exercice 2003/2004, la Société n'a pas procédé directement ni à l'acquisition ni à la cession d'actions.

Le nombre total d'actions propres détenues par la Société au 31 juillet 2004 s'établit à 92 767 actions (5,29 % du capital), dont 90 161 actions détenues en direct (5,14% du capital). La valeur de marché de ces actions, déterminée sur la base du cours moyen du mois de juillet 2004, s'élève à 1 725 459 €.

4.1.12.3 RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L225.209 DU CODE DE COMMERCE

Les dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 concernant les programmes de rachat et la stabilisation des instruments financiers sont entrées en application depuis le 13 octobre 2004. L'AMF recommande de mettre en conformité le programme de rachat en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle. En conséquence, nous avons soumis au visa de l'AMF une nouvelle note d'information afin de respecter les règles fixées dans le Règlement européen, celle du 7 septembre 2004 étant devenue caduque.

- Dans le cadre de cette réglementation, nous vous proposons d'autoriser pour une durée de dix huit mois, un nouveau programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 10% du capital de la société (en tenant compte des 5,14% déjà acquis par la société). Ce programme a pour finalité et par ordre de priorité :

  - ✓ la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
  - ✓ assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la société IGE+XAO par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF,

- ✓ la conservation et la cession des titres achetés ou le cas échéant, l'annulation dans les conditions légales, en fonction de la situation de marché ou des opportunités de la Société,
- ✓ la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.

- Conformément aux dispositions contenues dans le Règlement européen, nous vous rappelons l'affectation des actions acquises précédemment dans le cadre des programmes de rachat antérieurs :

  - titres affectés au bénéfice du personnel salarié : 33 685
  - titres affectés à la régularisation du cours : 13 446
  - titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés : 45 636

4.1.12.4 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Sociétés du Groupe :

A. Di Crescenzo :

Président du Conseil d'Administration : IGE+XAO.
Administrateur : IGE.
Autres mandats à l'étranger : IGE+XAO Softwaren Vertriebs GmbH, IGE+XAO North America et IGE+XAO UK Limited.

C. Baudron

Président du Conseil d'Administration : IGE.
Administrateur : IGE+XAO et SEE Pl@net.
Autres mandats à l'étranger : IGE+XAO UK Limited et IGE+XAO Iberica.

J. Baudron

Administrateur : IGE+XAO.

R. Grezes

Administrateur : IGE

Gérant : Winsoft Electric et Mayridis Voyages

Président du Conseil d'Administration : SEE Pl@net

Sociétés hors Groupe :

A. Di Crescenzo :

Administrateur : Financelec et Memo Page.
Conseil de surveillance : Access Commerce.

C. Baudron

Président du Conseil d'Administration : Financelec.
Président : CAOUEC.
Conseil de surveillance : SOCRI.

J. Baudron

Administrateur : BEHI et SUD Sondage.

4.1.12.5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES REÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES (fixe+variable)	AVANTAGES EN NATURES	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL
Alain Di Crescenzo	153 894	7 593	--	--	161 487
Charles Baudron	114 067	6 539	--	--	120 606
Jean Baudron	--	--	--	--	--
Rémunérations	267 961	14 132			282 093

* Monsieur Charles Baudron est rémunéré par la société Financelec qui facture ses prestations à l'euro l'euro au Groupe IGE+XAO et qui détient 31% du capital de cette dernière.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu, durant l'exercice, de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Néant.

4.1.12.6 AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 29 janvier 2002 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, une caution de 121 959,21 € au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

4.1.12.7 OBSERVATION DU COMITE D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

4.1.12.8 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE (L225.102.1 DU CODE DE COMMERCE)

4.1.12.9 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Non significatif.

4.1.12.10 CONSEQUENCES SOCIALES

- Effectif total inscrit au 31 juillet 2004 :

SOCIETES	31/07/2004	31/07/2003	EVOLUTION
IGE+XAO	16	13	+3
Ensemble des sociétés françaises	121	113	+8

- **Embauches, licenciements, motifs**

La Société IGE+XAO a procédé à :

- l'embauche d'un responsable comptable et d'une standardiste .
- l'embauche d'une personne en contrat à durée déterminée pour effectuer un remplacement.

- **Organisation du temps de travail, durée :**

La Société IGE+XAO ainsi que l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ont appliqué la loi sur la réduction du temps de travail (35 heures) dés décembre 1999.

- **Rémunérations et leurs évolutions**

Société IGE+XAO :

La masse des salaires bruts est de 475 945 euros contre 455 756 en 2002/2003 soit une augmentation de 4,4%.

Ensemble des sociétés françaises du Groupe

La masse des salaires bruts est de 3 361 422 euros contre 3 024 449 euros en 2002/2003 soit une augmentation de 11,1%.

- **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Le Groupe a mis en place une Unité Economique et Sociale ainsi qu'un accord de participation qui sont toujours en vigueur.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous allons soumettre à votre vote.

Au présent rapport est joint, en exécution de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun de ces cinq derniers exercices sociaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Indications en euros	31/07/2000	31/07/2001	31/07/2002	31/07/2003	31/07/2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 684 889	6 752 900	6 752 900	6 752 900	6 752 900
Nombre d'actions émises	1 754 000	1 754 000	1 754 000	1 754 000	1 754 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 632 989	2 006 668	1 996 399	1 632 253	1 904 550
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	9 687	148 799	390 650	983 059	845 401
Impôts sur les bénéfices	-174 236	130 199	36 442	14 233	1 165
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	837 780	241 107	76 933	888 345	799 352
Résultat distribué	267 396	267 396	* 271 870	* 280 640	* 298 180
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,091	0,146	0,186	0,544	0,468
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,478	0,137	0,044	0,506	0,456
Dividendes distribués par action	0,152	0,152	0,155	0,16	0,17
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	17	18	17	13	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	462 881	449 067	496 433	455 756	475 945
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, …)	174 948	162 425	200 737	190 988	203 584

* soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires de IGE+XAO

4.2 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 juillet 2004, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 799 352 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 juillet 2004 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'assemblée générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles fiscalement au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2004 s'élève à 799 352 euros , décide sur proposition du conseil d'administration, de lui donner l'affectation suivante :

Dotation à la réserve légale soit 39 968 euros qui est ainsi portée à :	239 728
Inscription du solde au poste "Autres réserves", pour un montant de 461 204 euros, soit au total :	1 486 753
Distribution d'un dividende de 0.17 euros pour chacune des 1 754 000 actions composant le capital de la société, prélevé sur le résultat de la société soit un montant global maximum de 298 180 euros :	298 180

Etant entendu que les actions IGE+XAO qui seraient détenues par la société elle-même, à la date de mise en paiement du dividende n'ayant pas droit à celui-ci, la somme non distribuée de ce fait sera en conséquence portée au poste de "report à nouveau", après constatation de son montant par le conseil d'administration.

Le dividende est de 0,17 par action. Il sera mis en paiement le 15 février 2005.

Il est rappelé, conformément à la loi, les dividendes versés au cours des trois exercices précédents.

	Dividende par action	Avoir fiscal par action
Exercice clos le 31 juillet 2001	0,15	0,075
Exercice clos le 31 juillet 2002	0,15	0,075
Exercice clos le 31 juillet 2003	0,16	0,08

Septième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur DAIHLE Roger arrive à son terme, il est convenu de procéder à son remplacement. En conséquence, Monsieur Marc LOPEZ, demeurant 1, Monté de Saint-Menet, 130011 MARSEILLE est nommé co-commissaire aux comptes de la Société pour période 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2010.

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire suppléant arrive à son terme, il est convenu de procéder à son remplacement. En conséquence, Monsieur Bernard PARIS, demeurant Espace Valentine B, 1 Montée de Saint Menet, 13011 MARSEILLE est nommé co-commissaire aux comptes suppléant de la société pour période 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la Société IGE+XAO, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AEFI, de conserver et céder les titres achetés ou le cas échéant, de les annuler dans les conditions légales, en fonction de la situation de marché ou des opportunités de la Société, de remettre les titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 35 euros le prix maximum auquel la Société pourra effectuer ces acquisitions, représentant pour 175 400 actions un montant maximum de 6 139 000 euros.

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de céder les actions ainsi acquises, dans la limite d'un prix minimum de cession de 5 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée et se substitue purement et simplement à la précédente autorisation.

Les actions propres acquises par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société, tant au titre de la limite précitée de 10 %, que de la limite légale applicable à l'éventuelle annulation desdites actions.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

II DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la société, conformément aux dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, et en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires annuelles de la société.

L'Assemblée Générale décide qu'une telle réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois. La durée de la présente autorisation annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 septembre 2004.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Conseil d'Administration sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

La présente Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de fixer souverainement les conditions et les modalités de l'opération de réduction de capital ainsi autorisée, régler le droit d'éventuelles oppositions de créances, modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités nécessaires.

III DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications et formalités légales ou autres.

* * *

4.3 RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options d'achat d'actions.

Nous vous rendons compte ci-après du nombre, des dates d'échéance et du prix des options d'achat d'actions qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce :

Options d'achat d'actions consenties à chaque dirigeant et options levées au cours de l'exercice	Nombre d'options attribuées et nombre d'actions souscrites	Prix des options de souscription	Dates d'échéance
OPTIONS CONSENTIES A :	NEANT	NEANT	NEANT
OPTIONS LEVEES	NEANT	NEANT	NEANT

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés et options levées au cours de l'exercice	Nombre d'options attribuées et nombre d'actions achetées	Prix des options d'achat	Dates d'échéance
OPTIONS CONSENTIES A :	Montant maximum : 628 options d'achat d'actions	9,80 euros par action	Entre le 3 juin 2007 et le 3 juin 2009
Monsieur Benassac, salarié Monsieur Dulong, salarié Monsieur Epis, salarié Monsieur Ianotto, salarié Monsieur Jardiné, salarié Monsieur Kumka, salarié Monsieur Krustec, salarié Monsieur Mathis, salarié Monsieur Olives, salarié Monsieur Portel, salarié Monsieur Sabot, salarié Monsieur Tomasik, salarié			
OPTIONS LEVEES	NEANT	NEANT	NEANT

Fait a Colomiers
Le 14 janvier 2005

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par le responsable financier et dont ce dernier lui a rendu compte.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne est mis en œuvre au sein du Groupe IGE+XAO.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IGE+XAO s'est attaché à mettre en œuvre des procédures visant l'application des principes et recommandations de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Viennot de juillet 1995 et de juillet 1999 et le rapport Bouton de septembre 2002.

Les mesures prises qui se rapportent en particulier, mais non exclusivement :

- à la responsabilité et à l'indépendance des administrateurs,
- aux règles de communication de l'information,
- et au respect des droits des actionnaires

sont détaillées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a décidé de faire le point une fois par an sur son fonctionnement (article 4 du règlement intérieur).

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur le Nouveau Marché depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, assisté de son Directeur général délégué.

1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé des 4 membres suivants nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans :

- M. Alain Di Crescenzo — Président Directeur Général et Directeur Général
- M. Charles Baudron — Directeur Général Délégué
- M. Jean Baudron — Administrateur
- M. Pierre Revel-Mouroz — Administrateur

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

2 Fréquence des réunions

Dans son règlement intérieur, le Conseil d'administration a précisé la nécessité de se réunir au moins une fois tous les deux mois selon un calendrier prévisionnel pré-établi sur l'exercice et modifiable.

Durant l'exercice 2003-2004, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois sur convocation et sous la présidence du Président-Directeur Général à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

SEANCES	OBJET
24/11/03	Arrêté des comptes consolidés et individuels au 31 juillet 2003
15/12/03	Approbation du principe d'une avance en compte courant au profit de la société ANYWARE TECHNOLOGIES
30/01/04	Renouvellement du PCA et du DG
13/02/04	Constatation du nombre d'actions propres détenues par la Société « IGE+XAO » à la date du 13 février 2004. Arrêté du montant devant être porté au poste « Report à nouveau ». Application partielle de la clause de retour à meilleure fortune consentie auprès de la filiale IGE+XAO North America.
03/03/04	Modification de la rémunération du Président du Conseil d'Administration, modification de l'évaluation de l'avantage en nature y afférent,
04/04/04	Autorisation de principe portant sur l'acquisition de locaux en Bulgarie par la filiale IGE+ XAO Balkan, Autorisation d'avance en compte courant au profit de la filiale IGE+XAO Balkan à hauteur de 350 000 euros.
19/04/04	Arrêté des comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2003-2004.
12/07/04	approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration approbation du principe de réunion du Conseil d'administration tous les deux mois au moins Approbation d'une nouvelle convention de gestion centralisée de trésorerie.
23/07/04	Constatation du pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein de notre capital social au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, Proposition d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, conformément à l'article L. 225-129 du Code de commerce. Autorisation à l'effet de mettre en place un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre des articles L225.209 et suivants du code de commerce, Proposition de nomination d'un administrateur, Fixation de la date et de l'ordre du jour d'une assemblée générale mixte,
30/07/04	Approbation du principe d'une prise en charge par IGE+XAO S.A. des frais d'audit supportés par IGE+XAO Belgique

	supportés par IGE+XAO Pologne,
	Attribution d'une prime exceptionnelle de bilan au Président du Conseil d'administration.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes semestriels et annuels.

Tous les administrateurs assistent en général aux séances du Conseil d'administration.

3 Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la Société.

4 Rémunération

Il n'y a pas eu d'attribution de jeton de présence au cours de l'exercice 2003/04.

5 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 du règlement intérieur.

Il sera présidé par un administrateur indépendant qui pourra se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.

Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1er octobre 2004.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1 Limitations aux pouvoirs par les statuts

Les statuts ne limitent pas les pouvoirs du Président. Ce dernier est toujours rééligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 75 ans.

2 Limitations aux pouvoirs par le règlement intérieur

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager le Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 2 000 000 d'euros par opération.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration tout problème ou, plus généralement, tout fait mettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Procédures de contrôle interne et objectif du rapport

1 Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.

vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, sans pouvoir toutefois constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2 Organisation

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (aspects « Business » soit les divisions Commerce, Administration et Finance), du Directeur « R&D » et du Directeur « Solutions » (développement auprès des Grands Comptes). Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions ne sont pas formalisées ; elles sont organisées au fil de l'activité.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière (« Kick-off ») au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Une à deux fois par an, un comité de Développement est organisé selon un ordre du jour préalablement arrêté. Il rassemble la Direction et les responsables supports du Groupe (Corporate) et a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors du Kick-off ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,…) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de compte-rendus écrits.

Le comité de Direction anime un comité de management une fois par mois depuis le 1er novembre 2004 et selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - un comité de Management, qui rassemble physiquement ou par téléphone, les responsables opérationnels et supports du Groupe (Corporate) et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les évolutions

stratégiques du Groupe. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information.

Parallèlement, des réunions sont mises en place régulièrement par division.

Information comptable, financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ participe à l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe (mission reprise à terme par un contrôleur de gestion en cours de recrutement).

Sous la responsabilité du responsable financier Corporate, l'organisation comptable française comporte une équipe composée de 7 personnes dirigée par un chef comptable, recruté en janvier 2004 pour conforter la comptabilité et la qualité des informations en découlant au sein des sociétés françaises. L'organisation de ce service est fondée sur la séparation des fonctions :

- ✓ le chef comptable est en charge des synthèses comptables et de la production des comptes, de la préparation des opérations de clôture trimestrielles, semestrielles et annuelles, de la déclaration des résultats et de la fiscalité afférente, de la supervision des saisies comptables, des paiements clients et fournisseurs ainsi que des reportings périodiques de trésorerie et de chiffre d'affaires ;
- ✓ un comptable est responsable du cycle achats / fournisseurs ainsi que du suivi de la procédures d'autorisation des achats ; il est secondé dans ses tâches par un comptable chargé de la saisie comptable des achats et des frais de déplacement ;
- ✓ la trésorerie est suivie au niveau de la comptabilité par une personne qui complète également le reporting de gestion afférent;
- ✓ un comptable est responsable du cycle ventes / clients, du suivi des clients douteux et de l'élaboration des reportings mensuels de chiffre d'affaires ;
- ✓ deux personnes sont en charge de la relance clients et du reporting y afférent.

Les aspects sociaux et leur comptabilité relèvent des Ressources Humaines.

Contrôle de gestion et Budgets

L'établissement des budgets relève jusqu'à présent de la Direction financière (Division « Business »).Un contrôleur de gestion est en cours de recrutement. Son rôle sera d'approfondir les budgets des filiales et également de participer au suivi budgétaire de projets selon les procédures en

vigueur et suivant un planning préétabli annuellement. Les budgets ainsi définis devront être validés par la Direction Business. Ils permettront une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité.

Des tableaux de bord mensuels devront être mis en place à destination de la Direction financière.

3 Procédures et directives

Rédaction des procédures et des directives

Les principales règles et procédures sont élaborées par la Direction financière du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au Code de Commerce, au décret d'application du 23 mars 1967, à l'arrêté du 22 juin 19999 portant sur l'homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés. La procédure de consolidation sera formalisée en 2005.

Le Groupe a engagé les premiers travaux préparatoires (pré-diagnostic) relatifs au passage aux normes comptables IAS/IFRS applicables aux comptes consolidés de IGE+XAO à compter de l'exercice ouvert au 1er août 2005. Sont notamment en cours de recensement les principales divergences entre ces nouvelles normes comptables et celles appliquées jusqu'alors ainsi que les conséquences qui en découleront tant sur les plans comptables et financiers qu'en matière d'organisation interne et de systèmes d'information.

Contrôles de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- ✓ contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations, la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives), le modèle d'accusé de réception des instructions sont communiqués tous les ans aux filiales après validation de ces instructions par les commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, le responsable comptable France ainsi que les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier Groupe par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier pré-défini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupe sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment –cf ci-après).

Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier Groupe les documents comptables extraits de leur système.

- ✓ contrôle des reportings mensuels de chiffre d'affaires : le responsable financier effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Trimestriellement, les données du reporting de chiffre d'affaires sont rapprochées des données comptables.

Audit interne

Au cours de l'exercice 2003-2004, les diligences d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ le cycle Clients/ventes en France mais également dans la filiale polonaise du Groupe;
- ✓ le renforcement de la procédure de suivi des frais de déplacement ;

- ✓ mise en place des reportings financiers Groupe (chiffre d'affaires et comptes) et arrêté des calendriers avec un renforcement de la formalisation des suivis au niveau de la France ;
- ✓ la réactualisation de la convention de trésorerie France ;
- ✓ la mise à jour des habilitations bancaires compte tenu des changements de fonctions intervenus.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les efforts seront portés sur les relations intra-Groupe.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément à la loi, ils ont libre accès aux documents et aux salariés du Groupe pour réaliser leur mission. Ils valident les instructions Groupe. Ils sont conviés à des réunions des préparations de mission ainsi qu'à des réunions points en cours d'arrêté pour discuter notamment des principaux points d'audit et des options d'arrêté.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement invités aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels ou traitant de sujets à caractère comptable ou financier.

4 Objectif à court et moyen terme

En 2004/2005, le Groupe poursuivra sa démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne. Il portera notamment ses efforts sur :

- ✓ la mise en place des nouvelles normes IFRS et des adaptations qui en découlent en termes d'organisation le cas échéant ;
- ✓ le renforcement du contrôle de gestion Groupe avec l'ouverture d'un poste dédiée à cette fonction ;
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Colomiers, le 13 décembre 2004,

Le Président

5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

5.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2004

	BILAN ACTIF		
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003	31 juillet 2002
Ecarts d'acquisition	467	536	606
Immobilisations incorporelles nettes	1 225	1 299	1 399
Immobilisations corporelles nettes	1 240	1 021	1 007
Immobilisations financières nettes	336	269	312
Actif immobilisé	3 268	3 125	3 324
Stocks et en-cours	138	147	127
Clients et comptes rattachés	5 844	6 281	5 871
Autres créances	509	732	804
Charges constatées d'avance	225	217	248
Impôts différés actifs	138	110	62
Valeurs mobilières de placement	1 003	747	761
Disponibilités	7 029	4 084	3 829
Actif circulant	14 886	12 318	11 702
ACTIF	18 154	15 443	15 026

	BILAN PASSIF		
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003	31 juillet 2002
Capital	6 753	6 753	6 753
Prime d'émission	1 910	1 910	1 911
Actions propres	(731)	(731)	(731)
Réserves consolidées	(360)	(1 297)	(2 146)
Résultat consolidé	1 437	1 222	1 137
Subvention d'investissement	3	4	5
Ecart de conversion	(6)	(16)	(58)
Capitaux propres	9 006	7 845	6 871
Intérêts minoritaires	705	657	627
Provisions pour risques et charges	219	121	83
Emprunts et dettes financières	292	434	568
Fournisseurs et comptes rattachés	765	690	651
Dettes fiscales et sociales	2 420	2 066	2 109
Autres dettes	518	391	966
Produits constatés d'avance	4 229	3 239	3 151
Dettes	8 224	6 820	7 445
PASSIF	18 154	15 443	15 026

	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004 12 mois	31 juillet 2003 12 mois	31 juillet 2002 12 mois
Chiffre d'affaires net France et export	17 290	16 068	15 411
Autres produits d'exploitation	250	374	256
Produits d'exploitation	17 540	16 442	15 667
Achats de Mses et autres approvision.	(625)	(709)	(860)
Autres services extérieurs	(5 008)	(4 746)	(4 570)
Charges de personnel	(8 388)	(7 651)	(7 135)
Impôts et taxes	(322)	(273)	(252)
Dotations aux amort. et provisions	(805)	(689)	(625)
Autres charges d'exploitation	(1)	(37)	(245)
Charges d'exploitation	(15 149)	(14 105)	(13 687)
Résultat d'exploitation	2 391	2 337	1 980
Résultat financier	97	(21)	32
Résultat courant des sociétés intégrées	2 488	2 316	2 012
Résultat exceptionnel	33	(95)	(46)
Impôts sur les résultats	(932)	(872)	(659)
Résultat net des sociétés intégrées	1 589	1 349	1 307
Dotation aux amort. des écarts d'acquisition	(70)	(70)	(70)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 519	1 279	1 237
Part des minoritaires	(82)	(57)	(100)
Résultat net - part du Groupe	1 437	1 222	1 137
Nombre d'actions émises	1 754 000	1 754 000	1 754 000
Nombre d'actions après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres	1 708 364	1 708 364	1 708 364
Résultat par action en €	0,84	0,72	0,67

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE (en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003	31 juillet 2002
Résultat net du Groupe	1 436	1 222	1 137
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	83	57	100
Ecart conversion	3	(20)	(36)
Amortissements et provisions nettes des reprises	686	610	491
Plus et moins values de cession des immobilisations	2	(9)	(47)
Subventions d'investissement virées au résultat	--	--	--
Charges/produits impôts différés	(31)	(36)	(30)
Capacité d'autofinancement	2 179	1 824	1 615
Variation des actifs circulants exploitation	666	(397)	(902)
Variation des actifs circulants hors exploitation	2	--	124
Variation des passifs exploitation	1 512	76	412
Variation des passifs hors exploitation	22	(407)	163
Variation du besoin en fond de roulement	2 202	(728)	(203)
Trésorerie provenant de l'exploitation	4 381	1 096	1 412
Acquisitions d'immobilisations	(711)	(453)	(576)
Cessions d'immobilisations	97	14	224
Cessions de titres	--	--	--
Subvention d'investissement encaissée	--	--	5
Variation nette des autres immobilisations financières	(111)	11	(298)
Trésorerie nette sur variation de périmètre	(24)	--	(40)
Trésorerie affectée aux investissements	(749)	(428)	(685)
Augmentation des capitaux propres	--	--	--
Dividendes versés	(284)	(260)	(282)
Souscription d'emprunts et dettes financières	5	--	153
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(162)	(167)	(256)
Trésorerie provenant des opérations de financement	(441)	(427)	(385)
Variation de trésorerie brute	3 191	241	342
Trésorerie en début d'exercice	4 829	4 588	4 977
Trésorerie en fin d'exercice	8 020	4 829	4 588
Variation de trésorerie nette	3 191	241	(389)
Impact du reclassement des actions propres			(731)

5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

5.2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

Activité :

Le 30 septembre 2003, Dassault Systèmes et IGE+XAO ont annoncé la signature d'un accord de développement stratégique aux termes duquel IGE+XAO, en tant que « *Gold Software Partner* », développera, commercialisera et vendra des applications de modélisation électrique (fonctionnelle, topologique et logique) et de génération de schémas électriques basées sur l'architecture CAA V5.

Le 23 janvier 2004, IGE+XAO a annoncé son premier grand projet issu de cette collaboration suite à la décision de Boeing d'utiliser les logiciels de C.A.O (**C**onception **A**ssistée par **O**rdinateur) du Groupe en vue de définir l'architecture des systèmes, la topologie et les plans électriques des avions commerciaux.

Contrôles fiscaux :

Le 15 avril 2004, la Société IGE+XAO a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Le 20 septembre 2004, IGE+XAO a reçu une proposition de rectification de la Direction Générale des Impôts portant principalement sur la notion de secteurs d'activité distincts et s'élevant à 13 045 €. La Société n'a pas contesté cette proposition dont l'impact est enregistré dans les comptes au 31 juillet 2004.

Le 15 juin 2004, la filiale Mayridis a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Ce contrôle n'a pas eu d'impact financier dans les comptes de Mayridis, comme confirmé le 23 juillet 2004 par la Direction Générale des Impôts.

Le 15 septembre 2004, la filiale See Planet a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Le contrôle a débuté le 18 octobre 2004.

Juridique :

Le 28 septembre 2004, les actionnaires réunis en assemblée générale ont pris les décisions suivantes :

- nomination d'un nouvel administrateur répondant aux critères d'indépendance préconisés par le rapport Bouton et la Loi sur la Sécurité Financière,
- autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions (visa AMF n° 04-749 du 7 septembre 2004). Les prix maximum et minimum ont été fixés respectivement à 35€ et 5€. L'autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée.

Le 8 octobre 2004, l'avance en compte-courant d'un montant de 88 000 euros consentie par IGE+XAO à la Société Anyware Technologies le 5 janvier 2004 a été incorporée en capital. Compte tenu de la réalisation d'importantes opérations en capital chez Anyware Technologies à la même date et de l'entrée d'un nouvel actionnaire significatif, la participation de IGE+XAO dans Anyware Technologies est ainsi passée de 19% à 12,7%.

L'exercice n'appelle pas d'autre commentaire.

5.2.2 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les règles de consolidation énoncées par le règlement n°99-02 du CRC, publié par arrêté en date du 22 juin 1999. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes arrêtés au 31 juillet 2004 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 juillet 2003.

Les comptes individuels des sociétés du Groupe IGE+XAO, arrêtés au 31 juillet 2004, sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et ont été retraités afin d'être en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis avant affectation du résultat.

5.2.2.1 CONSOLIDATION

La monnaie de reporting de la société mère est l'Euro.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles IGE+XAO exerce de façon durable, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les titres de filiales non significatives et des autres participations figurent dans la rubrique "Immobilisations financières" pour leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, d'une provision.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

5.2.2.2 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES

Chaque filiale étrangère détermine son résultat dans la monnaie de son environnement économique, la devise fonctionnelle. La monnaie locale est la devise fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe. Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes des capitaux propres, qui sont converties au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens annuels. L'écart de conversion qui en résulte est porté dans un poste distinct parmi les capitaux propres. Les pertes et gains de change en devises sont comptabilisés en résultat.

Les pertes et profits de change résultant des transactions intra-groupe en devises considérées comme des investissements à long terme ne sont pas inscrits au compte de résultat mais traités comme des écarts de conversion et inscrits dans les capitaux propres. Les charges ou déductions fiscales afférentes à ces profits sont traitées de façon similaire.

5.2.2.3 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe IGE+XAO se compose principalement de ventes de logiciels, de prestations de formation et de ventes de contrats de maintenance couvrant généralement une période de douze mois.

- La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :
- les ventes de licences sont facturées et comptabilisées lors de la mise à disposition des supports,
- les prestations de formation sont facturées et comptabilisées lors de la réalisation des prestations sur la base des récapitulatifs de l'activité écoulée,
- les contrats de maintenance sont établis annuellement, facturés d'avance et comptabilisés au prorata temporis.

5.2.2.4 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les exercices où certaines charges et certains produits sont comptabilisés dans les comptes consolidés et les exercices où ils interviennent dans la détermination du résultat fiscal.

En application de la méthode dite du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

5.2.2.5 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une période comprise entre 5 et 10 ans.

5.2.2.6 ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation correspondent à la différence entre la valeur d'entrée d'un élément dans le bilan consolidé et la valeur comptable de ce même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Dans la mesure où les écarts d'évaluation constatés lors d'acquisition sont relatifs à des fonds de commerce qui ne pourront être cédés de manière séparée, aucun impôt différé passif n'est constaté dans les comptes consolidés.

5.2.2.7 FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan sont des fonds de commerce acquis par le Groupe.

A chaque arrêté, le Groupe procède à une estimation de la valeur de ces fonds assise sur tout ou partie du chiffre d'affaires généré directement, voire induit sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

Dans l'hypothèse où l'évaluation effectuée fait ressortir une valeur du fonds inférieure à la valeur brute comptable après prise en compte d'éventuels amortissements, il est procédé à une dépréciation du fonds à concurrence.

5.2.2.8 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

5.2.2.9 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Les marques acquises sont enregistrées au coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.2.2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- constructions	20 ans
- matériel industriel	4 ans

- matériel de bureau	4 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- agencements, aménagements, installations	10 ans
- matériel de transport	5 ans

5.2.2.11 TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le Groupe : elle est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de développement et de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.2.2.12 CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

5.2.2.13 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins value est constatée.

Les actions propres affectées aux salariés dans le cadre d'un plan d'options de souscription d'actions ainsi que celles affectées à la régulation du cours boursier sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

5.2.2.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les contrats de maintenance conclus avec les clients du Groupe sont des contrats annuels.

La totalité du contrat est enregistrée dans le chiffre d'affaires dès la signature du contrat. En conséquence, lors de chaque arrêté comptable, les revenus relatifs à la période non courue du contrat sont neutralisés par le biais du compte produits constatés d'avance.

5.2.2.15 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite. Conformément au règlement 99-02, les engagements de retraite des sociétés françaises sont constatés sous forme de provisions dans les comptes consolidés. Les engagements de retraite de la filiale polonaise le sont également. Ceux des autres filiales ne le sont pas eu égard à leur montant non significatif.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

5.2.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.2.3.1 EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les participations de IGE+XAO ont évolué de la façon suivante :

- dans la filiale SEE PLANET : de 93% à 98,8% suite à l'acquisition de titres auprès des actionnaires minoritaires.
- dans la filiale MAYRIDIS : de 99,7% à 99,9% suite à une augmentation de capital par incorporation de créances en compte-courant (suivie d'une réduction de capital).

5.2.3.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

RAISON SOCIALE	FORME	SIREN	CAPITAL *(EN MONNAIE LOCALE)*	SIEGE	% DE CONTROLE	% D'INTERET	METHODE [1]
IGE+XAO France	SA	338 514 987	6 752 900 €	Colomiers(31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 €	Colomiers(31)	99,1 %	99,1 %	IG
Mayridis Voyages	SARL	340 364 843	65 000 €	Toulouse (31)	99,9 %	99,9%	IG
Winsoft Elec Diffusion	SNC	338 514 987	1 524 €	Paris (75)	100,0 %	99,9%	IG
IGE+XAO	Ltd	--	1 100 000 sloties	Cracovie (Pologne)	56,6 %	56,6 %	IG
IGE+XAO	SARL	--	90 300 levas	Sofia (Bulgarie)	100,0 %	100 %	IG
IGE+XAO Italy	SRL	--	36 400 €	Bergamo (Italie)	100,0 %	100,0 %	IG
IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 €	Barcelona (Espagne)	99,0 %	99,0 %	IG
IGE + XAO UK	Ltd		100 livres	Londres (Angleterre)	100,0 %	100%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Montréal (Canada)	99,9 %	99,9 %	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 141 €	Hoensbrock (Pays-Bas)	100,0 %	100,0 %	IG
CAE Development	ApS	--	125 000 DKK	Birkerod (Danemark)	51,0 %	51,0 %	IG
IGE+XAO Danmark	A/S	--	500 000 DKK	Birkerod (Danemark)	49,0 %	49,0 %	IG
IGE + XAO GMBH	GmbH	--	25 000 €	Radstatt (Allemagne)	100,0 %	100,0 %	IG
SEE PLANET	SA	432 699 965	300 000 €	Colomiers(31)	98,8 %	98,8 %	IG

[1] IG : Intégration Globale

5.2.4 COMPLEMENTS D'INFORMATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

5.2.4.1 ECARTS D'ACQUISITION

ECARTS D'ACQUISITION VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	VARIATIONS DE LA PERIODE	31/07/04
IGE SA (Ingedata)	113	--	113
IGE+XAO Danemark	289	--	289
IGE+XAO Netherlands	295	--	295
Valeurs brutes	697	--	697

AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	31/07/04
Amortissements IGE SA (Ingedata)	(33)	(11)	--	(44)
Amortissements IGE+XAO Danemark	(63)	(29)	--	(92)
Amortissements IGE+XAO Netherlands	(65)	(29)	--	(94)
Amortissements	(161)	(70)	--	(230)
Valeurs nettes	536	--	--	467

Dans le cadre des prises de participation relatives aux sociétés Ingedata, CAE Development, IGE+XAO Danemark et IGE+XAO Netherland, les différences de première consolidation ont été affectées de la manière suivante :

En K€	INGEDATA	IX Danemark	IX Netherlands	TOTAL
Fonds de commerce	112	589	295	996
Ecart d'acquisition	113	289	295	697
TOTAL	225	878	590	1 693

La juste valeur des écarts d'acquisition appréciée par rapport à l'activité des sociétés concernées et à ses impacts financiers sur le Groupe est en accord avec la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition.

5.2.4.2 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENTATION DE LA PERIODE	DIMINUTIONS DE LA PERIODE	AUTRES MOUVEMENTS	31/07/04
Frais d'établissement	47		--		47
Fonds de commerce	1 412	--	--	(24)	1 388
Licences	356	30	--		386
Marques	102	11	--		113
Logiciels	400	19	(9)		410
Autres immobilisations incorporelles	29	6	--		35
Valeurs brutes	2 346	66	(9)	(24)	2 379

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	31/07/04
Amortissements frais d'établissement	(45)	--	--		(45)
Amortissements fonds de Commerce	(321)	(53)	--	24	(350)
Amortissements des licences	(309)	(14)	--		(323)
Amortissements des marques	(55)	(6)	--		(61)
Amortissements des logiciels	(302)	(49)			(351)
Amortissements autres immobilisations incorporelles	(15)	(9)			(24)
Amortissements	(1 047)	(131)	--	24	(1 154)
Valeurs nettes	1 299	--	--		1 225

La juste valeur des fonds de commerce appréciée par rapport à l'activité des sociétés concernées et à ses impacts financiers sur le Groupe est en accord avec la valeur nette comptable de ces fonds de commerce.

5.2.4.3 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	AUTRES MOUVEMENTS DE LA PERIODE	31/07/04
Constructions	86	298	--	--	384
Installations techniques, matériel et outillage	1 071	165	(176)	(8)	1 052
Autres immobilisations corporelles	1 507	178	(194)	8	1 499
Valeurs brutes	2 664	641	(370)	--	2 935

* écarts de conversion nets des reclassements

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	31/07/04
Amortissements Constructions	(25)	(5)	--	--	(30)
Amortissements Installations	(769)	(137)	174	--	(732)
Amortissements autres immobilisations corporelles	(849)	(162)	78	--	(933)
Amortissements	(1 643)	(304)	252	--	1 695
Valeurs nettes	1 021				1 240

5.2.4.4 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET PROVISIONS

IMMOBILISATIONS FINANCIERES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENTATION DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/04
Titres de filiales et participation	305	--	--	305
Créances rattachées à des participations non consolidées	--	91	--	91
Dépôts et cautionnements	61	23		84
Prêts et autres immobilisations financières	3	3	--	6
Valeurs brutes	369	117	--	486

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	31/07/04
Provisions sur titres filiales et participations	(100)	(50)	--	(150)
Autres provisions	--	--	--	--
Amortissements	(100)	(50)	--	(150)
Valeurs nettes	269	--	--	336

Les titres immobilisés correspondent à la participation de 19% acquise dans la Société Anyware Technologies en 2002. Ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu des pertes cumulées par cette société à la date d'arrêté.

Le 5 janvier 2004, IGE+XAO a consenti une avance en compte-courant à la société Anyware Technologies pour un montant de 88 000 euros portant un taux d'intérêts de 6%. Le 8 octobre 2004, cette avance en compte-courant a été incorporée au capital de la société Anyware Technologies. Suite à cette opération et à l'entrée majeure d'un nouvel actionnaire chez Anyware Technologies à la même date, la participation de IGE+XAO dans Anyware Technologies est passée de 19% à 12,7%.

5.2.4.5 ECHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ECHEANCE DES CREANCES EN K€	MONTANT BRUT 31/07/03	MONTANT BRUT 31/07/04	CREANCES A MOINS D'UN AN	CREANCES A + D'UN AN
Prêts	--	--	--	--
Immobilisations financières	369	486	181	305
Créances de l'actif immobilisé	369	486	181	305
Stocks et en-cours	147	138	138	--
Clients et comptes rattachés	6 640	6 316	5 844	472
Avances et acomptes	46	68	68	--
Etats, impôts et taxes	473	308	308	--
Créances sociales	95	20	20	--
Débiteurs divers	108	109	109	--
Impôts différés	120	138	138	--
Charges constatées d'avance et charges à répartir	226	229	229	--
Actif circulant	7 855	7 326	6 854	472
Total	8 224	7 812	7 035	777

5.2.4.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 juillet 2004 :

PROVISIONS EN K€	31/07/04	31/07/03
Parts de SICAV	758	516
Actions propres	245	231

Au 31 juillet 2004, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

Les actions propres sont affectées pour partie à un plan d'options de souscription d'actions et pour partie à la régulation du cours de bourse soit respectivement 33 685 et 11 010 actions pour un prix d'achat moyen de 5,18 €.

Le cours moyen des actions IGE+XAO au cours du mois de juillet 2004 s'est élevé à 18,60 € ; les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement ne font donc pas l'objet de dépréciation au 31 juillet 2004.

5.2.4.7 ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	31/07/04
Provisions pour impôts différés	12		3	9
Provisions pour dépréciation des créances clients douteuses	359	179	(66)	472
Provision pour indemnités de départ en retraite	52	33	--	85
Provisions pour risques et charges (litiges)	58	93	(26)	125
Provisions	481	305	(95)	691

Les engagements de retraite des sociétés françaises (38% des effectifs du Groupe – 79 K€) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,5%
- Taux de progression des salaires : 3%
- Taux de rotation du personnel (selon âges) : de 5 à 9%

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (33% des effectifs du Groupe – 6 K€) ont également été pris en compte au 31 juillet 2004 en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,4%
- Taux de progression des salaires : 6%
- Taux de rotation du personnel (selon âges) : 10%

L'amortissement des pertes et gains actuariels sur l'exercice correspond à la partie des écarts actuariels générés qui excèdent 10% de la dette calculée au 31 juillet 2004. Cette dernière est amortie sur l'espérance de la durée résiduelle moyenne d'activité (11,4 ans).
Le montant des pertes actuarielles non amorties au 31 juillet 2004 s'élève à 109 K€.

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision au 31 juillet 2004 car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à des litiges prud'homaux.

5.2.4.8 COMPTE DE REGULARISATION ACTIF ET ASSIMILES

COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS EN K€	31/07/03	VARIATIONS NETTES	31/07/04
Charges constatées d'avance	217	8	225
Charges à répartir	9	(5)	4
Total	226	3	229

5.2.4.9 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES EN K€	CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	RESERVES ET RESULTAT	ECART DE CONVERSION ET AUTRES	TOTAL
Capitaux propres au 31 juillet 2001	6 753	1 911	(1 887)	(37)	6 740
Distribution de dividendes			(284)		(284)
Résultat net			1 137		1 137
Variation de l'écart de conversion				(21)	(21)
Impact des changements de méthode					--
Variations de périmètre (1)			25		25
Subvention d'investissement				5	5
Reclassement des actions propres (2)			(731)		(731)
Capitaux propres au 31 juillet 2002	6 753	1 911	(1 740)	(53)	6 871
Distribution de dividendes			(245)		(245)
Résultat net			1 222		1 222
Variation de l'écart de conversion				(13)	(13)
Impact des changements de méthode					--
Boni de fusion (1)			21		21
Subvention d'investissement				(1)	(1)
Autres variations				(10)	(10)
Capitaux propres au 31 juillet 2003	6 753	1 911	(742)	(77)	7 845
Distribution de dividendes			(266)		(266)
Résultat net			1 437		1 437
Variation de l'écart de conversion			--		--
Impact des changements de méthode			--		--
Variations de périmètre			(8)		(8)
Subvention d'investissement			--		--
Autres variations				(2)	(2)
Capitaux propres au 31 juillet 2004	6 753	1 911	421	(79)	9 006

(1) La variation de périmètre enregistrée en 2001/2002 est engendrée par une prise de participation complémentaire de la société SEE PLANET dans la société D&D (de 74,6% à 100%). En 2002/2003, la société D&D a été absorbée par la société SEE PLANET (opération de transmission universelle), l'opération générant un boni de fusion au profit de la société SEE PLANET.

(2) En 2001/2002, IGE+XAO a émis une note d'information relative à des opérations de rachat d'actions dans laquelle est précisée la destination des titres déjà acquis. Cette note d'information a reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse le 14 novembre 2002 et a été soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 2 décembre 2002. Consécutivement, les actions propres détenues par la Société mère et inscrites dans les comptes sociaux de cette dernière en titres immobilisés (45 636) ont été portées en diminution des capitaux propres.

5.2.4.10 VARIATION DES INTERETS MINORITAIRES

INTERETS MINORITAIRES EN K€	EN MILLIERS D'EUROS
Intérêts minoritaires au 31 juillet 2001	601
Variation de périmètre	(56)
Résultat – part des minoritaires	100
Autres variations	(18)
Intérêts minoritaires au 31 juillet 2002	627
Variation de périmètre	(7)
Résultat – part des minoritaires	57
Autres variations	(20)
Intérêts minoritaires au 31 juillet 2003	657
Variation de périmètre	(17)
Résultat – part des minoritaires	83
Dividendes – part des minoritaires	(18)
Intérêts minoritaires au 31 juillet 2004	705

5.2.4.11 IMPOTS

5.2.4.11.1 Ventilation de l'impôt

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2004 à 932 K€.

Elle se ventile de la manière suivante :

IMPOTS EN K€	EXIGIBLES	DIFFERES
En milliers d'euros	963	(31)

5.2.4.11.2 Preuve de l'impôt

CHARGE D'IMPOT EN K€	EN MILLIERS D'EUROS
Résultat avant impôts (en base)	2 451
Charge d'impôt théorique	869
Charge d'impôt réelle	932
Ecart sur l'impôt	63
Différence d'imposition à l'étranger	17
Différence d'imposition France	(21)
Amortissement de l'écart d'acquisition	18
Pertes des filiales	10
Autres différences permanentes	39
TOTAL	63

5.2.4.11.3 Impôts différés

L' impôt différé net correspond à un actif à court terme et s'élève à 138 K€.

Il s'analyse comme suit au 31 juillet 2004 :

NATURE EN K€	BASE	TAUX	IDA	IDP
Participation	213	34,95%	74	--
Autres décalages social / fiscal France	46	34,95%	16	--
Autres décalages social / fiscal Etranger	40	30%	12	
Autres décalages social / fiscal Etranger	42	19%	1	9
Provision retraite	79	34,95%	28	--
Autres	20	34,95%	7	
TOTAL	///////	////////	138	9

5.2.4.12 INTEGRATION FISCALE

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA

IGE, SA

Mayridis Voyages, SARL

5.2.4.13 ECHEANCES ET DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ECHEANCE DES DETTES EN K€	MONTANT BRUT 31/07/03	MONTANT BRUT 31/07/04	DETTES A MOINS D'UN AN	DETTES A + D'UN AN
Emprunts – établissement de crédit	412	253	140	113
Autres dettes financières	22	38	38	--
Fournisseurs et comptes rattachés	690	765	765	--
Dettes fiscales et sociales	2 066	2 419	2 419	--
Autres dettes	391	520	520	--
Produits constatés d'avance	3 239	4 229	4 229	--
Total	6 820	8 224	8 111	113

Le Groupe n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice. Les emprunts existants sont à taux fixes et ne comportent pas de clause de défaut.

5.2.4.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS EN K€	31/07/03	VARIATIONS NETTES	31/07/04
Produits d'exploitation	3 239	990	4 229
Produits financiers	--	--	--
Produits exceptionnels	--	--	--
Total	3 239	990	4 229

Les produits d'exploitation constatés d'avance correspondent majoritairement à la partie non courue des contrats de maintenance annuels. Leur fort accroissement au 31 juillet 2004 résulte essentiellement de l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO prévoit de nombreux travaux sur les 5 mois qui suivent la date de clôture.

5.2.4.15 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, le Groupe ne distingue pas dans son mode d'organisation interne de secteur d'activité.

Le Groupe distingue deux zones géographiques eu égard à son organisation interne et à son analyse de la rentabilité.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT EN K€	ZONES GEOGRAPHQUES	31/07/04 12 MOIS	31/07/03 12 MOIS
Chiffre d'affaires contributif*	Sociétés françaises	17 709	16 466
Flux internes	Sociétés françaises	(5 073)	(4 888)
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	12 636	11 578
Chiffre d'affaires contributif*	Sociétés étrangères	6 903	6 687
Flux internes	Sociétés étrangères	(2 250)	(2 197)
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	4 653	4 490
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	17 289	16 068
Résultat d'exploitation contributif*	Sociétés françaises	2 224	1 909
Résultat d'exploitation contributif*	Sociétés étrangères	167	428
Résultat d'exploitation consolidé	Groupe	2 391	2 337

* avant retraitement des soldes et transactions entre sociétés du Groupe

ELEMENTS DU BILAN EN K€	ZONES GEOGRAPHQUES	31/07/04 12 MOIS	31/07/03 12 MOIS
Actif net immobilisé	Sociétés françaises	1 689	1 416
Actif net immobilisé	Sociétés étrangères	2 029	1 830
Flux internes		(450)	(121)
Actif net immobilisé consolidé	Groupe	3 268	3 125

5.2.4.16 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste s'analyse comme suit au 31 juillet 2004 :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION EN K€	31/07/04 12 MOIS	31/07/03 12 MOIS
Reprises de provisions clients	66	57
Reprises de provisions exploitation	37	--
Transferts de charges	115	276
Autres produits d'exploitation	32	41
Total	250	374

5.2.4.17 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit au 31 juillet 2004 :

Résultat exceptionnel en K€	En milliers d'euros
Pertes sur cessions d'actifs	(2)
Charges et produits exceptionnels divers	35
Total	33

5.2.4.18 PARTICIPATION

Dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe IGE+XAO, il a été décidé de faire bénéficier les salariés de la participation. Cette dernière est ventilée entre les différentes sociétés françaises proportionnellement à la masse salariale. Pour la période comprise entre le 1er août 2003 et le 31 juillet 2004, le montant de la provision pour participation s'élève à 213 K€.

5.2.4.19 RESULTAT NET CONSOLIDE PAR ACTION

EN €	31/07/04	31/07/03
Résultat net part du Groupe consolidé par action en euros	0,84	0,72

Le résultat par action est calculé sur le nombre total d'actions émises après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés.
Le plan d'options d'achat d'actions n'entraîne pas d'effet de dilution.

5.2.5 AUTRES INFORMATIONS

5.2.5.1 REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des dirigeants de IGE+XAO pour l'exercice 2003/2004 se présente de la façon suivante :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES (fixe+variable)	AVANTAGES EN NATURES	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL
Alain Di Crescenzo	153 894	7 593	--	--	161 487
Charles Baudron	114 067	6 539	--	--	120 606
Robert Grezes	75 731	3 637	--	--	79 368
REMUNERATIONS	343 692	17 769	--	--	361 461

5.2.5.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans les comptes consolidés.

Le montant global des charges enregistrées au cours de l'exercice s'élève à 3 559 K€ contre 3 108 K€ pour l'exercice précédent.

5.2.5.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES EN K€	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Remboursements d'emprunts	253	140	113
Intérêts des emprunts	14	9	5
Engagement de départ à la retraite : écarts actuariels non amortis	109	--	109
TOTAL	376	149	227

ENGAGEMENTS REÇUS EN K€	MONTANT		MONTANT
Engagements reçus :	--	--	--
TOTAL	--	--	--
Engagements réciproques	--	--	--
TOTAL	--	--	--

Dans le cadre de la prise de participation effectuée durant la période précédente dans la société IGE+XAO B.V. située aux Pays-Bas, une clause de complément de prix avait été signée subordonnée à la réalisation par la filiale néerlandaise d'objectifs assis sur le chiffre d'affaires et le résultat avant impôts. Suite à la non réalisation de ces objectifs, les parties se sont mis d'accord en juillet 2004 pour mettre un terme définitif à cette clause de complément de prix.

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession du Groupe.

La présentation qui en est faite n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.2.5.4 PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	PLAN N°1
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	0
Prix de souscription en euros	9,80

5.2.5.5 EFFECTIF MOYEN (ETP SUR L'EXERCICE 2003/2004)

EFFECTIF MOYEN	31/07/04	31/07/03
France	109	108
Etranger	184	155
Total	293	263

5.2.5.6 CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE MERE

EN MILLIERS D'EUROS EN K€	31/07/04 12 MOIS	31/07/03 12 MOIS
Chiffre d'affaires	1 905	1 632
Résultat d'exploitation	12	19
Résultat courant	835	915
Résultat net	800	888

5.2.5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE

HONORAIRES EN € (HT)	CABINET DAILHÉ		ERNST&YOUNG AUDIT	
	2003/2004	2002/2003	2003/2004	2002/2003
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	25 800	25 300	46 700	41 400
Missions accessoires	--	--	3 300	--
Audit	25 800	25 300	50 000	41 400
Autres prestations				

Les missions accessoires se rapportent à l'application de la recommandation n°2003- R01 du CNC en date du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2004

Roger DAILHE
1, Impasse de Touraine
31100 Toulouse

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche
92 400 Courbevoie
S.A. au capital de 3 044 220 €
344 366 315 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IGE+XAO relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 14 janvier 2005

Les Commissaires aux Comptes

A Toulouse

Roger DAILHE

A Courbevoie

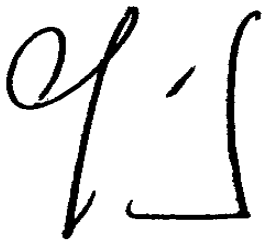

ERNST & YOUNG Audit

Jérôme GUIRAUDEN

5.4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE IGE+XAO AU 31 JUILLET 2004

BILAN ACTIF			
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003	31 juillet 2002
Immobilisations incorporelles nettes	7	25	50
Immobilisations corporelles nettes	97	125	158
Immobilisations financières nettes	8 212	7 730	7 652
Actif immobilisé	8 316	7 880	7 860
Stocks et en-cours	14	--	--
Clients et comptes rattachés	269	47	802
Autres créances	1 267	2 973	2 939
Charges constatées d'avance	63	94	70
Valeurs mobilières de placement	1 003	747	761
Disponibilités	733	789	728
Actif circulant	3 349	4 650	5 300
ACTIF	11 665	12 530	13 160

BILAN PASSIF			
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003	31 juillet 2002
Capital	6 753	6 753	6 753
Prime d'émission	1 911	1 911	1 911
Réserve l égale	200	155	151
Autres réserves	1 120	557	755
Report à nouveau	55	40	26
Résultat de l'exercice	800	888	77
Capitaux propres	10 839	10 304	9 673
Provisions pour risques et charges	20	26	53
Emprunts et dettes financières	253	388	519
Dettes en compte courants	3	1 106	2 236
Fournisseurs et comptes rattachés	178	155	198
Dettes fiscales et sociales	369	246	373
Autres dettes	3	305	108
Produits constatés d'avance	--	--	--
Dettes	806	2 200	3 434
PASSIF	11 665	12 530	13 160

COMPTE DE RESULTAT			
(en milliers d'euros)	31 juillet 2004 12 mois	31 juillet 2003 12 mois	31 juillet 2002 12 mois
Chiffre d'affaires net France et export	1 905	1 632	1 997
Subvention d'exploitation	--	--	--
Autres produits d'exploitation	30	201	42
Produits d'exploitation	1 935	1 833	2 039
Autres services extérieurs	(1 123)	(1 037)	(1 196)
Charges de personnel	(679)	(647)	(697)
Impôts et taxes	(63)	(53)	(46)
Dotations aux amort. et provisions	(58)	(73)	(94)
Autres charges d'exploitation	--	(4)	(6)
Charges d'exploitation	(1 923)	(1 814)	(2 039)
Résultat d'exploitation	12	19	0
Résultat financier	823	896	117
Résultat exceptionnel	(11)	1	24
Impôts sur les résultats	(1)	(14)	(37)
Participation	(23)	(14)	(27)
Résultat net	800	888	77

TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	31 juillet 2004	31 juillet 2003
Résultat net	800	888
Ecart conversion		(42)
Amortissements et provisions nettes des reprises	21	50
Plus et moins values de cession des immobilisations	(2)	--
Subventions d'investissement virées au résultat	--	--
Capacité d'autofinancement	819	896
Variation des actifs circulants exploitation	(535)	689
Variation des actifs circulants hors exploitation	1 655	(11)
Variation des passifs exploitation	203	197
Variation des passifs hors exploitation	(1 078)	(127)
Variation du besoin en fond de roulement	245	748
Trésorerie provenant de l'exploitation	1 064	1 644
Acquisitions d'immobilisations	(11)	(31)
Cessions d'immobilisations	2	--
Acquisition de titres	(457)	--
Reclassement des actions propres	--	--
Variation nette des autres immobilisations financières	3	--
Trésorerie affectée aux investissements	(463)	(31)
Augmentation des capitaux propres	--	--
Dividendes versés	(267)	(257)
Souscription d'emprunts et dettes financières	--	--
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(134)	(1 309)
Trésorerie provenant des opérations de financement	(401)	(1 566)
Variation de trésorerie brute	200	47
Trésorerie en début d'exercice	1 536	1 489
Trésorerie en fin d'exercice	1 736	1 536

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président soumet en premier lieu au Conseil l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 juillet 2004.

Il présente et commente ces comptes et précise que l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 799 352 euros.

Il propose au conseil de lui donner l'affectation suivante :

Dotation à la réserve légale pour un montant de 39 968 euros ; la réserve légale est ainsi portée à :	239 728
Distribution d'un dividende de 0,17 euros pour chacune des 1 754 000 actions composant le capital de la Société, prélevé sur le résultat de la Société, soit un montant global maximum de :	298 180
Inscription du solde d'un montant de 461 204 euros en "Autres réserves" , poste ainsi porté à :	1 486 753

5.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX (EN MILLIERS D'EUROS SAUF INDICATION EXPRESSE)

5.5.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

5.5.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Les participations de IGE+XAO ont évolué de la façon suivante :

- dans la filiale SEE PLANET : de 93% à 98,8% suite à l'acquisition de titres auprès des actionnaires minoritaires.
- dans la filiale MAYRIDIS : de 99,7% à 99,9% suite à une augmentation de capital par incorporation de créances en compte-courant (suivie d'une réduction de capital).

Le 5 janvier 2004, IGE+XAO a consenti une avance en compte-courant à la société Anyware Technologies pour un montant de 88 000 euros portant un taux d'intérêts de 6%. Le 8 octobre 2004, cette avance en compte-courant a été incorporée au capital de la société Anyware Technologies. Suite à cette opération et à l'entrée majeure d'un nouvel actionnaire chez Anyware Technologies à la même date, la participation de IGE+XAO dans Anyware Technologies est passée de 19% à 12,7%.

Les 4 avril et 22 juillet 2004, IGE+XAO a consenti une avance en compte-courant à la filiale IGE+XAO Balkans pour un montant total de 340 000 euros. Cette avance ne porte pas d'intérêt dans la mesure où elle doit être incorporée au capital de la filiale dans les mois suivants la clôture.

Le 15 avril 2004, la Société IGE+XAO a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 et s'étendant en matière de TVA jusqu'au 31 mars 2004. Le 20 septembre 2004, IGE+XAO a reçu une proposition de rectification de la Direction Générale des Impôts portant principalement sur la notion de secteurs d'activité distincts et s'élevant à 13 045 €. La Société n'a pas contesté cette proposition dont l'impact est comptabilisé dans les comptes clos au 31 juillet 2004.

Le 28 septembre 2004, les actionnaires réunis en assemblée générale ont entre autres pris les décisions suivantes :

- nomination d'un nouvel administrateur répondant aux critères d'indépendance préconisés par le rapport Bouton et la Loi sur la Sécurité Financière,
- autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions (visa AMF n° 04-749 du 7 septembre 2004). Les prix maximum et minimum ont été fixés respectivement à 35€ et 5€. L'autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée.

L'exercice n'appelle pas d'autre commentaire.

5.5.3 PRINCIPES COMPTABLES

5.5.3.1 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Néant.

5.5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions comptables généralement applicables , dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses suivantes de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Les principes comptables appliqués par la société sont essentiellement les suivants :

5.5.3.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Les marques acquises sont enregistrées au coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.5.3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

5.5.3.5 TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES

Les titres de participation des sociétés figurant au bilan sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le Groupe : elle est déterminée

en tenant compte des perspectives de rentabilité et en particulier après analyse conjointe de l'évolution du chiffre d'affaires et du nombre de licences distribuées, des résultats dégagés et prévus et de la situation nette de la société concernée. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.5.3.6 ACTIONS PROPRES ENREGISTREES EN TITRES IMMOBILISES

Les actions propres destinées à être remises en paiement ou en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, à être conservées ou cédées, ou le cas échéant, à être annulées dans les conditions légales, en fonction de la situation de marché ou des opportunités de la société, sont inscrites en titres immobilisés à leur valeur d'achat. Compte tenu de leur destination, leur valeur d'achat ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

5.5.3.7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

5.5.3.8 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées aux salariés dans le cadre d'un plan d'options de souscription d'actions ainsi que celles affectées à la régulation du cours boursier sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins value latente.

5.5.3.9 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

5.6 COMPLEMENTS D'INFORMATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS SAUF INDICATION EXPRESSE)

5.6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/04
Frais d'établissement, de recherche et dev.	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	188	2	--	190
TOTAL	188	2	--	190

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EN K€	31/07/03	DOTATIONS DE LA PERIODE	REPRISES DE LA PERIODE	31/07/04
Frais d'établissement, de recherche et dev.	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	163	20	--	183
TOTAL	163	20	--	183
Valeurs nettes	25	--	--	7

5.6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/04
Installations techniques, matériel et outillage	63		(15)	48
Installations générales, aménagements divers	140	2		142
Matériel de transport	56			56
Matériel divers	107	8	(5)	110
TOTAL	366	10	(20)	356

IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EN K€	31/07/03	DOTATIONS DE LA PERIODE	REPRISES DE LA PERIODE	31/07/04
Installations techniques, matériel et outillage	(61)	(1)	15	(47)
Installations générales, aménagements divers	(80)	(10)		(90)
Matériel de transport	(25)	(19)		(44)
Matériel divers	(75)	(8)	5	(78)
TOTAL	(241)	(38)	20	(259)
Valeurs nettes	125	--	-	97

5.6.3 VENTILATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EN K€	DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS			PROVISIONS AMORT. DEROGATOIRE	
	LINEAIRE	DEGRESSIF	EXCEPTIONNEL	DOTATION	REPRISE
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement	--	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	20	--	--	--	--
TOTAL	20	--	--	--	--
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage	1	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	10	--	--	--	--
Matériel de transport	19	--	--	--	--
Matériel divers	8	--	--	--	--

TOTAL	38	--	--	--	--
TOTAL GENERAL	58	--	--	--	--

5.6.4 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES VALEURS BRUTES EN K€	31/07/03	AUGMENTAT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/04
Titres de filiales et participations	7 462	24		7 486
Créances rattachées à des participations	3	431	(3)	431
Actions propres	731	--	--	731
Prêts et autres	3	4	(3)	4
TOTAL	8 199	459	(6)	8 652

L'augmentation des créances rattachées à des participations correspond :

- ✓ à l'avance de 340 K€ faite à la filiale IGE+XAO Balkans pour permettre à cette dernière d'acquérir des bureaux à usage professionnel. Cette avance qui ne porte d'intérêts doit être incorporé au capital de la filiale dans les prochains mois.
- ✓ A l'avance de 88 K€ faite à la société Anyware Technonologies et qui a été incorporée au capital de cette société le 8 octobre 2004.

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	31/07/04
Provision / titres Mayridis	(258)	(32)	--	(290)
Provision /titres IGE+XAO Pologne	(111)	--	111	--
Provision/ titres Anyware	(100)	(50)	--	(150)
TOTAL	(469)	(82)	111	(440)
VALEUR NETTE	7 730	--	--	8 212

Les titres acquis dans la société Anyware Technologies ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu des pertes cumulées par cette société à la date d'arrêté.

5.6.5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ECHEANCE DES CREANCES EN K€	MONTANT BRUT 31/07/03	MONTANT BRUT 31/07/04	CREANCES A MOINS D'UN AN	CREANCES A + D'UN AN
Créances rattachées à des participations	3	428	428	--
Autres immobilisations financières	3	7		7
Créances de l'actif immobilisé	6	435	428	7
Stocks et en-cours	--	14	14	--
Avances et acomptes	44	40	40	
Clients et comptes rattachés	47	269	269	--
Etats, impôts et taxes	74	20	20	--
Créances sociales	2	12	12	--
Groupe et associés	2 810	1 155	1 155	--
Débiteurs divers	16	20	20	--
Ecart de conversion actif	26	20	20	
Charges constatées d'avance	94	63	63	--
Actif circulant	3 113	1 613	1 613	--
Total	3 119	2 048	2 041	7

ECHEANCE DES DETTES EN K€	MONTANT BRUT 31/07/03	MONTANT BRUT 31/07/04	DETTES A MOINS D'UN AN	DETTES A + D'UN AN
Emprunts – établissement de crédit	388	253	140	113
Avances et acomptes	300			--
Fournisseurs et comptes rattachés	155	178	178	--
Groupe et associés	1 106	3	3	--
Dettes fiscales et sociales	246	369	369	--
Autres dettes	2	3	6	--
Ecart de conversion passif	3			--
Produits constatés d'avance	--	--	--	--
Total	2 200	806	693	113

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Les remboursements d'emprunt se sont élevés à 135 K€ sur la même période.

5.6.6 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN EN K€	MONTANTS CONCERNANT les entreprises liées	les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation	dettes et créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations financières	--	--	--
Participations	7 181	305	--
Créances rattachées à des participations	340	91	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	7 521	396	--
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	15	--	--
Autres créances	1156	--	--
Capital souscrit appelé non versé	--	--	--
TOTAL CREANCES	1 171	--	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	3	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	--	--
TOTAL DETTES	1 3	--	--

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT EN K€	MONTANTS CONCERNANT les entreprises liées	Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	les entreprises liées
Chiffre d'affaires	1 833	--	--
Autres achats et charges externes	--	--	--
Dividendes reçus	762	--	--
Autres produits financiers	42	--	--
Autres charges financières	14	--	--

5.6.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 juillet 2004 :

PROVISIONS EN K€	31/07/04	31/07/03
Parts de SICAV	745	516
Actions propres	258	231

Au 31 juillet 2004, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

Les actions propres sont affectées pour partie à un plan d'options de souscription d'actions et pour partie à la régulation du cours de bourse soit respectivement 33 685 et 11 010 actions pour un prix d'achat moyen de 5,18 €.

Le cours moyen des actions IGE+XAO au cours du mois de juillet 2004 s'est élevé à 18,60 € ; les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement ne font donc pas l'objet de dépréciation au 31 juillet 2004.

5.6.8 ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS EN K€	31/07/03	DOTATIONS	REPRISES	31/07/04
Provision pour dépréciation de titres	469	82	(111)	440
Provisions pour dépréciation des créances clients douteuses	--	--	--	--
Provisions pour dépréciation des comptes courants (Mayridis)	--	--	--	--
Provision pour pertes de change	26	20	(26)	20
Provisions pour risques et charges (Mayridis)	--	--	--	--
PROVISIONS	495	102	(137)	460

5.6.9 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR EN K€	31/07/04	31/07/03
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	248	22
TOTAL	--	22
Autres créances :		
Créances à recevoir	17	2
TOTAL		2
Disponibilités :		
Intérêts compte à terme à recevoir	2	2
TOTAL		2
TOTAL GENERAL	267	26

5.6.10 ETAT DES CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER EN K€	31/07/04	31/07/03

Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :		
Intérêts courus sur emprunt	1	1
Intérêts courus à payer	1	1
TOTAL	2	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs factures non parvenues	95	91
TOTAL	95	91
Dettes fiscales et sociales :		
Provision congés payés	32	28
Personnel autres charges	23	11
Organismes Sociaux à payer	31	17
Etat charges à payer	34	20
TOTAL	120	76
Autres dettes :		
Divers charges à payer	3	2
TOTAL	3	2
TOTAL GENERAL	220	171

5.6.11 ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE EN K€	31/07/04	31/07/03
Produits d'exploitation	--	--
Produits financiers	--	--
Produits exceptionnels	--	--
TOTAL	--	--

Charges constatées d'avance	31/07/04	31/07/03
Charges constatées d'avance	63	94
TOTAL	63	94

5.6.12 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE ENTRE ACTIVITE OPERATIONNELLE ET PRESTATIONS ADMINISTRATIVES

CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€	31/07/04	31/07/03
Activité opérationnelle		1
Prestations administratives	1 905	1 631
TOTAL	1 905	1 632

5.6.13 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES EN K€	31/07/04	31/07/03
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(82)	(124)
- dépréciation des VMP	--	--
- risque de change	(20)	(26)
- risques financiers sur Mayridis		--
TOTAL DES DOTATIONS	(102)	(151)
Reprises de provisions	137	155
TOTAL DES REPRISES	137	155
Abandons de créances aux filiales		
- Canadienne	--	--
- Allemande	--	--
- Anglaise	--	--

- Mayridis	--	--
TOTAL DES ABANDONS	--	--
Dividendes reçus	762	788
Autres charges et produits financiers	26	104
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS	788	892
TOTAL	823	896

5.6.14 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES EN K€	31/07/04	31/07/03
Redressement TVA	(13)	--
Régularisations sur exercices antérieurs	--	--
VNC des éléments d'actif cédés		(1)
TOTAL	(13)	(1)

PRODUITS EXCEPTIONNELS EN K€	31/07/04	31/07/03
Régularisations sur exercices antérieurs		1
Produit de refacturation à IGE	--	--
Ventes d'actifs	2	1
TOTAL	2	2

5.6.15 PARTICIPATION DES SALARIES

Dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe IGE+XAO, il a été décidé de faire bénéficier les salariés de la participation. Cette dernière est ventilée entre les différentes sociétés françaises proportionnellement à la masse salariale. Pour la période comprise entre le 1er août 2003 et le 31 juillet 2004, le montant de la provision pour participation s'élève à 23 K€.

5.6.16 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	VALEUR NOMINALE EN €	NOMBRE DE TITRES			
		AU DEBUT DE L'EXERCICE EN €	CREES OU REMBOURSEESPENDANT L'EXERCICE	CONVERTIES PENDANT L'EXERCICE	EN FIN D'EXERCICE EN €
Actions vote simple	3,85	859 476	(2 606)*	(11 495)	845 375
Actions vote double	3,85	804 363	--	11 495	815 858
Sans droit de vote (actions propres)	3,85	90 161	2 606*	--	92 767

* reclassements

IGE+XAO a émis une note d'information relative à des opérations de rachat d'actions dans laquelle est précisée la destination des titres déjà acquis. Cette note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2004 et a été approuvée par l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 septembre 2004.

5.6.17 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES EN K€	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Effets escomptés non échus	--	--	--
Avals, cautions, garanties (Mayridis)	121	--	121
Caution véhicule IGE+XAO Iberica	25	--	25
Engagements de crédit bail mobilier	--	--	--

Engagements de crédit bail immobilier	--	--	--
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	28	--	28
Caution donnée pour le compte d'IGE (en capital)	7	7	--
Remboursements d'emprunts	253	140	123
Intérêts des emprunts	31	16	15
TOTAL	465	163	312

ENGAGEMENTS RECUS EN K€	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale canadienne sur l'exercice 1999/2000	211	--	211
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale Canadienne sur l'exercice 2000/2001	183	--	183
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale anglaise sur l'exercice 2000/2001	84	--	84
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale anglaise sur l'exercice 2001/2002	47	--	47
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance consenti à la filiale Mayridis sur l'exercice 2001/2002	85	--	85
TOTAL	610	--	610
Engagements réciproques	--	--	--
TOTAL	610	--	610

Dans le cadre de la prise de participation effectuée durant la période précédente dans la société IGE+XAO B.V. située aux Pays-Bas, une clause de complément de prix avait été signée subordonnée à la réalisation par la filiale néerlandaise d'objectifs assis sur le chiffre d'affaires et le résultat avant impôts. Suite à la non réalisation de ces objectifs, les parties se sont mis d'accord en juillet 2004 pour mettre un terme définitif à cette clause de complément de prix.

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession du Groupe.

La présentation qui en est faite n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.6.18 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2003/2004 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES (fixe+variable)	AVANTAGES EN NATURES	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL
Alain Di Crescenzo	153 894	7 593	--	--	161 487
Charles Baudron	114 067	6 539	--	--	120 606
Jean Baudron	--	--	--	--	--

* Monsieur Baudron est rémunéré par la société Financelec qui facture ses prestations à l'euro l'euro au Groupe IGE+XAO et qui détient 31% du capital de cette dernière.

5.6.19 PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'administration à consentir au profit des

salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	PLAN N°1
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercables	0
Prix de souscription en euros	9,80

5.6.20 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

Filiales (+ 50%)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nettes titres	Prêts et avances	Avals et caut°	CA	Résultat	Dividendes	Observations
IGE SA	4 619 205	548 271	99,13	4 800 747	4 800 747	--	--	13 596 409	2 168 508	757 520	
WINSOFT ELEC DIFFUSION SNC	1 524	1 961	90,00	1 372	1 372	2 573	--	2 377 137	--	--	
SEE PLANET SARL	300 020	44 646	98,80	305 148	305 148	--	--	82 514	23 313	--	
MAYRIDIS SARL	65 000	(5 703)	99,94	330 480	40 334	--	121 000	55 247	(52 448)	--	Caution donnée / APS
IGE+XAO Z.O.O. POLOGNE	250 478	138 909	50,80	321 934	321 934	--	--	1 521 595	62 618	--	
IGE+XAO EURL BALKAN	46 170	22 011	100,00	28 667	28 667	--	--	382 056	15 071	--	
CAE DEVPT APS DENMARK	16 811	111 104	51,00	51 129	51 129	--	--	431 501	12 673	--	
IGE+XAO A/S DENMARK	67 243	119 706	49,00	587 986	587 986	--	--	657 606	70 343	11 107	
IGE+XAO GMBH ALLEMAGNE	25 001	43 071	100,00	25 001	25 001	--	--	771 862	(2 643)	--	
IGE+XAO IBERICA	3 005	(26 231)	99,00	3 049	3 049	--	25 000	558 539	2 718	--	Caution donnée / CB voiture
IGE+XAO SRL ITALIE	36 400	56 636	95,00	33 310	33 310	--	--	903 365	16 991	--	
IGE+XAO LTD (UK)	151	(4 462)	100,00	152	152	147 355	--	198 618	(16 889)	--	
IGE+XAO NORTH AMERICA	63	77 970	99,90	56	56	179 983	--	506 217	(9 516)	--	
IGE+XAO BV	18 151	122 971	100,00	691 475	691 475	--	--	875 219	6 799	--	
TOTAL	//////////		//////////	7 180 506	6 890 360	329 911	146 000	//////////	//////////	768 627	
ANYWARE TECNOLOGIES	177 240	124 144	19,00	304 920	155 379	--	--	976 571	(302 763)	--	Dernier exercice clos : 31 décembre 2003

5.6.21 AUTRES INFORMATIONS

- Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
IGE, SA
Mayridis Voyages, SARL

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.
Au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2004, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 2 482 K€. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

- Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO.

- Effectif

EFFECTIF MOYEN	31/07/04	31/07/03
France	14	13
Total	14	13

5.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 JUILLET 2004

Roger DAILHE
1, Impasse de Touraine
31100 Toulouse

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
11 allée de l'Arche – faubourg de l'Arche
92 400 Courbevoie
S.A. au capital de 3 044 220 €
344 366 315 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IGE+XAO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 14 janvier 2005

Les Commissaires aux Comptes

A Toulouse

Roger DAILHE

A Courbevoie

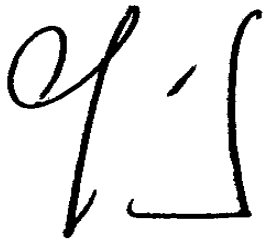

ERNST & YOUNG Audit

Jérôme GUIRAUDEN

5.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2004

Roger DAILHE
1, Impasse de Touraine
31100 Toulouse

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche
92 400 Courbevoie
S.A. au capital de 3 044 220 €
344 366 315 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du nouveau code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE :

1 - AVEC LA SOCIETE ANYWARE TECHNOLOGIES

Administrateur concerné : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Avance en compte-courant

Dans le cadre des accords de coopération entre les deux sociétés et afin de soutenir la société ANYWARE TECHNOLOGIES dans sa recherche et développement, la S.A. IGE + XAO a décidé de lui faire une avance en compte-courant de 88 000 € rémunérée au taux de 6 %.

Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 15 décembre 2003.

Au 31 juillet 2004, l'avance consentie en compte-courant s'est élevée à 88 000€.

2 - AVEC LA SOCIETE IGE + XAO BALKAN

Administrateur concerné : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Avance en compte-courant

Afin de permettre à la société IGE+XAO BALKAN de se développer et d'acquérir de nouveaux locaux, la S.A. IGE + XAO a décidé de lui accorder une avance en compte-courant qui sera ensuite incorporée au capital.

Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 4 avril 2004.

Au 31 juillet 2004, l'avance consentie en compte-courant s'est élevée à 340 000€.

3 - AVEC LA SOCIETE IGE + XAO POLOGNE

Administrateur concerné : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Frais d'audit et de reporting

La société IGE+XAO étant cotée sur le nouveau marché, est soumise à des obligations de contrôle.

Compte tenu de son activité et de son effectif, la S.A. IGE + XAO a demandé à sa filiale polonaise de faire contrôler ses comptes individuels par des auditeurs externes.

La société IGE +XAO POLOGNE a refacturé à la SA IGE +XAO les frais d'audit et de reporting qu'elle a supporté à la demande du groupe conformément à l'autorisation du conseil d'administration du 30 juillet 2004.

Montant pris en charge dans l'exercice : 13 271.04€

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

4 - AVEC LA SOCIETE MAYRIDIS VOYAGES

Administrateurs concernés : Monsieur DI CRESCENZO Alain
Monsieur BAUDRON Charles

Caution et compte-courant

La S.A. IGE + XAO s'est engagée en qualité de caution vis à vis de sa filiale MAYRIDIS VOYAGES au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (A.P.S.) à hauteur de 121 959.21 €.

La S.A. IGE + XAO a décidé de bloquer son compte-courant d'associé dans la société MAYRIDIS VOYAGES pour un montant de 83 278.17 € au profit du Bureau IATA d'Administration des Agences France.

Ces engagements ont fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 29 janvier 2002.

5 - AVEC LA SOCIETE FINANCELEC

Administrateur concerné : Monsieur BAUDRON Charles

Convention de management

La S.A. IGE + XAO verse des redevances à la S.A. FINANCELEC en contrepartie des prestations de management rendues par cette dernière.

A compter du 1ier août 1998, la part des prestations facturées à la société IGE+XAO a été fixée à 10 % du montant total des redevances facturées au franc le franc (sans marge) par la société FINANCELEC.

Un avenant à la convention de management a été établi entre les sociétés IGE+XAO et FINANCELEC le 2 février 1999 avec effet rétroactif au 1ier août 1998.

Montant pris en charge dans l'exercice : 41 561.08 €

Autorisation du conseil d'administration du 2 février 1999.

6 - AVEC LA SOCIETE I.G.E.

Administrateurs concernés : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Monsieur BAUDRON Charles

Convention d'assistance

Le 3 janvier 1991, la Société IGE + XAO a signé avec la S.A. IGE, une convention d'assistance en matière administrative et de communication.

- Un avenant N° 1 à la convention, a été signé à compter du 1ier janvier 1996.
- Aux termes de deux avenants du 23 juillet 1997 et du 31 juillet 1998, la clé de répartition des prestations a été modifiée.
- Un avenant N° 4 a été signé le 2 février 1999.
- Un nouvel avenant N° 5 a été signé le 4 janvier 2000. La Société IGE+XAO refacture à la Société IGE le montant des charges effectivement supportées par la S.A. IGE+XAO, au titre de l'accomplissement des prestations d'assistance.

La SA IGE + XAO a facturé à la S.A. IGE des frais administratifs pour : 1 769 642.25 €

7 - AVEC LES SOCIETES DU GROUPE IGE + XAO

Administrateurs concernés : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Monsieur BAUDRON Charles

Convention d'avance de trésorerie

La S.A. IGE+ XAO a signé la convention de gestion de trésorerie entre les différentes sociétés faisant partie du Groupe IGE+XAO le 27 juillet 1994, à effet rétroactif au 1er août 1993, et pour une durée de deux ans, avec tacite reconduction par périodes annuelles.

Les avances en trésorerie sont rémunérées au taux de 4 % l'an. Les intérêts sont calculés dans la devise ayant servi les avances en trésorerie et réglés annuellement le 31 juillet de chaque année, au plus tard.

L'adhésion à la convention de gestion de trésorerie inter groupe a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 27 juillet 1994.

Une nouvelle convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 29 juillet 2004 pour une durée indéterminée.

Cette nouvelle convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 12 juillet 2004.

8 - AVEC LES FILIALES DU GROUPE IGE + XAO

Administrateurs concernés : Monsieur DI CRESCENZO Alain

Monsieur BAUDRON Charles

Régime de l'intégration fiscale

La S.A. IGE+ XAO a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour le paiement de l'impôt sur les sociétés pour les filiales détenues à plus de 95 %.

Sociétés intégrées :

- IGE + XAO SA (société mère) 25 boulevard Victor Hugo à COLOMIERS
- IGE SA 25 boulevard Victor Hugo à COLOMIERS
- MAYRIDIS VOYAGES SARL 30 boulevard d'Arcole à TOULOUSE

L'option au régime de l'intégration fiscale a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 14 avril 1994.

Cette option a été renouvelée par la SA IGE+XAO au 1° août 1999.

Le 6 janvier 2005

Les Commissaires aux Comptes

A Toulouse

Roger DAILHE

GUIRAUDEN

A Courbevoie

ERNST & YOUNG Audit

Jérôme GUIRAUDEN

6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un premier temps, eu égard à la taille du Groupe, IGE+XAO n'a pas appliqué l'ensemble des recommandations du rapport Bouton. Toutefois, IGE+XAO introduit progressivement les modes d'organisation, de contrôles et de formalisme préconisés par le dit rapport. En 2003/2004, le Conseil d'administration d'IGE+XAO a ainsi défini et adopté son règlement intérieur ; un administrateur indépendant a été également nommé.

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL

MEMBRES	MANDATS			FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES		AUTRES FONCTIONS
	MANDATS	PREMIERE NOMINATION	ECHEANCE AG STATUANT SUR LES COMPTES CLOS AU	DANS LA SOCIETE	EN DEHORS DE LA SOCIETE	
A. Di Crescenzo	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	29/01/1998	31/07/2009	Directions administrative et financière / filiales commerciales	--	--
C. Baudron	Directeur Général Délégué et administrateur	Depuis la création de la Société en 1986	31/07/2006	Directeur Technique	--	--
J. Baudron	Administrateur	Depuis la création de la Société en 1986	31/07/2006	--	--	--
P. Revel-Mouroz	Administrateur	28/09/2004	31/07/2010	--	Directeur adm.et financier	--

Les autres mandats des administrateurs exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux sont énumérés ci-après :

Sociétés du Groupe :

A. Di Crescenzo :

Président du Conseil d'Administration : IGE+XAO.
Administrateur : IGE.
Autres mandats à l'étranger : IGE+XAO Softwaren Vertriebs GmbH, IGE+XAO North America et IGE+XAO UK Limited.

C. Baudron

Président du Conseil d'Administration : IGE.
Administrateur : IGE+XAO et SEE Pl@net.
Autres mandats à l'étranger : IGE+XAO UK Limited et IGE+XAO Iberica.

J. Baudron

Administrateur : IGE+XAO.

P. Revel-Mouroz : néant

Sociétés hors Groupe :

A. Di Crescenzo :

Administrateur : Financelec et Memo Page.
Conseil de surveillance : Access Commerce.

C. Baudron

Président du Conseil d'Administration : Financelec.
Gérant : CAOUEC.
Conseil de surveillance : SOCRI.

J. Baudron

Administrateur : BEHI et SUD Sondage.

P. Revel-Mouroz : néant

6.1.2 MEMBRES DU CONSEIL

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Monsieur Pierre Revel-Mouroz, nommé administrateur le 28 septembre 2004 est un administrateur indépendant au sens défini dans le rapport Bouton, à savoir en particulier: administrateur non salarié ou mandataire social de la Société, administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social, administrateur exerçant son mandat depuis moins de 12 ans dans la Société.

La Société n'a versé aucun jeton de présence aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2004.

A notre connaissance, aucun actif n'appartient directement ou indirectement aux mandataires sociaux, aux dirigeants ou aux membres de leurs familles.

Il n'y a pas de prêt ou garantie accordés ou constitué en faveur des membres des organes d'administration ou de direction .

6.1.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil d'administration d'IGE+XAO a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement. Le règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004.

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2003/2004.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 de son règlement intérieur. Il est présidé par M. Pierre Revel-Mouroz , administrateur indépendant, qui pourra se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.
Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1er octobre 2004.

6.1.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUDITEURS

Le conseil d'administration n'a pas constitué de comité d'audit.

Des réunions (de pré-audit, de suivi en cours d'audit et de synthèse en fin de mission) sont régulièrement organisées en présence du Président et des Commissaires aux comptes ; les rapports des commissaires aux comptes (rapports sur la consolidation des comptes, rapports général et spécial, rapport sur le contrôle interne) sont soumis conseil d'administration.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est discuté annuellement en fonction notamment de l'évolution du Groupe (périmètre,…).

6.2 ORGANES DE DIRECTION

6.2.1 COMPOSITION DE L'EQUIPE DIRIGEANTS

EQUIPE DIRIGEANTE	TITRES	HISTORIQUE	FORMATION
A. Di Crescenzo	Président Directeur Général	1988 : intègre la société XAO Industrie 1991 : entrée de XAO Industrie dans le Groupe 1998 : nomination en qualité de Président Directeur Général	Ingénieur Arts et Métiers, en charge de la Direction administrative et financière ainsi que des filiales commerciales
C. Baudron	Directeur Général Délégué	1986 : fondateur de IGE+XAO	Informaticien chevronné, Directeur Technique du Groupe
R. Grezes	Directeur	1988 : intègre IGE+XAO après avoir été responsable informatique dans une entreprise de textile	Informaticien de formation, Directeur des Services

6.2.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET AVANTAGES EN NATURE

Monsieur Baudron est salarié de Financelec (société hors périmètre de consolidation) ; Monsieur Di Crescenzo est rémunéré en sa qualité de mandataire social par la Société IGE+XAO. Une convention de management a été signée entre la société Financelec et IGE+XAO.

Les rémunérations versées aux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice 2003/2004 ont été les suivantes :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES (fixe+variable)	AVANTAGES EN NATURES	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL
Alain Di Crescenzo	154	8	--	--	162
Charles Baudron	114	7	--	--	121
Robert Grezes	76	3	--	--	79
REMUNERATIONS	344	18	--	--	362

Les rémunérations versées aux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice 2002/2003 ont été les suivantes :

REMUNERATIONS EN K€	REMUNERATIONS BRUTES (fixe+variable)	AVANTAGES EN NATURES	JETONS DE PRESENCE	STOCK OPTIONS	TOTAL
Alain Di Crescenzo	136	8	--	--	144
Charles Baudron	103	7	--	--	110
Robert Grezes	66	4	--	--	70
REMUNERATIONS	305	19	--	--	324

La partie variable de la rémunération des dirigeants est assise sur la notion de rentabilité du Groupe : résultat net / chiffre d'affaires.

En cas de cessation de son mandat social, le contrat de travail de Monsieur Alain Di Crescenzo suspendu depuis le 15 janvier 1998, devra revivre le jour de la cessation du mandat, quel que soit l'auteur à l'initiative de la cessation du mandat et ce quelle qu'en soit la cause, dans les conditions sociales. En cas de licenciement pour quelque motif que ce soit, autre que faute grave ou lourde, il bénéficiera d'une clause d'indemnité contractuelle de licenciement égale :

- ✓ à 18 mois de rémunération brute si le licenciement est prononcé durant la première année de reprise de son contrat de travail ;
- ✓ à 15 mois si le licenciement est prononcé durant la deuxième année suivant la reprise de son contrat de travail ou les années suivantes.

Cette indemnité contractuelle de licenciement sera calculée sur la base de la moyenne des six derniers mois de salaire brut, primes comprises, perçus antérieurement à la notification de licenciement.

Les trois dirigeants bénéficient d'un régime complémentaire de retraite spécifique à la charge de la Société .

6.3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

6.3.1 RAPPORT DU PRESIDENT

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport figure dans la partie 4 du présent document ; il est également disponible sur le site Internet de la Société. Il peut être envoyé à toute personne sur simple demande écrite adressée su siège d'IGE+XAO.

6.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Roger DAILHE 1, Impasse de Touraine 31100 TOULOUSE	ERNST & YOUNG Audit 11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche 92 400 Courbevoie S.A. au capital de 3 044 220 € 344 366 315 R.C.S. Paris
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse	Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Exercice clos le 31 juillet 2004

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IGE+XAO, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IGE+XAO et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le 14 janvier 2005 Les Commissaires aux Comptes

A Toulouse A Courbevoie

Roger DAILHE

ERNST & YOUNG Audit
Jérôme GUIRAUDEN

6.4 UTILISATION D'INFORMATION PRIVILEGIEE

En leur qualité de membres des organes d'administration et/ou de direction ou en raison des fonctions qu'elles exercent au sein du Groupe, les personnes disposant d'une information privilégiée non encore rendue publique sont soumises à des règles strictes en matière d'utilisation de ces informations privilégiées dans le cadre d'opérations sur les titres de IGE+XAO ; elles doivent notamment s'abstenir de les exploiter sur le marché, pour compte propre ou pour compte d'autrui, soit directement soit par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de IGE+XAO ou des produits financiers liés à ces titres.

6.5 OPTIONS

6.5.1 MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

6.5.2 SALARIES DU GROUPE : PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En application des dispositions des articles L225.179 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société IGE+XAO provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans la limite de 3% du capital social actuel, soit un maximum d'actions de 52 620 actions. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la double limite suivante: 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société et 95% de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Les options ne peuvent être exercées qu'au terme d'une période de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration qui les a attribuées.

Dans le cadre du premier plan ouvert par le Conseil d'administration en date du 2 juin 2003, 8 164 options ont été attribuées à 12 salariés :

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	PLAN N°1
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	2 décembre 2002
Date du Conseil d'administration	2 juin 2003
Date d'échéance du Plan	2 juin 2009
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	8 164
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	0
Nombre d'options d'achat d'actions exercables	0
Prix de souscription en euros	9,80

6.6 PARTICIPATION DES SALARIES

Un accord de participation a été signé le 2 mars 2001 entre les sociétés membres de l'Unité Economique et Sociale (reconnue par un accord du 03 Août 2000) et la direction de la Société. Les sociétés du Groupe visées par cet accord sont :

IGE+XAO SA
IGE SA
WINSOFT ELEC DIFFUSION SNC
MAYRIDIS VOYAGE SARL

Cet accord a été appliqué pour la première fois aux résultats de l'exercice clos le 31 Juillet 2000 et pour trois exercices. Un avenant a été signé le 28 janvier 2003.

Les bénéficiaires de cet accord sont les salariés de droit français justifiant d'au moins trois mois de présence sur l'une des sociétés de l'Unité Economique et Sociale. Le montant total alloué aux 121 salariés bénéficiaires s'est élevé pour l'exercice clos le 31 Juillet 2004 à 213 K€.

EN K€	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Participation	195	152	163	179	213